



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

REPARTITION DES BENEFICES
ET D'INDUSTRIALISATION DANS LES
REGROUPEMENTS ECONOMIQUES AFRICAINS:
LE CAS DE LA CEAO (1974-1984)

THESE

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME
DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE
(SPÉCIALISATION:
RELATIONS INTERNATIONALES)

Par NGOMA G. Wabafiyebazu

1991



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-68025-3

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance et remerciement à notre directeur de thèse, le professeur Lawrence R. Alschuler, pour sa bienveillance et, surtout, pour les suggestions et remarques dont nous avons bénéficiés tout au long de notre recherche. Cette thèse lui est redevable.

Nous aimerions également adresser nos remerciements à Mademoiselle R.D. pour sa contribution précieuse dans la dactylographie des manuscrits (brouillons) et, notamment de cette thèse.

Bien que la liste de ceux à qui nous sommes redevable soit longue, nous tenons particulièrement à exprimer notre reconnaissance au professeur Andrew Axline dont le séminaire de recherche en relations internationales et comparées (POL 7605) avait éveillé notre intérêt à la problématique de la répartition des bénéfices dans les intégrations économiques des pays en voie de développement; aux professeurs Jeanne K. Laux, Elisabeth B. Hénault, François-Pierre Gingras, ainsi qu'à Madame Françoise C.-Quesnel du secrétariat du département de science politique pour leur assistance et sensibilité pendant notre séjour à l'université d'Ottawa. Qu'ils veuillent trouver dans cette thèse l'hommage de notre profonde gratitude.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I.	Problématique et hypothèse de recherche.....	1
II.	Stratégie de recherche et organisation de la thèse...	6

PREMIÈRE PARTIE: Genèse et fondement de la stratégie de substitution aux importations (de l'industrialisation) et sa relation par rapport aux processus d'intégration dans les P.V.D.

Chapitre 1: Genèse et fondement de la stratégie de substitution aux importations (de l'industrialisation)..... 11

I) Genèse de la stratégie de substitution aux importations..... 11

II) Fondement de la stratégie de substitution aux importations..... 14

III) Phases (étapes) de la substitution aux importations..... 15

Chapitre 2: Processus de substitution aux importations et sa relation par rapport au processus d'intégration régionale dans les P.V.D. 18

I) Le processus de substitution aux importations en Amérique latine..... 18

II) Le processus de substitution aux importations en Afrique noire (particulièrement dans la CEAO)... 26

DEUXIÈME PARTIE: La théorie de l'intégration économique

<u>Chapitre 3:</u>	La théorie classique de l'intégration.	35
I)	Genèse.....	35
II)	Fondements de l'intégration selon la théorie traditionnelle.....	35
III)	Formes d'intégration selon la théorie classique.....	37
IV)	Conditions nécessaires pour la réussite de l'intégration régionale selon la théorie traditionnelle.....	39
<u>Chapitre 4:</u>	La théorie de l'intégration appliquée aux pays en voie de développement.....	41
I)	Genèse.....	41
II)	Fondements de l'intégration selon la théorie appliquée en milieu sous-développé.....	42
III)	Conditions nécessaires pour la réussite d'une intégration régionale selon la théorie de l'intégration dans les P.V.D.....	45
IV)	Types d'intégration régionale en milieu sous-développé.....	48

TROISIÈME PARTIE: La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest: Résultats de la répartition des bénéfices

<u>Chapitre 5:</u>	Genèse de la CEAO, structure et fonctionnement.....	55
I)	Union douanière de l'Afrique occidentale (UDAO)..	56
II)	Union douanière des Etats ouest africains (UDEAO).	58

III) La Communauté économique d'Afrique de l'Ouest.....	61
1) Institutions de la CEAO.....	62
2) Caractéristiques de la CEAO.....	68
3) Mécanismes de redistribution de la CEAO.....	72
<u>Chapitre 6:</u> Situation des pays membres par rapport aux principaux facteurs de localisation des industries à l'échelle régionale et leur niveau d'industrialisation en 1974.	80
I) Infrastructure de communication routière et ferroviaire.....	81
II) Infrastructure énergétique.....	85
III) Niveau d'industrialisation des pays en 1974.....	86
<u>Chapitre 7:</u> Résultats de la CEAO sur la répartition des bénéfices directs de l'intégration..	93
I) Analyse quantitative et qualitative de l'évolution du commerce au sein de la CEAO.....	93
II) Evolution du commerce intra-communautaire des produits manufacturés.....	104
1) Evolution des exportations des produits manufacturés agréés à la T.C.R.....	105
2) Evolution de la part des exportations des produits manufacturés globaux en 1980 des pays membres.....	112
<u>Chapitre 8:</u> <u>Résultats des répartitions des bénéfices</u> <u>des mécanismes de redistribution de la</u> <u>CEAO</u>	115
I) Le fonds communautaire de développement.....	115
1) Répartitions du fonds communautaire de développement.....	119
2) Ventilation des interventions du F.C.D. par secteurs et pays membres.....	122

II) Le fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la communauté de l'Afrique de l'Ouest (FOSIDEC).....	127
1) Evolution des cotisations des pays membres au FOSIDEC.....	128
2) Ventilation des interventions du FOSIDEC par secteurs et pays membres.....	130

<u>CONCLUSION</u>	134
-------------------------	-----

APPENDICE

Liste des entreprises de la CEAO avec leurs produits agréés à la TCR (1978).....	141
----------------------------------------------------------------------------------	-----

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	164
----------------------------	-----

LISTE DES TABLEAUX

I	Tableau des exportations et de la part du marché au sein de l'A.L.A.L.E. entre 1960 et 1966.....	25
II	Projets d'investissement dans le secteur industriel au sein de l'UDEAO et Togo.....	29
III	Capacité et utilisation de la capacité dans certaines industries au sein des pays de l'UDEAO (1965-1966)...	31
IV	Evolution du commerce intra-communautaire sous le régime UDAO (1961-1965).....	57
V	Réseaux routiers et ferroviaires des pays de la CEAO en 1974.....	83
VI	Puissance électrique installée en 1974.....	86
VII	Situation de l'activité industrielle des pays en 1974 (en nombre d'usines et secteurs industriels)....	88
VIII	Chiffre d'affaires réalisé par pays dans différentes branches d'activité industrielle en 1974.....	89
IX	Taux de concentration de production industrielle des pays membres de la CEAO en 1974.....	91
X	Evolution des exportations intra-communautaires sous les régimes UDEAO (1971 et 1972) et CEAO (1973-1984).....	95
XI	Evolution des exportations intra-communautaires sous les régimes UDEAO et CEAO en valeurs constantes.....	97
XII	Part annuel des exportations intra-communautaires des pays de la CEAO (en %).....	98
XIII	Taux de croissance des exportations intra-communautaires des pays de la CEAO.....	99
XIV	Répartition des entreprises agréées à la TCR entre 1975-1980.....	106
XV	Part des exportations de produits manufacturés agréés à la TCR des pays membres.....	109

XVI	Balance de commerce intra-communautaire des produits manufacturés agrés à la TCR en 1976, 1980, 1982.....	110
XVII	Commerce intra-communautaire des produits manufacturés en 1980.....	112
XVIII	Balance du commerce intra-communautaire de produits manufacturés en 1980.....	112
XIX	Evolution de la moins-value enregistrée et de la contribution au FCD entre 1976 et 1979.....	116
XX	Ventilation du 1/3 du FCD par secteurs.....	119
XXI	Répartition du 1/3 du FCD entre pays membres en 1975, 1976 et 1977.....	120
XXII	Ventilation du 1er volet des interventions du FCD par secteurs et pays membres.....	123
XXIII	Ventilation du 2ème volet des interventions du FCD par secteurs et pays.....	125
XXIV	Evolution de la cotisation au Fonds de solidarité (FOSIDEC) de 1977 à 1980.....	129
XXV	Ventilation par secteur et pays du 1er volet des interventions du FOSIDEC.....	131
XXVI	Ventilation par secteur et pays du 2ème volet des interventions du FOSIDEC.....	132
XXVII	Indices des prix à l'exportation entre 1970 et 1984: Base 100, 1970 et base 100, 1975.....	145
XXVIII	Indices des prix à l'exportation: Base 100: année 1975 (conversion).....	146

INTRODUCTION

I) PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE DE RECHERCHE

L'intégration¹ est nul doute l'un des traits caractéristiques du 20ème siècle dans les domaines du commerce et de l'économie. Mise en application pour la 1ère fois dans ses formes modernes en Europe au milieu des années 50 avec la création successive du Bénélux en 1944, de la CECA en 1951, du COMECOM en 1949 pour le bloc socialiste, de la CEE en 1957 et de l'E.F.T.A. en 1959, elle s'étend dans le tiers-monde vers les années 60 comme solution à la stagnation et/ou au démarrage du processus d'industrialisation. Dans cette perspective seront créés en Amérique latine le Marché commun de l'Amérique centrale en 1958 et l'Association latino-américaine de libre-échange (l'A.L.A.L.E.) en 1960, et en Afrique, l'Union douanière équatoriale (U.D.E.) en 1959 et l'Union douanière de l'Afrique occidentale (U.D.A.O.)² en 1959.

¹ L'intégration est utilisée ici comme synonyme de l'union douanière, c'est-à-dire "convention internationale visant à faire en sorte que les pays signataires ne forment plus qu'un seul territoire au point de vue des droits de douane. " Dictionnaire des économies contemporaines, p. 257

² A partir de 1966, l'U.D.A.O., tout en maintenant son caractère d'union douanière, sera désormais nommée U.D.E.A.O. (Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

La création cependant de zones de libre échange et d'unions douanières sur la base du laissez-faire et de la libre concurrence au sein des pays aux économies sous développées, peu équilibrées et peu complémentaires, va amener à une répartition inégale des coûts et avantages de l'intégration. Les pays les plus avancés vont en général accaparer presque la totalité des bénéfices et les pays les moins avancés subir les pertes en recettes de douane et en investissements. Partant, plutôt que de favoriser la croissance des échanges intra-communautaires, l'intégration se révélera paradoxalement la cause de sa stagnation sinon diminution. Les pays membres, particulièrement les moins avancés, dans le but de préserver leur source de revenu fiscal, vont préférer importer des pays tiers. Par ailleurs, pour protéger leurs industries moins compétitives naissantes ou favoriser leur propre industrialisation, ceux-ci vont ériger des barrières non tarifaires.

Le faible rendement de ces tentatives d'intégration inspirées du modèle des pays développés à économie libérale et de la théorie traditionnelle de l'intégration amène les unions douanières africaines à réviser leurs formes de coopération. Dans ce sens sera préconisée comme solution à la répartition inégale des bénéfices et à la stagnation ou baisse des échanges, l'introduction de mécanismes de redistribution des bénéfices, c'est-à-dire la création de regroupements à caractère économique³ : l'union douanière équatoriale (U.D.E.)

³ "Réunion de plusieurs pays, en vue de constituer un seul territoire non seulement au point de vue des droits de douane et de la politique

va alors devenir en 1964 l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (U.D.E.A.C.) et l'Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest deviendra à partir de 1972, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.).⁴

Toutefois, selon notre perspective, l'introduction tout court des mécanismes de redistribution dans les intégrations africaines ne peut résoudre les problèmes de la répartition inégale des bénéfices et d'industrialisation vue la disparité des niveaux des infrastructures des pays membres. La localisation des industries⁵ étant déterminée principalement par les "coûts de production les plus bas" des facteurs, c'est-à-dire le prix de revient de l'énergie, des matières premières, de la main d'oeuvre, du taux d'intérêt de

commerciale, mais aussi pour tout ce qui concerne l'économie des pays en cause: commerce intérieur, droit social, politique monétaire, circulation de billets de banque et agriculture." Dictionnaire des économies contemporaines, p. 258

⁴ Nota. Le traité créant l'UDEAC fut signé le 8 décembre 1964 et celui créant la CEAO en juin 1972. Toutefois, leur entrée en vigueur fut respectivement en 1966 et 1974

⁵ Comme le remarque Pierre George: "La localisation des activités industrielles se définit et s'interprète à deux échelles différentes: l'échelle mondiale et l'échelle nationale. A l'échelle mondiale, les répartitions des industries procèdent de facteurs historiques. Les conditions naturelles n'interviennent qu'à titre secondaire, mais nécessaire, et provoquent, au cours de l'évolution générale, des différenciations entre Etats appartenant à un même groupe par leur rythme de développement. Il est facile de montrer que la seule présence des conditions naturelles les plus généralisées ne suffit pas à susciter un développement industriel. La "révolution industrielle" est un événement historique au contenu divers suivant l'époque à laquelle elle surgit dans un pays. Elle

l'argent et des moyens de communication aux marchés régionaux⁶ ; les mécanismes de redistribution des intégrations économiques africaines ne peuvent prévenir ou réduire la répartition inégale des bénéfices et la polarisation que s'ils visent l'instauration d'un certain équilibre dans la capacité d'attraction d'investissement (d'industrie) entre les pays membres, autrement dit, s'ils mettent en valeur les facteurs de localisation des industries dans les pays les moins avancés. Comme le souligne clairement Pierre George:

"À l'échelle régionale, [...] d'une manière générale, la localisation d'un établissement industriel ou d'un ensemble d'industries s'explique par la recherche des coûts de production les plus bas.

"Le prix de revient est la résultante de l'action convergente des facteurs divers dont l'importance respective est variable suivant chaque cas particulier:

- le coût de l'énergie et des matières premières (comprenant coût brut et, dans une mesure plus ou moins importante, coût de transport jusqu'aux établissements industriels);
- celui de la main-d'oeuvre, envisagé sous la forme du taux des salaires pratiqués au lieu d'implantation envisagé et en considération de la valeur qualitative des travailleurs disponibles, de la possibilité de recruter sur place des cadres, des ouvriers qualifiés, ou de devoir les attirer et les retenir par des avantages spéciaux grevant le budget des salaires;

requiert l'existence d'une conjoncture économique et sociale et des conditions naturelles: niveau technique, possibilité et politique d'investissement, existence des facteurs matériels et humains tels que population suffisamment nombreuse, source d'énergie, matières premières." (Op. cit., p. 71)

⁶ Pierre George, Précis de géographie économique, pp. 72-73; R.C. Estall and R.O. Buchanan, Industrial Activity and Economy Geography, pp. 21-68; A. F. Ewing, Industrie en Afrique, pp. 167 - 191

- taux d'intérêt de l'argent et la plus ou moins grande facilité d'obtention des crédits nécessaires par l'installation et la modernisation des établissements;
- les commodités d'accès aux marchés de vente (transport de produits finis, facilités d'exposition et de présentation à la clientèle intéressée par la fabrication envisagée."⁷

Cela étant, pour que les regroupements économiques africains atteignent une répartition équitable des bénéfices et d'industrialisation, les mécanismes de redistribution doivent oeuvrer à la mise en valeur des facteurs de localisation (d'attraction) des industries à l'échelle régionale dans les pays les moins avancés de la communauté. Notre hypothèse est donc la suivante:

Plus les mécanismes de redistribution des regroupements économiques africains vont mettre en valeur les facteurs de localisation des industries dans les pays les moins avancés, plus ils vont réduire la répartition inégale des bénéfices et la polarisation.

⁷ P. George, Ibid., p. 73

II) Stratégie de recherche et organisation de la thèse

La présente thèse est une étude de cas, plus précisément une "hypothesis generating case study". Elle a pour cadre de recherche la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.

Malgré "l'ambiguïté" quant à la valeur scientifique de l'étude de cas, celle-ci possède, comme le remarque Arend Lijphart, l'avantage de permettre un examen approfondi du cas étudié. Ce même avec des ressources limitées.⁸

Tout particulièrement, l'"hypothesis-generating case study", selon Lijphart, est d'une grande valeur en terme de sa contribution à la théorie car elle contribue à la naissance d'une nouvelle théorie.⁹

"Hypothesis-generating Case studies start with a more or less vague notion of possible hypothesis, and attempt to formulate definite hypotheses to be tested subsequently among a larger number of cases. Their objective is to develop theoretical generalizations in areas where no theory exists yet. Such case studies are of great theoretical value. They may be particularly valuable if the case selected for analysis provides what Naroll calls a sort of "crucial experiment" in which certain variables of interest happen to be present in a special way."¹⁰

⁸ A. Lijphart, "Comparative Politics and the Comparative Method", The American Political Science Review, Vol. 65, Sept. 1975, p. 62

⁹ Id. Ibid. p. 65

¹⁰ Id. Ibid. p. 64

Le choix de la CEAO comme cadre de notre recherche est justifié par le fait qu'il s'agit d'une organisation africaine dotée de mécanismes de sauvegarde, de compensation et de correction; dont le degré de coopération est assez avancé et les pays membres disposaient au moment de l'intégration de niveau d'industrialisation et de développement des facteurs de localisation des industries peu équilibrées et, en outre, dont la création fut précédée par des tentatives d'intégration inspirées de la théorie traditionnelle. Autrement dit, ce choix est justifié entre autres par le fait qu'il permet une bonne appréciation du phénomène de l'intégration en Afrique.

Cette thèse se divise en trois grandes parties: la première et la deuxième se consacrent à l'aspect théorique et la troisième à l'aspect empirique de la recherche.

Dans la 1ère et 2ème partie, nous faisons respectivement un sommaire de la stratégie de substitution aux importations et de la théorie de l'intégration selon ses deux principales tendances: l'école traditionnelle et l'école de la théorie de l'intégration appliquée dans les pays en voie de développement.

Particulièrement en ce qui concerne la stratégie de substitution aux importations nous nous interrogeons sur ses origines et surtout sur ses fondements. Dans cette perspective nous cherchons à définir les objectifs visés par la

substitution aux importations et d'établir les liens existants entre le processus d'industrialisation et le processus d'intégration de marchés dans les P.V.D., notamment en Afrique.

Notre objet ici n'est pas d'effectuer une critique de la stratégie de substitution aux importations ni de la théorie de l'intégration. A ce titre, dans les deux chapitres nous nous limitons à l'identification des facteurs dont la signification ou le rôle est particulièrement important à la compréhension de la stratégie de substitution aux importations, de la théorie de l'intégration en milieu sous-développé et, surtout du problème de la répartition inégale des bénéfices.

Dans la troisième partie de la thèse, nous abordons l'étude proprement dite de la répartition des bénéfices au sein de la CEAO. Ce à partir de la méthode comparative diachronique¹¹. C'est-à-dire que nous comparons au cours de deux périodes (celle couverte par les mécanismes de redistribution et celle non-couverte par les mécanismes de redistribution), les résultats de l'intégration entre les pays membres de la CEAO. Pour ce faire:

1) nous analysons la structure organisationnelle et fonctionnelle de la CEAO;

¹¹ Nota: the "Comparison of the same unit at different times...", observe Lijphart, "offers a better solution to the control problem than comparison of two or more different but similar units (e.g., within the same area) at the same time". A. Lijphart, Op. Cit., p. 60

2) nous comparons a) la situation des pays membres en 1974 par rapport aux facteurs nécessaires à la localisation des industries à l'échelle régionale: infrastructures de communication et énergétiques; et b) les niveaux d'industrialisation, de complémentarité et de compétitivité des pays membres;

3) nous effectuons l'analyse proprement dite de la répartition des bénéfices de l'intégration entre pays membres de la CEAO. Ce à partir de l'analyse de a) l'évolution de la part annuelle des exportations communautaires des pays de 1970 à 1985; et b) des résultats des interventions des mécanismes de redistribution dans les pays membres.

En fait, nous tentons dans la première section de déterminer le degré d'intégration de la CEAO; dans la deuxième section, d'examiner la capacité d'attraction des industries et de profiter des avantages de l'intégration de chaque pays membre en 1974 et dans la troisième section, d'évaluer les résultats de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) quant à la répartition équitable des bénéfices et la réduction de la polarisation entre ses membres. Autrement dit, nous examinons la variable indépendante à partir de la structure organisationnelle de la CEAO et la variable dépendante à partir de la répartition des bénéfices de l'intégration entre les pays membres.

PREMIERE PARTIE

GENÈSE ET FONDEMENT
DE LA STRATÉGIE DE SUBSTITUTION
AUX IMPORTATIONS
(DE L'INDUSTRIALISATION)

ET

SA RELATION PAR RAPPORT AUX
PROCESSUS D'INTÉGRATION DANS
LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE 1

GENÈSE ET FONDEMENT DE LA STRATÉGIE DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS (DE L'INDUSTRIALISATION)

I) Genèse de la stratégie de substitution aux importations

La substitution aux importations comme évolution naturelle de l'industrialisation ou transformation de la structure des importations est en vigueur bien avant ce siècle. L'Allemagne, tout comme les Etats-Unis, au milieu du XIXème siècle et la Russie à la fin du XIXème siècle, se sont industrialisés à partir de la substitution de leurs importations de l'Angleterre (Grande-Bretagne)¹².

Cependant, la substitution aux importations comme stratégie d'industrialisation visant systématiquement la réduction du coefficient d'importation¹³, c'est-à-dire faisant de "l'épargne nette en devises" un critère d'investissement, est un phénomène contemporain, plus précisément du 20ème siècle.¹⁴

¹² Sur le plan théorique l'économiste allemand Friedrich List au milieu du 18ème siècle parlait déjà indirectement d'une conception de développement basée sur la substitution aux importations. Comme le souligne W.O. Henderson: "He held universal free trade was an ideal that might be achieved in the far distant future but, for the time being, each nation should foster the development of its own manufactures by prohibitions, import duties, subsidies, and navigation laws so as to restrict the flow of imports from more advanced industrial countries." Dans List, F., The National System of Political Economy, p. 1

¹³ Rapport entre les produits manufacturés importés et les produits manufacturés fabriqués sur place.

¹⁴ M. Blomstrom et B. Hettne, Development, Theory in Transition: The Dependence Debate and Beyond, p. 39

C'est en effet vers les années 50 que fut conçue (en Amérique latine) la stratégie de substitution aux importations.¹⁵ Ce en réponse à la crise du système du commerce international des années 30 et 40. Au fait, avec l'effondrement des économies des pays développés, particulièrement de l'Europe, suite à la crise financière de 1929 et à la deuxième guerre mondiale, les pays d'Amérique latine se sont retrouvés, d'une part avec une baisse de revenus due à la baisse des cours et de la demande de matières premières, et d'autre part, devant une carence de produits manufacturés, vu la destruction ou fermeture des usines en Europe.¹⁶

La substitution aux importations résulte donc de la perte de confiance en la stratégie de développement fondée sur la loi de l'avantage comparatif pronée par la théorie économique néo-classique: à savoir les pays du centre possédant un avantage technologique se spécialisent dans la production des produits manufacturés et ceux de la périphérie avec leur

¹⁵ Remarquons toutefois qu'en dépit du fait que la transformation de la structure des importations ait été déjà en cours depuis les années 30 dans les grands pays latino-américains: Argentine, Chili, Brésil et Mexique et, que sur le plan théorique, la stratégie de substitution des importations était déjà débattue dans le cercle d'économistes latino-américains (comme l'indique nombre d'articles de Prébisch d'avant 1950), la stratégie de substitution aux importations connut sa consécration avec la création de la C.E.P.A.L. en 1948. Tout particulièrement dès 1950 alors dirigé par R. Prébisch. M. Blomstrom et Hettne, Development Theory in Transition, p. 39)

¹⁶ Little, I. et Al, Industrie et commerce international dans les P.V.D., p. 2

abondance en ressources naturelles et minières dans la production des matières premières et des produits de base.¹⁷

La stratégie de la substitution aux importations sera principalement animée par les économistes de la CEPAL, avec comme principal architecte, l'Argentin Raoul Prébish.¹⁸

Selon Prébish et l'école de la C.E.P.A.L., (et autres développementistes), la conception néo-classique du développement fondée sur la division internationale du travail ne pouvait assurer le développement de l'Amérique latine. En se cantonnant dans l'exportation des matières premières et l'importation des produits manufacturés, l'Amérique latine demeurait vulnérable 1) à la détérioration des "termes d'échange", c'est-à-dire à la baisse des prix des matières premières et la hausse des prix des produits manufacturés importés; 2) à la baisse de la demande de matières premières due au changement de besoins et à l'introduction ou à la substitution des produits synthétiques et, surtout, 3) à l'épuisement des ressources

¹⁷ C. Palloix, L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales, T. 1, pp. 159-174. Il est à noter qu'il s'agit ici de la valeur comparée entre la production de produits manufacturés et la production de matières premières et de base, c'est-à-dire "la division internationale du travail".

¹⁸ Jusqu'en 1960 la stratégie de I.S.I. était principalement animée par les intellectuels sud-américains et dans une certaine mesure asiatiques et, notamment, fondée sur la situation socio-économique de leurs régions respectives, c'est-à-dire des pays en développement. Le processus de substitution aux importations dans les pays sous développés, particulièrement des pays d'Afrique noire ne sera étudiée que vers 1960; plus particulièrement par les économistes réunis au sein de l'Institut de recherches économiques et sociales (I.R.E.S.), université Lovanium, Kinshasa: Jean-Louis Lacroix, A.F. Ewing entre autres.

naturelles non renouvelables. Seule l'industrialisation, plus précisément la substitution aux importations (par les pays d'Amérique latine) permettra de rompre cette dépendance et vulnérabilité. Selon Prébisch et l'école de la C.E.P.A.L., l'exportation de matières premières devrait servir plutôt de source de devises fortes ¹⁹ nécessaires au financement de l'industrialisation. ²⁰

Grosso-modo, la stratégie de substitution aux importations a donc pour but de surmonter le maldéveloppement lié à la stratégie d'exportation des matières premières.²¹

II) Fondement de la stratégie de substitution aux importations

La substitution aux importations a pour fondement: 1) l'indépendance face à la baisse des termes d'échange des produits de base et des matières premières par rapport aux

¹⁹ Il s'agit selon F. Perroux du coefficient global d'importation, autrement dit, de la "différence entre le montant brut des devises étrangères épargnées par la substitution à l'importation et des devises consommées pour l'importation de biens d'équipement et d'approvisionnement destinés à l'industrie locale compte tenu de la non-exportation de matières utilisées par cette industrie." (Cité par J. Lacroix, Industrie au Congo, p. 186)

²⁰ M. Blomstrom and B. Hettne, Development Theory in Transition: the Dependency Debate and Beyond: Third World Responses, p. 41; et L.R. Alschuler, "Le développement latino-américain et l'ordre économique international: vers une formation des lois du mouvement du capitalisme périphérique", pp. 56-57

²¹ L.R. Alschuler, Multinationals and Maldevelopment: Alternative Development Strategies in Argentina, the Ivory Coast and Korea, p. 172

produits manufacturés; 2) de minimiser les difficultés résultant de la balance des paiements; 3) d'accroissement des revenus fiscaux perçus à partir de l'augmentation du nombre des industries installées dans le pays; 4) de tirer profit des économies externes résultant du secteur industriel: progrès technique, innovation, élévation des niveaux de vie, création d'emplois, et 5) de réserver aux marchés (besoins) déjà existants une industrie locale.²² En outre, 6) la stratégie de substitution aux importations a pour but de permettre la réalisation des "économies externes d'échelle" grâce à l'implantation en bloc de plusieurs industries en même temps, autrement dit de réduire les coûts moyens ou unitaire de l'acquisition des infrastructures et d'équipement.

III) Phases (étapes) de la substitution aux importations

Selon les économistes de la C.E.P.A.L, l'industrialisation devrait s'amorcer à partir de secteurs en aval puis se diffuser aux secteurs en amont, autrement dit par 1) l'industrie des produits manufacturés de consommation courante pour se transmettre aux secteurs 2) de biens durables puis, enfin, 3) à l'industrie lourde (d'équipement).²³

²² I. Little, Industrie et commerce international dans quelques P.V.D., p. 2-3. et L.R. Alschuler, Op. Cit, p. 13

²³ L'ordre ou séquence suivant lesquels devrait s'effectuer l'industrialisation par la substitution aux importations ne fait pas l'unanimité chez tous les auteurs. G. de Bernis, par exemple, appréhende le

L'amorce du processus d'industrialisation par la substitution des biens de consommation courante plutôt que par la substitution des biens intermédiaires ou d'équipement s'explique surtout par la disponibilité des ressources que de la viabilité du processus (l'Angleterre et la Russie, par exemple, ont commencé leur industrialisation à partir de la production des biens de production). L'industrialisation à partir de la substitution des biens de consommation courante s'explique en effet pour les raisons suivantes:

- 1) le désavantage de coût entre les biens de consommation localement produits et importés est moindre que les biens capitaux ou les biens intermédiaires. [...]. En limitant l'importation de biens de consommation, les avantages de l'I.S.I. peuvent être recueillis au coût minimum." Au fait, "le coût de la production donnée des biens capitaux ou des biens intermédiaires est plus important relativement aux coûts des importations que dans le cas des biens de consommation." ²⁴

démarrage du processus d'industrialisation à partir de la substitution des biens d'approvisionnement ou biens intermédiaires: industrie chimique et industrie sidérurgique destinées au secteur agricole. G. De Bermis, "Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale", Economie appliquée, 1966, pp. 415-472

²⁴ Sid Amed, A., Croissance et développement: théories et politiques, tome II, pp. 710-711

- 2) l'existence déjà dans le pays d'un marché pour les produits de consommation courante, c'est-à-dire l'assurance de pouvoir récupérer ou rentabiliser les investissements.
- 3) la substitution d'importation dans le domaine des biens intermédiaires ou de produits finis "nécessitent en effet, des masses de capital beaucoup plus importantes et l'efficacité des processus de production suppose un taux de production bien supérieur aux possibilités d'absorption des marchés domestiques." ²⁵
- 4) enfin, les secteurs de production des biens intermédiaires et de biens d'équipement (production) nécessitent des infrastructures (énergétiques et de communication) et une main d'oeuvre qualifiée dont sont dépourvus la plupart des pays en voie de développement.

"Les industries légères consomment de moins forts tonnages de matières premières et de moins grandes quantités d'énergie que les industries d'équipement et, de ce fait, sont plus indifférentes aux conditions naturelles de production ou d'importation de matières premières et de l'énergie". ²⁶

²⁵ A. Ansdén, Cité par Sid Amed, Op. Cit, Tome 1, p. 435

²⁶ P. George, Précis de géographie économique, p. 60

CHAPITRE 2 :

PROCESSUS DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS ET SA RELATION PAR RAPPORT AU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE DANS LES P.V.D.

1) Le processus de substitution aux importations et d'intégration en Amérique latine

Le processus de substitution aux importations en Amérique latine démarre vers les années 50. Celui-ci ne va cependant pas connaître le même résultat dans tous les pays. Seuls l'Argentine, le Brésil et le Mexique qui réunissaient avant 1950 un nombre suffisant de conditions nécessaires pour l'industrialisation, à savoir les capitaux, la main d'oeuvre, les infrastructures de communication et énergétique et, surtout, un grand marché²⁷, réaliseront avec succès la substitution aux importations et la transition de la substitution de biens de consommation courante à la substitution des biens intermédiaires.

Dans les pays potentiellement riches ou encore qui disposaient d'un nombre limité de facteurs d'industrialisation: Colombie, Chili, Peru, Uruguay et Vénézuéla, une fois la substitution aux importations de produits manufacturés de consommation courante complétée, le processus d'industrialisation stagne.²⁸ Le passage de la substitution des

²⁷ A. F. Ewing, Industries en Afrique, pp. 151-191; I. Sachs et K. Laski, "Industrialization Devel. Theory", in: Industrialisation and Development: A Third World Perspective, P.K. Ghosh, ed. pp. 187-192

²⁸ Sid Amed. Op. Cit., p. 435 et C. Furtado, Economic Development in Latin America, pp. 82-95

biens de consommation courante à la substitution de biens intermédiaires va se révéler difficile faute, principalement, de marché. Par ailleurs, en ce qui concerne les pays moins riches: Bolivie, Paraguay, Equateur et les pays d'Amérique centrale, devant l'absence quasi totale de facteurs d'industrialisation et, particulièrement des marchés, le démarrage du processus même de substitution aux importations sera pénible.

En fait, l'échelle du marché sera cruciale dans le résultat (succès, blocage ou échec) du processus de la substitution aux importations à cause de son rapport direct à la productivité du travail et à la productivité du capital.²⁹

Cela étant dit, la petite dimension du marché, si elle était la principale cause de la stagnation et/ou de la difficulté de démarrage du processus de substitution aux importations en Amérique latine, certains problèmes (facteurs) structurels (mais que nous n'aborderons pas dans ce travail, vu le risque de nous éloigner trop du cadre de notre recherche) y ont notamment contribué: 1) la rigidité de la structure économique due particulièrement aux protectionnismes, à l'apparition de monopoles et à l'absence de la concurrence

²⁹ En fait, la demande, particulièrement sa croissance est le principal facteur qui incite l'augmentation des nouveaux investissements ou investissements induits une stagnation de celle-ci entraîne donc un plafonnement des investissements ou à la rigueur des faillites, et son absence empêche à toute fin pratique l'industrialisation.

(qui résulte aux prix élevés des produits locaux par rapport aux prix des "importés" et à la faible productivité et qualité des produits); 2) le retard dans l'implantation de l'industrie des biens d'équipement ou d'approvisionnement, obligeant qu'une part importante des devises soit allouée à l'importation de matières premières et des pièces de rechange pour l'entretien ou l'amortissement des usines de production de biens de consommation, c'est-à-dire de la 1ère phase.³⁰ 3) La neutralisation des effets d'entraînement en amont (back-ward linkage effects), vu les subventions et la protection accordée aux industries (la situation monopolistique des entreprises)³¹; et, enfin, 4) la structure dépendante verticalement de l'industrie érigée et la faible croissance du secteur agricole par rapport au secteur industriel, et par voie de conséquence, la faible croissance du pouvoir d'achat de la majorité de la population par rapport à la production manufacturière (ou la désarticulation structurelle et la fragmentation sociale).

La somme de ces problèmes et, particulièrement, la faible productivité du travail et du capital émanant de la faible dimension des marchés solvables amène différents gouvernements (à l'instigation notamment des économistes de la C.E.P.A.L.), à préconiser l'intégration de marchés ou le

³⁰ J. L. Lacroix, Industrialisation au Congo, pp. 179-180

³¹ J. L. Lacroix, Ibid, p. 181

libre-échange.³² Ainsi naquit en 1958 le Marché commun de l'Amérique centrale avec comme membres le Guatemala, El Salvador et le Honduras³³ et, en 1960, avec la signature par le Brésil, le Mexique, l'Argentine, le Chili, l'Uruguay, le Pérou et le Paraguay du traité de Montévidéo, l'Association latino-américaine du libre-échange.³⁴ Toutefois, la création de ces zones sur la base du laissez-faire et de la libre concurrence en dépit de la disparité du niveau d'industrialisation des pays membres donc du manque de compétitivité entre leurs partenaires respectifs, va avantager les pays les plus avancés.³⁵

Dans le cas particulier du Marché commun de l'Amérique centrale, dont l'objet principal sera de permettre l'industrialisation ou l'amorce du processus de substitution

³² Comme l'exprime clairement G. Cacallos, l'idée de l'intégration des échanges sur le plan régional n'a captivé les esprits qu'en 1954, lorsque fut présenté à la réunion des ministres des finances de la région un rapport de la C.E.P.A.L., où l'on employait pour la première fois l'expression de "marché régional". G. Cavallos, Intégration économique de l'Amérique latine, p. 27)

³³ Le Nicaragua et le Costa-Rica y adhéreront respectivement en 1960 et 1962.

³⁴ La Colombie et l'Equateur ont joint l'ALALE en 1961 et le Venezuela, la Bolivie respectivement en 1966 et 1967. En 1968, l'ALALE regroupe tous les pays d'Amérique du Sud latine plus le Mexique.

³⁵ C. Furtado, *Op. Cit.*, pp. 197-204

aux importations,³⁶ en dépit d'engendrer une augmentation de la croissance industrielle régionale,³⁷ elle profitera surtout au El Salvador et au Guatemala. "Le Honduras, et à un degré moindre le Nicaragua" s'estimeront laissés ou perdants.³⁸

Et par ailleurs, en ce qui concerne l'A.L.A.L.E., en dépit d'être ou de s'organiser en une zone de libre-échange

³⁶ En fait, selon G. Cavallos, "la question de la coordination du développement industriel de la zone s'était posé avant même que le Marché commun de l'Amérique centrale fut institué en 1960, et a continué de préoccuper les promoteurs de l'intégration au cours de ces six dernières années. C'est ainsi que, en juin 1958, les cinq pays de la zone signèrent, à Tégucigalpa, l'accord sur le "régime d'industrialisation centro-américain d'intégration" qui fut incorporé dans le traité général d'intégration économique, signé par les cinq pays en décembre 1960, à Managua. [...] L'objet du régime d'industries centre-américaines d'intégration est "d'encourager et stimuler l'établissement d'industries nouvelles, ainsi que la spécialisation et l'expansion des industries existantes sur une base réciproque et équitable..." (G. Cavallos, Op. Cit, p. 272)

Les plus importants instruments du Marché commun centro-américain seront "les industries centro-américaines d'intégration, l'accord sur les stimulants fiscaux pour le développement industriel et la Banque régionale d'intégration". Et ses institutions seront le "Conseil économique centro-américain, composé des ministres des affaires économiques, le Conseil exécutif composé d'un délégué de chaque pays membres, et le secrétariat permanent". (G. Cavallos, l'Intégration économique en Amérique latine, p. 27 et ONU, Problèmes actuels d'intégration économique: répartition des avantages et des coûts dans l'intégration des P.V.D., p. 83)

³⁷ Comme le souligne très clairement Celso Furtado: "By providing the small Latin American countries with a combined market of approximately the same size of that of Peru, and with a relatively high import coefficient (around 17%), the integration movement created conditions for starting industrialisation along the same lines as the process experienced in earlier periods by all other countries of region similar economic dimensions. In the 1960-70 period, central American manufacturing output grew at an average rate of 9% a year". (C. Furtado, Op.Cit, 1970, pp. 194-195) Ce grâce en partie à l'intégration.

³⁸ Onu, Op. Cit, p. 83

Nota: Selon A Dictionary of Canadian Economics, page 50, le Honduras a quitté le Marché commun centro-américain en 1970.

limité et préférentiel³⁹, vu l'inégal niveau d'industrialisation de ses membres, le commerce intra-communautaire, particulièrement des produits manufacturés se fera surtout à l'avantage des pays les plus industrialisés, Brésil, Argentine et Mexique.

En effet, les trois pays disposaient déjà au moment de la création de l'A.L.A.L.E. des économies les plus industrialisées de l'Amérique latine. Leur niveau d'industrialisation dépassait, toute proportion gardée, le stade de substitution des importations de biens de consommation courante. Par contre, la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou et, dans une moindre mesure le Chili, l'Uruguay et le Vénézuéla commençaient à peine le processus d'industrialisation. De sorte que leurs industries (naissantes) seront peu compétitives dans le marché communautaire. Comme le souligne G. Cavallos, deux groupes de pays constituaient l'A.L.A.L.E.

"un premier groupe est formé par les pays dont les ventes à la zone se composent pour la plus grande partie de matières premières (Argentine, Equateur, Pérou, Bolivie, Vénézuéla). Le second groupe est constitué par les pays dont les exportations de produits semi-élaborés représentent un pourcentage plus élevé de leurs exportations totales vers la zone. C'est le cas notamment du Chili, du Mexique, du Brésil, de l'Uruguay. Mais cette classification n'est pas rigide. On remarquera notamment que pour

³⁹ La libéralisation des échanges au sein de l'A.L.A.L.E. était limitée aux seuls produits qui ont bénéficiés de la concession, c'est-à-dire qui ont obtenu l'agrément d'être échangés dans la communauté à des tarifs préférentiels. De plus, en tant que zone de libre-échange, les tarifs douaniers n'étaient pas complètement abolis. G. Cavallos, Intégration économique en Amérique latine, pp. 146-148

divers pays faisant partie du premier et du deuxième groupe, la part des exportations portant sur les produits manufacturés finis a augmenté récemment: Argentine, Brésil, Mexique, pays auxquels il faudrait ajouter la Colombie.

"En deuxième lieu, on observe, tout au moins pour les pays les plus importants de la zone, que leur appartenance à l'une ou l'autre des catégories précitées est assez tranchée, ainsi:

a) Pour les matières premières, par exemple, les exportations de matières premières de l'Argentine ont représenté, en 1961, 76,8% du total de ses exportations vers le Brésil; 56,1% vers le Chili; 57,7% vers le Paraguay; 67,1% vers le Pérou.

b) Pour les produits semi-élaborés, les exportations de ces produits par le Brésil ont représenté, en 1961, 81,8% du total de ses ventes à l'Argentine: 79,8% à la Colombie; 73,3% au Pérou; 47,2% à l'Uruguay. Il y a quelques variations selon les années, mais la tendance est assez constante.

c) Pour les articles manufacturés, ces produits ont représenté, en 1961, 62,8% du total des exportations du Mexique vers l'Argentine; 46,2% vers le Chili; 70,9% vers la Colombie; 98,8% vers l'Equateur; 85,1 % vers le Paraguay; 98,2% vers le Pérou; 96,1% vers la Bolivie; 77,2% vers le Venezuela.⁴⁰

NOTA: Cet extrait demande d'être lu avec réserve car il se rapporte au total des exportations effectuées par les pays. Ainsi, par exemple, les exportations de produits manufacturés de l'Argentine qui sont inférieurs par rapport à ses exportations de matières premières sont en réalité supérieurs aux exportations de produits manufacturés du Chili ou de l'Uruguay, vu le faible volume de leurs exportations communautaires (voir le tableau ci-après).

⁴⁰ G. Cavallos, Intégration économique en Amérique latine, p. 120 et 121

TABLEAU I

Evolution des exportations et de la part du marché au sein
de l'A.L.A.L.E. entre 1960 et 1966
(en millions de dollars) et en %*

<u>Année</u>	<u>Argentine</u> %	<u>Brésil</u> %	<u>Chili</u> %	<u>Colombie</u> %
1960	162,5 (47,7)	86,4 (25,4)	30,2 (8,8)	4,8 (1,4)
1961	100,0 (33,4)	95,2 (31,8)	34,8 (11,6)	6,1 (2,0)
1962	141,4 (39,9)	75,8 (21,3)	39,4 (11,1)	7,3 (8,0)
1963	185,5 (36,3)	76,0 (17,8)	49,3 (11,5)	6,0 (1,4)
1964	218,4 (39,1)	132,8 (23,8)	34,5 (6,1)	10,9 (1,9)
1965	231,1 (36,3)	197,4 (31,0)	52,2 (8,2)	16,7 (2,6)
1966	242,7 (35,9)	181,5 (26,8)	53,6 (7,9)	29,1 (4,3)

<u>Année</u>	<u>Mexique</u> %	<u>Paraguay</u> %	<u>Pérou</u> %	<u>Uruguay</u> %
1960	5,7 (1,6)	8,9 (2,6)	33,4 (9,8)	3,4 (0,9)
1961	7,9 (2,6)	9,9 (3,3)	31,5 (10,5)	5,8 (1,9)
1962	16,7 (4,7)	10,9 (3,0)	48,8 (13,7)	8,0 (2,2)
1963	25,9 (6,0)	10,7 (2,5)	49,1 (11,5)	15,0 (3,5)
1964	34,0 (6,0)	14,8 (2,6)	63,8 (11,4)	15,0 (2,6)
1965	36,3 (5,7)	17,5 (2,7)	54,0 (8,5)	15,5 (2,4)
1966	56,6 (8,3)	19,9 (2,8)	52,2 (7,7)	26,7 (3,9)

<u>Année</u>	<u>Equateur</u> %	<u>TOTAL</u>
1960	4,7 (1,3)	340,1
1961	7,5 (2,5)	298,8
1962	6,1 (1,7)	354,3
1963	8,0 (1,8)	425,2
1964	13,3 (2,3)	537,6
1965	13,1 (2,0)	635,1
1966	12,5 (1,8)	675,1

* Nota: Les % ont été calculés (ajoutés) par nous-même.

Source: ALALE, "Série Estadística", no. 1, tableau no. VIII et Doc. Cep/repartido 876, 14 août 1967, dans: Gonzalo Cevallos, Intégration économique de l'Amérique latine, p. 139

II) Le processus de substitution aux importations et d'intégration en Afrique noire (particulièrement dans la CEAO⁴¹

A l'exception du Zaïre (et de l'Afrique du Sud), le processus de substitution aux importations en Afrique sub-saharienne ne démarre qu'après l'accession aux indépendances (de la plupart des pays), au début des années 60. Pendant la période coloniale, la presque totalité des produits manufacturés étaient importés des métropoles. L'acquisition des indépendances va donc amener la plupart des pays africains vers la recherche soit d'une transformation des structures des importations, soit de la réduction du coefficient des importations, donc de la substitution aux importations. Ainsi, comme le souligne Claude Aka, "to encourage import substitution, African governments gave all sorts of incentives to indigenous and foreign capital, such as tax holidays for a certain number of years for pioneer industries, tariff protection, accelerated depreciation allowances, import duty relief for imported inputs industries, the provision of industrial estates and the provision of equity capital and debentures."⁴²

⁴¹ Notre étude étant surtout une étude sur l'intégration économique, nous avons jugé peu pertinentes les expériences individuelles de substitution aux importations, c'est-à-dire des pays tels que le Ghana, le Nigéria, le Zaïre, etc. Cela dit, les processus de substitutions aux importations ou d'industrialisation dans ces derniers ont connu dans l'ensemble les mêmes difficultés que celles rencontrées dans les pays abordés ici.

⁴² Claude Aka, A Political Economy of Africa, p. 146

Toutefois, l'accession aux indépendances de la plupart des pays selon les frontières provinciales plutôt que territoriales: l'Afrique occidentale française en Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger (et Togo)*; l'Afrique française équatoriale en Congo, Centre-Afrique, Tchad (et Cameroun); The Central African Federation en Zambie, Malawi et Rhodésie et, enfin, des territoires britanniques de l'Afrique de l'Est en Kénya, Tanzanie et Ouganda, va limiter leur capacité d'industrialisation. En fait, étant donné la taille réduite de leurs ressources financières et le sous-développement sinon l'absence des préalables pour l'industrialisation: main d'oeuvre, infrastructure énergétique et de communication et, surtout, marchés solvables respectifs, le processus d'industrialisation va se révéler difficilement.

Ces problèmes ou obstacles vont amener différents pays africains à s'intégrer économiquement. D'où la création de l'union douanière équatoriale (UDE) en 1959, l'Union douanière ouest africaine (UDOA) en 1959; et le Marché commun est-africain en 1966, après l'indépendance du Kenya, Ouganda et Tanzanie.⁴³ L'intégration en Afrique sera donc un processus visant à faciliter l'enclenchement du processus de substitution aux importations.

* Nota: Le Togo et le Cameroun n'étaient pas juridiquement membres, respectivement, de AFO et AFE. Toutefois, ayant été administrés par la France sous le mandat des Nations unies, ils y ont été intégrés sur bien des niveaux.

⁴³ A noter que ces trois pays étaient intégrés avant la création du marché commun au sein de l'organisation des services communs d'Afrique orientale,

Cela étant, contrairement aux pays d'Amérique du Sud et dans une certaine mesure aux pays d'Amérique centrale, le processus de substitution aux importations en Afrique sera mis en branle parallèlement aux processus d'intégration.

Toutefois, la création d'unions douanières sur la base de la libre concurrence et du laissez-faire va aboutir à un chevauchement ou dédoublement des projets et productions. Tous les pays se lanceront dans la substitution des mêmes produits d'importations.

Comme le remarque S. Asanté:

First, many of the development plans invariably failed to indicate a well-integrated and coordinated approach. [...] Second, the development plans tended to be inward-looking, and to refer to measures for increasing economic growth within the country concerned. It was not easy for a minister drawing up a plan for industrialization to decide that a particular industry should be set up in a neighboring country. [...] Consequently, none of the development programs initiated during the early 1960s attempted to coordinate industrial development in one country with the industrial growth of the neighboring states."⁴⁴

Le tableau ci-après illustre clairement cette situation. En fait, malgré leur intégration au sein d'une union douanière (c'est-à-dire la constitution d'un seul espace commercial), les

celle-ci succèdera à la haute commission créée en 1947 par l'administration anglaise pour coordonner "les chemins de fer et les ports", les postes et télécommunications, l'aviation civile, les douanes, l'impôt sur le revenu, la perception des impôts indirects, les statistiques, la recherche et les météorologies", E.EK Agrobli, Géographie et Structures économiques de l'Afrique, p. 146.

⁴⁴ S. K. Asante, The Political Economy of Regionalism in Africa: a Decade of the Ecowas, p. 42.)

pays membres de l'UDAO vont entamé le processus d'industrialisation sans concertation.

Les mêmes projets ou industries vont se retrouver dans 2, 3 ou plusieurs pays. Résultat, une surcapacité de production d'usines ainsi chevauchées et un coût élevé d'exploitation.

TABLEAU II

Projets d'investissement
dans le secteur industriel au sein de l'UDEAO et TOGO

Produits devant être fabriqués	Implantation des usines	Capacité annuelle	Investissements	Frais d'exploitation ²	Economie annuelle de devises	Valeur ajoutée	Rentabilité ³	
							Bénéfices/ Investissements	Bénéfices chiffre d'affaires
				Millions de francs CFA			Pourcentage	
Margarine	Sénégal	1,000	106	119	28	63	45,3	28,3
Produits laitiers	Haute-Volta	1,8 ⁴	50	67	13	25	31,1	21,5
Conserves de poissons	Togo ou Dahomey	400	85	88	23	31	5,7	5,2
	Togo ou Dahomey	800	137	157	55	65	19,0	14,0
Glucose	Togo	1,200	38	29	9	14	9,0	8,5
Sucre	Sénégal	20,000	2,000-3,000
	Côte-d'Ivoire	20,000	2,000-3,000
	Dahomey	20,000	2,000-3,000
Jute et autres fibres dures	Mali	3,000-3,500	500-800
	Niger	3,000-3,500	500-800
Produits de la pêche	Côte-d'Ivoire	150	185	161	67	95	31,9	26,8
	Côte-d'Ivoire	300	340	298	144	193	41,8	32,3
Cuirs et peaux	Niger	35,000 ⁵	155	117	30	51	12,3	13,2
	Niger	100,000 ⁶						
Pneus (automobiles, camions)	Côte-d'Ivoire	4,600	3,300	1,492	-48	770	9,5	17,4

Produits devant être fabriqués	Implantation des usines	Capacité annuelle	Investissements	Frais d'exploitation ²	Economie annuelle de devises	Valeur ajoutée	Rentabilité ³	
							Bénéfices/ Investissements	Bénéfices chiffre d'affaires
Pneus (cycles)	Côte-d'Ivoire	7,500 ⁷	506	254	40	132	11,9	19,3
	Côte-d'Ivoire	2,0 ⁷	1,004	573	180	332	18,9	24,8
Engrais	Sénégal	120,000	506
	Côte d'Ivoire	62,000	1,004
Détergents	Togo ou Dahomey	1,000	160	188	-10	34	5,0	4,1
Bouteilles	Sénégal ou Côte d.	7,500 ⁷	532	221	-7	124	7,0	14,3
Céramiques	Sénégal ou Côte d.	8,700	800	259	147	252	19,0	30,6
Ciment	Sénégal	100,000	1,260	382	8	320	15,7	51,3
	Mail	50,000	1,350	430	20	290	7,9	20,
	Togo	100,000	2,010	589	-248	340	6,0	20
	Côte d'Ivoire	300,000	2,280	813	144	450	6,5	18
Eléments d'acier	Côte d'Ivoire	35,000	1,533	1,113	119	447	14,8	16
Vis	Sénégal	440	106	44	-15	33	15,1	2..
Outils agricoles	Côte d'Ivoire	900	255	136	19	81	5,1	
Ustensiles	Côte d'Ivoire	1,625	440	327	38	141	7,5	
Lampes à l'huile	Côte d'Ivoire	300	290	108	28	75	6,5	1
Réfrigérateurs	Côte d'Ivoire	...	218	206	18	74	16,5	
Accus automobiles	Togo	675	132	98	49	100	58,0	
Piles	Sénégal ou Côte d.	2,400	295	498	18	178	11,9	
Pièces détachées pour automobiles et camions	Sénégal ou Côte d.	...	150	
	Togo ou Dahomey	...	500	

Source: "Possibilités d'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés à la CEE", reproduit dans BCEAO, Notes d'information Statistiques, No. 146, décembre 1967 in: F.M.I, Etudes générales sur les économies africaines, Tome 3, pp. 36-37.

¹ Tonnes, sauf indication contraire;

² Y compris l'amortissement, mais non compris les charges financières et fiscales

³ Les bénéfices représentent la différence entre les ventes et les frais d'exploitations

⁴ Millions de litres, ⁵ Chèvres, ⁶ Têtes de bétail, ⁷ Millions d'unités

Par ailleurs, la création d'unions douanières sur la base du laissez-faire entre pays aux niveaux de développement et aux potentialités peu équilibrées résultera, dans l'ensemble, à une répartition inégale des bénéfices de l'intégration entre les pays les plus avancés et les pays les moins avancés. Au sein de la l'UDEAO, la Côte d'Ivoire, qui connaîtra une croissance d'industrialisation plus rapide que ses partenaires et le Sénégal, pôle industriel de l'A.F.O., et au sein de l'UDEAC, le Congo, et le Cameroun seront respectivement les principaux bénéficiaires. Conséquence, les pays les moins avancés préféreront importer auprès des pays tiers plutôt que de subir une perte de revenus de la douane et de subventionner l'industrialisation des autres pays.

Bref, tout comme en Amérique latine, les processus d'union douanière et de substitution aux importations (d'industrialisation) en Afrique vont aboutir à un blocage.

Les difficultés de la répartition équitable des bénéfices de l'intégration dans les unions douanières du tiers-monde, et le blocage du processus d'intégration, vont amener bon nombre d'experts à se concentrer vers le milieu des années 60 à la conception d'une théorie de l'intégration adaptée au milieu sous-développé, c'est-à-dire prenant en compte la non-compétitivité des économies sous-régionales et la tendance

à la répartition inégale des avantages directs de l'intégration entre pays les plus avancés et les moins avancés. Ainsi naquit la théorie de l'intégration appliquée aux P.V.D.

Cependant, avant d'entrer dans les détails de la théorie de l'intégration en milieu sous-développé, nous verrons d'abord la théorie traditionnelle de l'intégration. En fait, la théorie de l'intégration en milieu sous-développé étant une réponse à la défaillance de la théorie traditionnelle de l'intégration dans les pays (régions) sous-développés, une compréhension de cette dernière est nécessaire pour mieux les distinguer.

DEUXIÈME PARTIE

LA THÉORIE DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

CHAPITRE 3

I) LA THÉORIE CLASSIQUE DE L'INTÉGRATION

I) Genèse

La théorie classique de l'intégration a vu le jour vers les années 50 avec la publication de l'ouvrage de Jacob Viner, The Custom Union Issue (1950); et fut consolidée successivement par les études de beaucoup d'autres auteurs dont, particulièrement, M. Bye, "Unions douanières et données nationales" (1950); James E. Meade, The Theory of Customs Unions, (1955) et Problems of Economic Union, (1953); Richard Lipsey "Trade Diversion and Welfare" (1957) et "The Theory of Customs Unions: A general Survey" (1960); Bela Balassa, The Theory of Economic Integration, (1961) et John Sprads, "The Condition for a Trade Creating Customs Union" (1964). Ces auteurs étudient le processus d'intégration (surtout) dans la perspective des économies développées libérales ou de marché.

II) Fondements de l'intégration selon la théorie traditionnelle

L'intégration économique selon la théorie traditionnelle a pour but principal d'assurer ou d'accélérer la croissance économique. Elle est ainsi un processus⁴⁵ visant à permettre

⁴⁵ Nous considérons l'intégration comme un processus plutôt qu'un état parce qu'une intégration absolue n'est encore atteinte nulle part, chaque forme d'intégration est une étape du processus et chaque étape est dynamique. Somme toute, l'intégration est un processus dynamique.

1) aux pays membres, grâce à l'élargissement du marché, à la concurrence, à la circulation plus libre des facteurs: capitaux, main-d'oeuvre et connaissance, un relèvement du niveau de la productivité et de compétitivité.

Par ailleurs, 2) sur le plan strictement de la production, l'intégration a pour but selon la théorie traditionnelle, de permettre a) une amélioration du rendement de la production grâce aux économies d'échelle résultant de la diminution du coût de production par unité ou de l'augmentation de la productivité; b) une meilleure allocation des ressources; et c) une spécialisation plus poussée.⁴⁶ Autrement dit, au lieu qu'une entreprise produise une gamme variée de produits, avec l'intégration celle-ci se limite à la production des gammes de produits pour lesquels elle possède un avantage quant au coût de production.

⁴⁶ A ces avantages classiques, la théorie moderne (récente) de l'intégration en milieu développé ajoute quelques avantages non traditionnels: la création des emplois, l'amélioration de la qualité des produits et l'attraction des investisseurs.

Grosso-modo, selon la théorie traditionnelle, l'intégration des marchés a pour but de permettre une augmentation du taux de productivité des entreprises, et partant, la croissance économique des pays membres⁴⁷.

III) Formes d'intégration selon la théorie classique

La théorie classique de l'intégration distingue 4 structures⁴⁸ d'intégration: le libre-échange, l'union douanière, le marché commun et l'union économique.

1) le libre-échange est la forme primaire de l'intégration. Il est caractérisé par l'abolition pure et simple des tarifs douaniers entre pays membres. En ce qui a trait aux commerces avec les pays tiers, chaque pays conserve son propre tarif ou

⁴⁷ Robson p. 3 (1971) et F. Perroux p. 337 et 338 (1966)

⁴⁸ Rappelons que ces structures (ou degrés) d'intégration peuvent être dépendamment des objectifs des membres des états finals ou des étapes d'un processus amenant vers une intégration plus avancée, soit l'union économique ou l'union territoriale. Comme le précise Bela Balassa, "Excluant l'intégration nationale du concept, nous pouvons définir l'intégration économique comme un processus et un état considéré comme processus, l'intégration comprend divers mesures abolissant la discrimination entre les unités économiques appartenant aux différents Etats nationaux. Vue comme état, l'intégration peut être représentée par l'absence de diverses formes de discrimination entre les économies nationales." Dans Théophile Lukusa, "Intégration économique et données nationales: la création de l'union des Etats d'Afrique centrale"., Etudes congolaises, no. 11, avril-juin 1968, p. 71

politique douanière. Une zone de libre-échange se distingue des autres formes d'intégration dites supérieures par son caractère exclusivement commercial.

2) l'union douanière est le regroupement des marchés dans lequel les tarifs douaniers à l'intérieur de la communauté sont abolis et les pays membres observent tous un même tarif douanier envers les pays non-membres.

3) le marché commun est la zone d'intégration au sein de laquelle sont abolies toutes les restrictions affectant les mouvements des marchandises et des facteurs à l'intérieur de la zone. Autrement dit, en plus de l'abolition des tarifs douaniers et de l'observation d'un même tarif à l'égard des pays tiers, sont aussi éliminées les barrières contre la circulation des capitaux, des citoyens et des services au sein de la communauté.

Enfin, 4) l'union économique est le type d'intégration dans laquelle l'ensemble des économies des membres sont intégrées. En plus de la suppression des tarifs entre membres, de l'établissement d'un tarif commun envers les pays tiers et de la liberté de circulation des facteurs, les pays associés

harmonisent plus ou moins complètement leurs politiques économiques, monétaires, budgétaires et sociales.⁴⁹

IV) Conditions nécessaires pour la réussite de l'intégration régionale selon la théorie traditionnelle

Pour la théorie traditionnelle, l'intégration des marchés des pays n'est viable que si les effets de création des échanges sont supérieurs aux effets de détournement des échanges⁵⁰

Selon ce concept développé par Viner dans The Customs Union Issue, publié en 1950, l'intégration des marchés n'est rentable que si elle conduit à la création d'échanges, c'est-à-dire au commerce à des prix bon marché ou compétitifs à ceux en vigueur sur les marchés internationaux (extra-communautaires).

⁴⁹ Bela Belassa, "Toward a Theory of Economic Integration" in Latin America economic Integration, (1966), p. 29, et Theory of Economic Integration, Richard Irwing, Howeword Illinois, 1961

⁵⁰ Viner, The Customs Union Issue, 1950, pp. 52-53, et Gohfried Haberler, "Defects in the Concept of Regionalism to Solve Trading Problems", in Indian Journal of Economics, July 1957, pp. 25-30

En un mot, l'intégration des marchés selon la théorie traditionnelle n'est justifiée que si les effets de création des échanges sont supérieurs aux effets de détournement des échanges, autrement dit, lorsqu'il y a entre les pays membres plus de produits échangés à meilleur marché ou à des prix compétitifs à ceux demandés pour les produits équivalents dans les marchés extra-communautaires. En revanche, si l'intégration conduit au détournement d'échanges pour la plupart des produits, donc au commerce à des prix plus élevés que ceux en cours pour des produits similaires dans les marchés extra-communautaires, celle-ci n'est pas justifiée.

Du point de vue de la théorie traditionnelle, l'intégration régionale n'est justifiée que lorsque les pays candidats à l'intégration possèdent des économies "très concurrentielles ou semblables, mais potentiellement très complémentaires ou dissemblables".⁵¹ En fait, celle-ci ne tient compte que des effets statiques ou directs relatifs aux tarifs et par ailleurs néglige les effets dynamiques ou indirects qui résultent de l'intégration, c'est-à-dire les effets d'entraînement.

⁵¹ James E. Meade, The Theory of Customs Unions, no. 107, cité dans F.M.I., Etudes générales sur les économies africaines, T. 3, p. 28.

CHAPITRE 4

LA THÉORIE DE L'INTÉGRATION APPLIQUÉE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

I) Genèse

Contrairement à la théorie traditionnelle dont la paternité est attribuée à Viner, la théorie de l'intégration en milieu sous-développé est le résultat d'un ensemble d'observations effectuées (pendant les années 60 et 70) par différents auteurs⁵² sur 1) la stagnation du processus de substitution des importations en Amérique latine, 2) les difficultés d'industrialisation des pays de petite dimension et, surtout, 3) la répartition inégale des bénéfices dans les unions douanières des pays en voie de développement.

En effet, la théorie de l'intégration dans les pays en voie de développement remet en cause l'application de la théorie traditionnelle dans les P.V.D.. L'intégration verticale des économies et surtout, la non-compétitivité et non-complémentarité de celle-ci rend la théorie traditionnelle de l'intégration moins adaptée aux conditions du tiers-monde.

⁵² Peter Robson, F. Kahnert, Hiroshi Kitamera, R.G. Lopsey, Eduard Lizano, Lynn K Mytelka, W.A. Axline, etc.

Par conséquent, la théorie de l'intégration dans les P.V.D. sera conçue en fonction des réalités socio-économiques du tiers-monde.

II) Fondements de l'intégration selon la théorie appliquée en milieu sous-développé

Contrairement à la théorie traditionnelle qui considère le processus d'intégration comme un moyen d'assurer la croissance, la théorie de l'intégration en milieu sous-développé l'appréhende comme un moyen de stimuler le processus de l'industrialisation des pays en développement, en d'autres termes, comme un processus visant à créer un environnement favorable à l'investissement. Dans cette perspective, le regroupement des marchés a pour avantages principaux 1) du point de vue des Etats, a) d'attirer, grâce à l'élargissement du marché, des investissements et des capitaux; b) d'accroître les pouvoirs de négociations des pays membres face aux géants économiques mondiaux; c) de réduire l'intégration verticale de leurs économies; d) de permettre la création des entreprises ou de gérer des services en commun (c'est-à-dire la réalisation des économie d'échelle et des

économies externes ou induits⁵³); e) de réduire le coût de substitution aux importations; et enfin, f) de permettre, grâce à la coordination commune de l'industrialisation, une meilleure utilisation des ressources ou une meilleure division régionale du travail. ⁵⁴.

Par ailleurs, 2) sur le plan strictement de la production, l'intégration, selon la théorie de l'intégration dans les P.V.D. a pour but de permettre a) aux industries des pays membres de réaliser des économies d'échelle sur le plan

⁵³ E. Lizano, dans Nations-Unies, Problèmes actuels d'intégration économiques: répartition des avantages et des coûts dans l'intégration des P.V.D., p. 34

⁵⁴ Comme le note Claude Masson, "La loi de l'avantage comparatif stipule que même si un pays [...] à une productivité supérieure à celle de l'autre dans la production de deux biens, les deux ont intérêt à se spécialiser et à commencer entre eux aussi longtemps que l'écart relatif dans la productivité n'est pas la même dans le cas des deux produits". Eléments d'économie politique, p. 299. Remarquons, cependant, qu'il ne s'agit pas ici de la division internationale du travail, c'est-à-dire de la division du travail fondée sur la spécialisation d'une part en produits manufacturés, et d'autre part en produits primaires, mais plutôt de la valeur comparative en produits industriels.

technique, gestion, commerce, finance et recherche⁵⁵, b) une plus grande diversification de la production, c) une meilleure utilisation des facteurs, et d) une augmentation de la productivité.

Ceci étant, selon la théorie de l'intégration dans les pays en développement, l'intégration de marché est justifiée principalement, à court terme, par ses effets dynamiques. Malgré le détournement des échanges évidents, vu leurs structures économiques, l'intégration est nécessaire en tant que plate-forme pour favoriser l'industrialisation et pour la création d'une économie intégrée horizontalement* (régionalement).⁵⁶ Cependant, selon la théorie de l'intégration appliquée aux pays en développement et particulièrement, les professeurs W. A. Axline et L. Mytelka,

⁵⁵ Remarquons que ceci est valable surtout pour les pays sous développés dont le niveau d'industrialisation est très faible. Ainsi plutôt que d'avoir dans les même pays une industrie qui fabriquerait des voitures du moteur jusqu'au pare-brise, celle-ci se divise dans plusieurs usines spécialisées implantées dans plusieurs pays membres.

*C'est-à-dire "diminution générale des coûts en raison de l'apparition de nouvelles entreprises, lesquelles accroissent les relations fonctionnelles dans l'ensemble productif. Ces économies externes sont donc associées à l'apparition de "pôles de développement" ou de phénomènes d'entraînement mis en évidence par François Perroux, Scitovsky, Rosenstein, Rodan, Newkse Hirschman". G. Cevallos, L'Intégration économique de l'Amérique latine, p. 58

⁵⁶ Lizano, Op. Cit., p. 34 Somme toute, tant pour les pays développés que pour les pays sous développés à petit marché, les avantages de l'intégration sont à toute fin pratique les mêmes. Cependant, étant donné leurs niveaux de développement, les méthodes d'y parvenir sont différentes.

*NOTA: L'intégration horizontale au niveau des entreprises (ou de la production) est le groupement des différentes firmes pour la fabrication d'un bien donné, (c'est-à-dire la fabrication en sous-traitance) et l'intégration verticale est le groupement au sein de la même entreprise de toute la chaîne de production d'un bien, c'est-à-dire de l'extraction ou raffinage de la matière première jusqu'au produit fini. Bref, la production au sein d'une même entreprise de différents éléments entrent dans la fabrication d'un bien.

l'intégration dans le milieu sous-développé aux économies peu compétitives, ne peut se faire aux bénéfices de tous les membres qu'à condition de se doter d'un système de compensations financières et économiques,⁵⁷ c'est-à-dire de mécanismes de redistribution.

III) Conditions nécessaires pour la réussite de l'intégration régionale selon la théorie de l'intégration dans les P.V.D.

Trois formes de mécanismes sont préconisées par la théorie de l'intégration dans les P.V.D. pour la répartition des bénéfices de l'intégration: 1) les mécanismes de sauvegarde; 2) les mécanismes de compensation; et, 3) les mécanismes de correction.

1) Les mécanismes de sauvegarde

Les mécanismes dits de sauvegarde se caractérisent par l'octroi d'exemption aux pays membres, souvent les moins avancés, d'appliquer certaines politiques de l'organisation ou par un échelonnement en une longue période du processus d'intégration. Ces mesures servent surtout à minimiser les conséquences de l'application uniforme des politiques

⁵⁷ W.A. Axline, "Underdevelopment, Dependence, in Integration: The Politics of Regionalism in the Third World", International Organization, Vol. 31, no. 1, Winter 1977, p. 83-105.

L. K. Mytelka, "Regional Integration in the Third World, same Internal Factors", dans Dimension internationales de l'intégration régionale dans le tiers-monde, pp. 15-38

communautaires dans l'économie de certains pays.

Les mesures de sauvegarde, comme le dit le mot, visent donc d'une part, à garantir l'épanouissement des industries fragiles de la zone et, d'autre part, à préserver l'organisation de départ des pays qui peuvent se sentir menacés par l'intégration en concédant soit: 1) un délai plus long pour l'élimination des entraves s'opposant aux échanges intrarégionaux; 2) un délai plus long pour l'application du tarif extérieur commun; 3) l'autorisation, dans des circonstances spéciales de prélever des droits sur les échanges intrarégionaux.

Somme toute, les mécanismes de sauvegarde soustraient les pays les moins développés de la zone ou ceux disposant des industries encore sensibles de l'application de certaines politiques de la communauté jusqu'à l'acquisition d'un niveau suffisant de compétitivité. Les mécanismes de sauvegarde sont surtout discriminatoires, les pays de la zone, souvent les moins avancés maintiennent une taxe minimale sur les marchandises concurrentes importées de la communauté. Cette taxe minimale protège d'une part les industries les plus vulnérables de la concurrence et d'autre part, épargne les pays les moins avancés d'une perte totale de revenus de la douane."

* Nota: Dans le cas des organisations où il n'y a pas une abolition de taxes dans le commerce intra-zonale, mais plutôt une réduction, les pays les moins développés maintiennent une taxe légèrement supérieure au taux appliqué par les pays les plus développés.

2) Mécanismes de compensation

Contrairement aux mesures de sauvegarde, qui en principe se traduisent par des mesures dérogatoires, les mécanismes de compensation se caractérisent par des mesures financières visant à limiter les pertes ou le manque à gagner fiscal subis par les pays les moins avancés suite à l'abolition ou la réduction de barrières commerciales. Il s'agit au fait, du transfert, moyennant soit la péréquation, soit la subvention aux services publics, soit l'impôt direct d'une partie des bénéfices réalisés par les pays les plus avancés des exportations intra-communautaires aux pays les moins avancés. Les mécanismes de compensation peuvent également se traduire par l'octroi de traitement de faveur à certains produits vitaux pour l'économie des pays les moins avancés.

3) Mécanismes de correction

Les mécanismes dits correctifs, à la différence des deux premiers, cherchent à corriger les inégalités des niveaux de développement des pays membres. Ils visent à prendre en main l'industrialisation des membres, c'est-à-dire la distribution équitable de développement. Ces mécanismes se caractérisent par soit: 1) la création d'une banque régionale de développement qui accorderait la priorité aux pays les moins avancés de la zone; 2) l'adoption de mesures consistant à

harmoniser la répartition industrielle entre les membres; 3) l'octroi d'avantages fiscaux aux pays les moins avancés pour favoriser leur industrialisation; 4) la création d'entreprises publiques régionales.

IV) Types d'intégration en milieu sous-développé

Les types d'intégration dans les P.V.D. furent précisément identifiés ou distingués par le professeur Lynn Mytelka. Selon Mytelka, 3 types caractérisent les regroupements de marchés dans les pays en développement: l'intégration du Type I; l'intégration du type II et l'intégration du type III.

1) La zone d'intégration de type I est une zone basée sur le "laissez-faire", le fondement principal de l'intégration est limité surtout sur l'élargissement du marché. Les principales caractéristiques de ce type d'intégration sont le libre-échange entre les pays membres; l'adoption d'un tarif extérieur commun, et la libre circulation des facteurs entre les pays membres. Bref, ce type d'intégration est surtout inspiré de la théorie traditionnelle de l'intégration. Il est ni plus ni moins une union douanière dans le sens traditionnel du terme. L'intégration de type I n'envisage pas la redistribution des bénéfices ni la réduction de la

dépendance, l'objet principal est la libre circulation des marchandises et, partant, stimuler le processus d'industrialisation des pays membres.

2) la zone d'intégration de type II est une zone qui se caractérise par la présence de mécanismes de redistribution, particulièrement de compensation et de correction, c'est-à-dire qui est dotée de mesures de péréquation; d'une banque communautaire de développement (accordant généralement aux projets industriels des pays les moins développés) ou d'autres formes de mesures (instruments) économiques de redistribution adaptés à la situation propre de l'organisation.

3) la zone d'intégration de type III est la forme d'intégration la plus développée des types d'intégration des pays en développement. Elle se caractérise par la présence en plus de mécanismes de compensation et de correction, de mécanismes visant à réduire ou à éliminer la dépendance des pays membres envers les pays tiers, particulièrement les pays développés.⁵⁸

NOTA: L'intégration de type I est la caractéristique de l'Association latino-américaine du libre-commerce (l'ALALE) et the Caribbean Free Trade Area (CARIFTA), et, l'intégration de type II de la Caricom; l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). Enfin, l'intégration de type III est normalement la caractéristique du Groupe Andin.

⁵⁸ Andrew Axline, "Underdevelopment, Dependence, and Integration: the Politics of Regionalism in the Third World", International Organization, 31, 1977, pp.83-105. et Lynn Mytelka, Regional Development in a Global Economy, p. 10

Somme toute, selon la théorie de l'intégration en milieu sous-développé, l'intégration entre pays du tiers-monde aux économies peu équilibrées ne peut atteindre une répartition équitable des bénéfices entre les pays les plus avancés et les pays les moins avancés que si elle est dotée de mécanismes de redistribution. La disparité de niveaux d'industrialisation et la non-complémentarité et compétitivité des économies sous-régionales rend quasiment impossible d'assurer sur la base de la libre-concurrence une répartition équitable des avantages de l'intégration. De plus, étant donné le faible niveau d'industrialisation des pays en développement, l'intégration en milieu sous-développé ne peut avoir pour objet principal la croissance mais plutôt la création des conditions d'industrialisation.

Par ailleurs, l'application seule des mécanismes de sauvegarde et de compensation entérine le statu quo. Plutôt que de contribuer à l'industrialisation des pays les moins avancés de la communauté, ils entretiennent leur situation de sous-développement ou l'écart de niveau de développement entre pays riches et pays moins avancés. Comme l'exprime clairement Peter Robson au sujet des mécanismes de compensation:

"on pourrait dire qu'une compensation budgétaire, qu'elle soit basée sur des pertes de "recettes" ou sur un autre indicateur, devrait faciliter la libéralisation des échanges en réduisant ou en

supprimant l'un des principaux coûts qu'elle pourrait entraîner pour les pays les moins avancés. Mais, pour plusieurs raisons, c'est là une optique peu satisfaisante. En 1er lieu, du point de vue du libre échange, un pays qui bénéficie simplement d'une compensation pour des pertes de recettes douanières (c'est-à-dire pour le coût du détournement des échanges) ne se trouverait pas nécessairement dans de meilleures conditions au sein d'une union douanière que s'il poursuivait une politique douanière non discriminatoire. En second lieu, [...] cette mesure ne tient aucun compte des avantages de développement auxquels un pays renonce, en particulier lorsque la valeur ajoutée et les emplois industriels augmentent, lorsqu'il importe en provenance de ses partenaires au lieu de produire pour lui-même des substituts d'importation".⁵⁹

Grosso-modo, tout comme les mécanismes de sauvegarde, les mécanismes de compensation laissent chaque pays membre à assurer par ses propres moyens son industrialisation. L'intégration est justifiée par les opportunités économiques qu'elle offre aux pays membres. Cela dit, dans une communauté régionale où ne sont appliqués que les mécanismes de sauvegarde, la logique est que les pays membres sont, grâce aux mesures discriminatoires, protégés. C'est donc à chaque pays de fournir l'effort nécessaire pour profiter de l'élargissement du marché et d'assurer son développement. Et dans la communauté régionale où ne sont en vigueur que les mécanismes de compensation, on suppose que les pertes encourues avec l'ouverture des marchés sont couvertes par les transferts financiers, que chaque pays membre profite de l'abolition de barrières et assure son industrialisation.

⁵⁹ Robson, Intégration, développement et équité, p. 36

Ceci étant dit, pour la théorie de l'intégration dans les pays en voie de développement, les mécanismes de correction sont les plus efficaces dans la recherche de la répartition équitable des bénéfices. Ils se distinguent des autres formes de mécanismes de redistribution par leur solidarité et équité envers les pays les moins avancés de la communauté.

TROISIÈME PARTIE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST:
RÉSULTATS DE LA RÉPARTITION
DES BÉNÉFICES

Dans la présente partie, nous effectuons la vérification de notre hypothèse. A savoir, plus les mécanismes de redistribution des regroupements économiques africains vont mettre en valeur les facteurs de localisation des industries dans les pays les moins avancés, plus ils seront en mesure d'atteindre la répartition équitable des bénéfices et de réduire la polarisation.

Cette partie est divisée en trois sections. Dans la première section (chapitre 5) nous parlons de la genèse de la CEAO, de sa structure organisationnelle et fonctionnelle; dans la deuxième section (chapitre 6) nous analysons la situation des pays en 1976 par rapport aux principaux facteurs de localisation des industries à l'échelle régionale; dans la troisième section (chapitre 7 et chapitre 8) nous analysons, respectivement, les résultats de la répartition des bénéfices directs de l'intégration et les résultats des mécanismes de redistribution.

CHAPITRE 5

GENÈSE DE LA CEAO, STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

- GENÈSE DE LA CEAO

Les origines de la CEAO remontent en effet à l'époque coloniale. L'administration en bloc par la France des territoires actuellement membres de la CEAO avait tissé une interdépendance sociale, politique, économique et commerciale qui sera déterminante dans l'intérêt que le Burkina Faso (Haute-Volta), le Bénin (Dahomey), la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal manifesteront dans l'intégration de leurs économies respectives après l'indépendance. La structure économique et commerciale développée par la France pendant l'époque coloniale l'était en fonction de l'ensemble de l'Afrique occidentale française plutôt que par territoire pris séparément. Les territoires du littoral (actuellement Côte d'Ivoire et Sénégal) servaient de pôle économique pour les territoires de l'intérieur ou enclavés.

Voilà pourquoi, faute de réussir l'union politique, les pays nés de l'Afrique occidentale française (à l'exception de la Guinée) vont créer à la veille de leur indépendance, précisément le 9 juin 1959 à Paris (ce qui est en soit révélateur), l'Union douanière de l'Afrique occidentale (UDAO).⁶⁰

⁶⁰ Nota: Nous ne négligeons pas l'influence jouée par les avantages d'un large marché sur l'industrialisation dans leur recherche de l'intégration. Cependant, nous avons voulu souligner un fait souvent négligé dans l'explication du processus de l'intégration en Afrique de l'Ouest francophone, c'est-à-dire l'interdépendance économique et commerciale héritée de la colonisation. Les deux blocs (littoral et intérieur) ne pouvaient pas rompre

I) Union douanière de l'Afrique occidentale

L'UDAO comme l'indique son nom serait une Union douanière dans le sens classique de ce terme, c'est-à-dire une zone d'intégration de type I. Tous les membres appliqueront un même tarif dans leurs exportations envers les pays tiers et s'abstiendront de droits de douane dans leur commerce réciproque (intracommunautaire). Ce pour toutes les productions régionales, agricoles et manufacturières. Le seul ajustement technique significatif est la présence de la commission de parités, dont le but sera de "répartir entre les Etats membres les droits et taxes perçus sur les échanges commerciaux globaux."⁶¹

Il va sans dire que l'ouverture des frontières à tous les produits communautaires entre les pays indépendants, aux économies moins équilibrées et chez qui les droits de douane ne constituent pas seulement une taxe d'harmonisation des prix mais plutôt un revenu fiscal⁶², aura pour résultat la

brusquement sans provoquer de part et d'autre de grande restructuration économique. De plus, cela n'était ni dans l'intérêt de la France qui verrait ainsi son influence réduite, ni des multinationales qui s'y sont implantées avant les indépendances avec une vision globale de l'Afrique occidentale française. (Pour plus de détails sur le contrôle et l'entretien de leurs économies par un même groupe de multinationales, voir Jean Suret - Canale, Afrique et capitaux. Tome I et II. Paris, éd. l'arbre verdoyant, 1987

⁶¹ François Kouadio, "L'adhésion du Bénin à la CEAO et les perspectives d'élargissement de la communauté", Le mois en Afrique, oct.nov., 1985, p. 71

⁶² Droit de douane: "taxe qui frappe les marchandises à l'occasion de leur passage à la frontière des Etats: droit d'entrée ou droit de sortie." Et taxe fiscale: "taxe nationale (aux entreprises et aux individus) dont l'objet est d'assurer les recettes" au budget de l'Etat." K. Ouali, Intégration africaine, p. 151, L. Reboud, Systèmes fiscaux et Marché commun, pp. 4 à 25. C.F. M. Byé, Relations économiques internationales, Paris Dalloz, 1971, p.343, et J.M. Habouzif, Les techniques du commerce extérieur, p. 102-104.

diminution du commerce intra-communautaire. Les pays membres constatant la perte fiscale qu'engendraient les commerces intra-communautaires préféreront importer des pays tiers plutôt que de leurs partenaires de l'UDAO.

En fait, le commerce intra-UDAO (entre 1959-1966) est passé de "8,3 milliards de francs CFA, soit 7 pour cent de leurs importations totales en 1961 à 6 milliards, soit 5 pour cent de leurs importations, en 1965".⁶³

TABLEAU IV

Evolution du commerce intra-communautaire sous le régime UDAO (1961-1965)¹ en milliards de francs CFA

	1961	1962	1963	1964	1965
<u>Importations</u>					
Côte d'Ivoire	3,8	2,3	2,2	2,5	2,1
Bénin ⁶⁴	0,7	0,8	0,8	0,6	0,4
Burkina ⁶⁴	0,5	1,4	0,9	1,0	0,5
Mali	1,0	0,9	0,9	0,8	0,6
Mauritanie	-	-	2	2	-
Niger	0,8	1,1	0,5 ²	0,6 ²	0,3
Sénégal	1,4	1,9	0,9 ²	1,2 ²	1,9
Total des importations	8,2	8,5	6,2	6,7	6,0

Exportations (voir page suivante)

⁶³ FMI, Etudes générales sur les économies africaines, T.3, p. 30

⁶⁴ Nota: Dahomey et Haute-Volta dans le tableau original.

¹ "Dans ce tableau, les totaux peuvent ne pas être égaux à la somme des rubriques, certains chiffres ayant été arrondis".

² "Les chiffres relatifs au Sénégal comprennent le commerce de la Mauritanie pour lequel on ne dispose pas d'estimations distinctes." Au fait, à cette époque bon nombre de marchandise destinée à celle-ci transité dans le port du Sénégal.

Exportations

Côte d'Ivoire	2,9	8,3	1,4	1,9	2,7
Bénin	0,3	0,9	0,1	0,1	0,1
Burkina	0,1	0,1	0,8	0,7	0,6
Mauritanie	-	-	2	2	-
Niger	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3
Sénégal	4,8	3,6	2,8 ²	2,5 ²	0,4
Total des exportations	8,2	8,5	6,2	6,7	6,0

Sources: BCEAO, Notes d'information et statistiques, no. 93, avril 1963; no. 100, Nov. 1963; no. 131, juillet 1966; et no. 147, janv. 1968 (In: F.M.I., Etudes générales sur les économies africaines, T.3, p. 31)

Devant ce constat, les pays membres de l'UDAO négocieront une nouvelle convention d'union douanière le 3 juin 1966, à Abidjan, plus précisément vont créer l'Union douanière des Etats ouest africains (UDEAO).

II) Union douanière des Etats ouest africains

L'UDEAO contrairement à l'UDAO va s'ériger en une union douanière limitée et organisée:

- *1) Les Etats membres appliquent un tarif extérieur commun, constitué par le seul droit de douanes et qui relève de la compétence exclusivement de l'UDEAO. Ce tarif extérieur commun comprend un tarif minimum et, un tarif général qui est le triple du tarif minimum et, aucune concession tarifaire ne peut être accordée au-dessous de ce tarif minimum.[...]

2) Tous les produits originaires de l'UDEAO introduits dans un Etat membre sont soumis à une taxation fiscale qui est égale à 50% du taux global de la fiscalité la plus favorable applicable aux produits similaires importés. 3) Les produits originaires de pays tiers pris à la consommation dans les Etats membres de l'Union et transférés dans un autre Etat membre pour la consommation finale sont soumis aux droits et taxes d'entrée qui leur sont applicables selon leur origine..."⁶⁵

En dépit de ce progrès (par rapport à la première convention), c'est-à-dire l'introduction de mesures de sauvegarde, l'UDEAO ne va pas se doter de mécanismes de redistribution des pertes et des bénéfices. En fait, il préservera toute la caractéristique fondamentale d'une zone d'intégration de type I. Par conséquent, faute de pouvoir récupérer autrement le manque à gagner dû à la réduction à 50% des tarifs douaniers, (c'est-à-dire l'absence de mesures de redistribution concrètes), les pays membres, principalement les moins avancés, chercheront à se protéger derrière des barrières non tarifaires: "a) contingentements; b) les fraudes en raison de l'inexistence des moyens en performance et en matériel des administrations douanières et du trop faible degré de coopération administrative entre ces administrations; c) enfin, l'imprécision notoire de la notion de produits originaires de l'UDEAO" (art. 5, convention). En fait, étaient "considérés

⁶⁵ F. Kouadio, Op cit, p. 73

comme originaires de l'UDEAO, les produits récoltés, extraits du sol ou fabriqués dans un Etat membre".⁶⁶

Cette imprécision du code d'origine, pour des pays dont peu de produits industriels étaient à 100% locaux, éliminait à toute fin pratique le libre-échange des produits manufacturés. Tous les pays membres étaient en droit de définir, selon leurs propres intérêts ou critères, le statut des produits.

Le régime douanier de l'UDEAO, en effet, ne pouvait qu'aboutir, pour des pays aux niveaux de développement asymétrique, à une répartition inégale des bénéfices. Les pays les plus avancés, principaux exportateurs de l'Union, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, n'étaient soumis d'aucune façon à redistribuer les bénéfices obtenus de l'intégration, c'est-à-dire des tarifs douaniers préférentiels accordés à leurs produits par les pays membres les moins avancés.

Les difficultés de la croissance du commerce sous le régime UDEAO amènent les pays membres à réviser de fond en comble (vers la fin des années 1960), la modalité de leur coopération. Ainsi sera demandée aux experts de la CEE, sous la direction de Jacques E. David⁶⁷, alors "administrateur principal à la direction générale du développement et coopération de la Commission des communautés européennes, une étude sur la possibilité d'une intégration équilibrée des pays membres. Dans leur rapport déposé en janvier 1970, ceux-ci

⁶⁶ K. Ouali, Intégration africaine, p. 55

⁶⁷ J. E. David est aussi l'auteur de l'étude qui avait amené à la création de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC).

recommanderont "... la création d'une organisation de coopération industrielle, économique et douanière..."⁶⁸

Ce faisant, il sera créé en mai 1970⁶⁹, en substitution à l'UDEAO, la communauté économique d'Afrique de l'Ouest (CEAO)⁷⁰.

III) La Communauté économique d'Afrique de l'Ouest (CEAO)

La CEAO s'érigera, comme le fut suggéré par la commission "David", en organisation économique, c'est-à-dire en zone d'intégration de type II. Son objet sera, selon l'article 3 du traité d'Abidjan l'instituant, (17 avril 1973) "de favoriser le développement harmonisé et équilibré des activités économiques des Etats membres, en vue de parvenir à une amélioration aussi rapide que possible du niveau de vie de leurs populations".⁷¹ Partant, elle sera dotée de mécanismes de redistribution (mécanismes de sauvegarde, la TCR; de compensation, le 2/3 du FCD et de correction, le 1/3 de FCD et le FOSIDEC).⁷²

⁶⁸ K. Ouali, Intégration africaine, p. 45 et Marchés tropicaux, 13 juillet 1973, p. 2185

⁶⁹ A vrai dire, en 1970 fut signé (à Bamako) le protocole; le traité comme tel avait été signé en juin 1972, et l'annexe au Protocole en avril 1973, la CEAO n'entrera en vigueur qu'en janvier 1974.

⁷⁰ Celle-ci, cependant, ne regroupera que 6 pays: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et le Sénégal. Le Bénin, en dépit de signer le protocole ne signera le traité qu'en 1986. K. Ouali, Op Cit., p. 49

⁷¹ Makthar Diouf, Intégration économique, p. 124

⁷² Nous verrons leur fonctionnement en détail dans les chapitres sur les caractéristiques de la CEAO.

Par ailleurs, "le traité d'Abidjan va envisager "la mise en place d'un tarif extérieur commun à l'égard des pays tiers" que "progressivement sur une période de 12 années (comme la CEE)" et, notamment, "l'abolition de toute restriction quantitative aux échanges commerciaux (contingentement) et l'élimination progressive de restrictions aux prestations des services dans la communauté."⁷³

Il est à noter cependant que le traité de la CEAO n'entre en vigueur qu'en janvier 1974. En 1970 ne fut signé (à Bamako) que le protocole; en juin 1972, le traité et en avril 1973 l'annexe au protocole. De plus, l'UDEAO comme telle ne fut dissoute qu'en 1975. De sorte que la CEAO ne date que de 1974 (quoique certains privilégient la date de la signature du protocole 1970).

1) Institutions de la CEAO

La communauté économique de l'Afrique de l'Ouest est dotée de 4 institutions: la conférence des chefs d'Etat, le Conseil des ministres; la cour arbitrale de justice et le secrétariat.

⁷³ Makthar Diouf, Op. Cit., p. 79

a) La Conférence des Chefs d'Etat

La Conférence des Chefs d'Etat est l'organe suprême de la CEAO⁷⁴. Elle définit "la politique générale de l'organisation" se prononce sur tout sujet intéressant la mission et les objectifs de la CEAO et approuve le budget de l'organisation". (La Conférence des Chefs d'Etat se réunit en séance extraordinaire au moins une fois l'an).

b) Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a pour mission de définir "les diverses actions à entreprendre par le secrétariat de la CEAO en vue d'atteindre les objectifs fixés par les chefs d'Etat."

Selon l'article 32, chap. II de l'organisation, sa composition dépend du sujet à négocier. Il peut donc réunir des Ministres du transport si le sujet était les communications ou des ministres de l'agriculture si le sujet relève de ce secteur. "En cas de désaccord, la question est renvoyée à l'organe suprême, la conférence des chefs d'Etat."⁷⁵

⁷⁴ En élevant le processus de négociation au niveau des chefs d'état, ils ont recherché à concéder à l'organisation une dimension plus politique qu'économique, comme c'était le cas avec l'UDEAO où le Conseil des ministres était l'organe suprême. De la sorte, les décisions au sein de la CEAO ne sont pas prises uniquement selon des considérations économiques (commerciales), mais notamment au terme de la solidarité régionale.

⁷⁵ Par exemple, l'élargissement du calcul des recettes de la TCR à toutes les exportations de produits industriels, que le Conseil des ministres n'est pas parvenu à débloquent, ne le fut que "grâce à l'esprit de solidarité et le jugement pondéré des chefs d'Etat".

c) La cour arbitrale de justice

La cour arbitrale de justice veille à "l'application du traité et des protocoles qui constituent l'acte de naissance de la CEAO".

d) Le secrétariat

Le secrétariat est l'institution exécutive de la CEAO. Il est composé des bureaux et offices spécialisés suivant: le Fonds de solidarité, d'intervention et de développement; l'office communautaire de promotion des échanges; la direction des échanges commerciaux; la direction des études statistiques et du traitement de l'information; le Bureau communautaire du développement agricole; l'Office communautaire du bétail et de la viande; le Bureau communautaire du développement industriel; et, enfin, le Bureau communautaire des produits de la pêche.

- Le Fonds de solidarité, d'intervention et de développement (FOSIDEC) est l'institution financière de la CEAO. Il a pour objet de garantir des prêts et de prendre des participations dans les entreprises nationales et communautaires (voir plus de détails sur le FOSIDEC dans le paragraphe sur les mécanismes de redistribution de la CEAO).

- L'Office communautaire de promotion des échanges (OCPE) a pour objet d'effectuer des recherches et de suggérer "toutes mesures adéquates susceptibles d'améliorer et de promouvoir les relations commerciales des pays membres à l'intérieur de la communauté"

- La Direction des échanges commerciaux (D.E.C) est l'"organe d'études, de réflexion et de conception de toutes mesures et actions tendant à l'organisation, la réglementation et l'harmonisation des rapports commerciaux entre pays membres de la communauté".

-La Direction des études statistiques et du traitement de l'information (D.E.S.T.I.) est chargé de l'harmonisation des méthodes et des règles statistiques des pays membres et, notamment, de l'évaluation des montants du Fonds communautaire de développement.

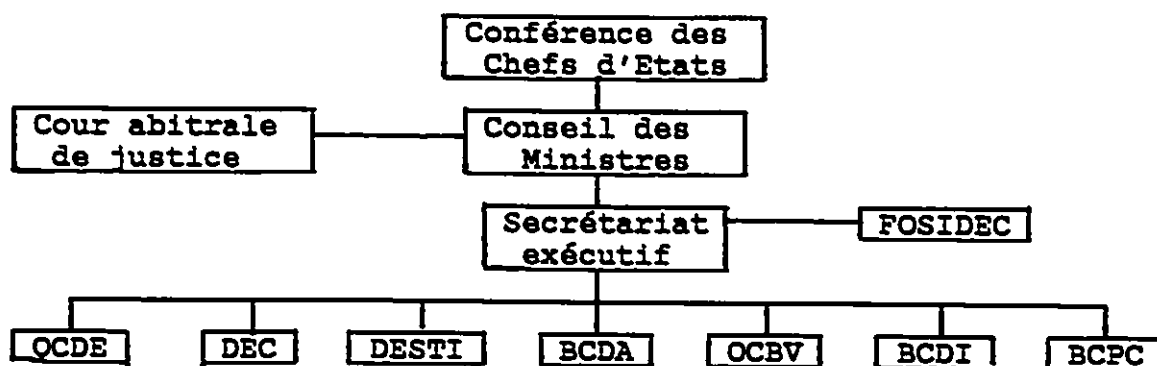
-Le Bureau communautaire de développement agricole (B.C.D.A.) est chargé de "rechercher et d'étudier en liaison avec les instances compétentes des Etats membres, un plan général de promotion de la production et de la production et de la commercialisation des produits agricoles."

- L'Office communautaire du bétail et de la viande (O.C.B.V.) a pour mission de promouvoir en commun la production et la commercialisation du bétail et de la viande des Etats membres."

- Le Bureau communautaire de développement industriel (B.C.D.I.) étudie "les mesures et actions susceptibles de permettre la valorisation optimale du potentiel de développement industriel de l'ensemble des Etats de la communautés."

-Enfin, le Bureau communautaire des produits de la pêche (B.C.P.D.) a pour mission d'étudier "un programme général de promotion des activités de la pêche continentale et maritime et de commercialisation des produits de la pêche dans les Etats membres et à destination des pays tiers."⁷⁶

Somme toute, schématiquement les institutions et organismes de la CEAO peuvent être représenter comme suit:



⁷⁶ R. Odou, Afrique nouvelle, p. 14 et Kamadini Ouali, Intégration

L'élévation en fait du processus de décision (négociation) au niveau des chefs d'Etat, concède à la CEAO une dimension que les précédentes tentatives d'intégration (UDAO, UDEAO) ne possédaient pas. Contrairement à ces dernières où le conseil des ministres constituait l'organe suprême, au sein de la CEAO, cette position est dévolue à la Conférence des Chefs d'Etat. Partant, les décisions de la CEAO ne sont pas prises uniquement selon des considérations commerciales et économiques, mais notamment "de solidarité régionale" et politique.⁷⁷

La CEAO dans cette perspective n'est pas seulement une organisation d'intégration économique mais aussi de rapprochement des peuples de différents pays qui la composent.

Par ailleurs, la présence des institutions et organes spécialisés permanents accordent à la CEAO la capacité d'exécution, de suivi des projets et un cadre de formation, d'échange d'expérience et de rapprochement pour les fonctionnaires des différents pays membres.

africaine: le cas de la CEAO, pp. 72-80 et Annuaire économique et juridique de la CEAO 1978, pp. 8 et 9

⁷⁷ Par exemple, la décision sur l'élargissement du calcul de la FCR à toutes les exportations intra-communautaires de produits industriels que le Conseil des ministres n'est pas parvenu à débloquent, ne le fut que grâce à l'esprit de solidarité et le jugement pondéré des chefs d'Etat."

2) CARACTÉRISTIQUES DE LA CEAO

Zone intégrée organisée

La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, en effet, est une zone d'intégration discriminatoire, limitée à un certain nombre de produits et progressive, c'est-à-dire dont l'établissement est par étape ou s'échelonne en une longue période.

Ceci dit, le commerce au sein de la CEAO est régi par un tarif douanier différentiel. Il n'existe pas de tarifs communs et homogènes sur les importations et exportations intra-communautaires. Les tarifs douaniers sont fixés en fonction de la nature des produits, de leur origine et de leur destination (pays importateurs),⁷⁸ bref, de leur situation

⁷⁸ "Les taux de la TCR sont modulés en fonction des spécificités:

Dans le cas par exemple où un seul Etat de la communauté, (ou mieux encore, une seule entreprise de la communauté) fabrique le produit concerné, il s'agit d'attribuer le taux de la TCR le plus bas possible afin que ce produit puisse se substituer sur le marché communautaire à toutes les importations de produits identiques (ou même de produits de substitution). [...]

Les taux de la TCR sont variables selon les produits agréés pour permettre à la fiscalité de jouer pleinement tous ses rôles: fiscal, social, éducationnel, etc... Ainsi, si une seule entreprise de la communauté fabrique un produit dont le large usage est contestable, ce n'est pas pour autant qu'on lui accordera automatiquement un taux de TCR très avantageux; mais si, en revanche une seule entreprise fabrique un produit dont l'intérêt socio-économique est évident, ce produit pourra bénéficier d'un taux très bas, voire nul.

Autre exemple: deux (ou plusieurs) entreprises implantées dans des Etats différents fabriquent le même produit. Deux cas alors peuvent se poser:

1) les entreprises en question sont implantées dans des Etats à potentialité industrielles comparables (soit en Côte d'Ivoire, et au Sénégal, soit dans deux ou plusieurs des 4 autres Etats): il s'agira alors d'assurer une protection suffisante:

a) à ces produits fabriqués dans les autres Etats membres:

sur les marchés des différents pays membres.

Par ailleurs, seuls les produits du "cru" n'ayant subi de transformation industrielle et pour lesquels les Etats-membres disposent de potentialités comparables" bénéficient d'une libre circulation dans la communauté⁷⁹. Les produits tels que le bois et la noix de kola, vu leur faible élasticité et leur demande sur le marché communautaire⁸⁰, et surtout, leur productions, principalement, par un seul pays membre, la Côte d'Ivoire, sont frappés de droits de douane ou régis par des accords spéciaux. En fait, "la fiscalité qui lui est appliquée est assez forte et non homogène dans les Etats membres." Haute-Volta (Burkina) 40 F/kg pour les pays de l'UDEAO (sic) et 45 F/kg pour le Ghana, Niger 50 et 60 F/kg; Mali 53 F/malien + 25% de valeur (hors CEE); Sénégal 18 F et 40 F/kg". ⁸¹

b) sur les autres marchés de la communauté face aux produits tiers similaires;

2) les entreprises en question sont implantées dans chacun des deux groupes de pays définis: Côte-d'Ivoire ou Sénégal; Haute-Volta, Mali, Niger ou Mauritanie. Les taux de la TCR doivent alors tenir compte, selon que les entreprises intègrent plus ou moins des intrants de pays non communautaires, de l'incidence des rentes de situation qui ont un effet sur les coûts de revient."

(CEAO, Annuaire économique et juridique de la CEAO, 1978), p.6)

⁷⁹ A noter que ceci n'inclut pas la taxe fiscale. En effet, en vertu de l'article III du GATT, chaque pays est libre de déterminer sa taxe intérieure, en autant qu'elle ne soit pas supérieure à celle qui frappe le produit de la même espèce importé ou local.

⁸⁰ Le droit de douane aux noix de Kola "rapportent au budget national" du Burkina Faso près de "500 millions de Fr CFA par an, soit 5% environ des recettes budgétaires."

⁸¹ K. Ouali, Intégration africaine, p. 117

En ce qui concerne les produits manufacturés, seuls ceux qui sont agréés à la Taxe de coopération régionale (TCR)⁸² bénéficient du tarif préférentiel dans la communauté et ne sont pas, généralement, assujettis aux contingentements ou à d'autres barrières non tarifaires⁸³.

La restriction du libre-échange à un nombre limité (déterminé) de produits manufacturés, vise à protéger les industries fragiles ou naissantes, principalement des pays moins avancés, de géants industriels de la communauté installés surtout dans les pays côtiers, Côte d'Ivoire et Sénégal.

En outre, seuls les produits manufacturés dont la valeur ajoutée locale (nationale ou communautaire) est d'au moins 40% sont susceptibles d'agrément à la TCR". Toutefois, étant donné le faible niveau d'industrialisation des pays de l'intérieur,

⁸² La TCR est le tarif préférentiel du commerce entre pays membres de la CEAO (pour plus de détail, voir la section (b) Mécanismes de redistribution de la CEAO.

"L'agrément au bénéfice du régime de la TCR est accordé par le Conseil des ministres à un produit déterminé fabriqué par une ou plusieurs entreprises implantées dans un ou plusieurs états-membres." K. Ouali, Op. Cit., p. 119.

⁸³ K. Ouali, Op. Cit., p. 119

Nota: les produits manufacturés ne sont, cependant, pas automatiquement exemptés de taxe intérieure. K. Ouali, Op. Cit., p. 123.

" Nota: "Les éléments constitutifs de la valeur ajoutée sont: la valeur des matières premières d'origine communautaire, la valeur des matières consommables et emballages d'origine communautaire, les frais de personnel, les T.F.S.E. (Travaux, fournitures, services extérieurs), les transports et déplacements, les frais financiers et les amortissements." in: Moniteur africain, no. 707/avril 1975, p. 23

et de la Mauritanie, leurs produits manufacturés peuvent être agréés avec un taux de la valeur ajoutée locale d'entre 10 et 20 pour cent.⁸⁴

La CEAO fut donc érigée ni en zone de libre-échange ni en union douanière; l'intégration de marché ne devrait se concrétiser selon le traité qu'après 12 ans: 1975, l'harmonisation des "documents douaniers et statistiques intra-CEAO (G1)" et l'entrée "en vigueur de la TCR (art. 48); 1977, l'harmonisation des tarifs de droits et taxes (art. 6); 1980, "fin de l'accord bilatéral, Côte d'Ivoire - Sénégal (art. 40)" et la "fin de l'exclusivité du FCD (Fonds destiné au projet de développement) pour les pays les moins industrialisés"; 1986, la "mise en place d'un tarif douanier et fiscal d'entrée commune (art. 6) (T.E.C.)".⁸⁵

Somme toute, la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest fut créée en une zone d'intégration ou de libre-échange "limitée".*

⁸⁴ M. Herrich et K. Von Den Ropp, "Perspectives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest", in Afrique contemporaine, juillet-août, 1978, p.11

⁸⁵ K. Ouali, Intégration africaine, p. 182-183. A noter que cette dernière mesure n'est pas toujours concrétisée. La TCR n'est entrée en vigueur qu'en 1976.

* Nota: "Une commission d'experts a été chargée, en octobre 1984, d'établir un projet de réforme. Son rapport, remis en juillet 1985, n'a pas été lu et le sommet des chefs d'Etat, fin mars 1986 à Ouagadougou, ne l'a pas examiné, décidant plutôt de désigner un nouveau comité pour le faire. Ce dernier comité doit remettre son propre rapport lors de la réunion des 16 et 17 septembre. Il réfute les propositions de la première commission. Tout est donc à recommencer. En trois ans, la CEAO n'arrive pas à décider de rajeunir." dans Jeune Afrique, no. 1341, 17 sept. 1986, p.60.

3) Mécanismes de redistribution de la CEAO

La taxe de coopération régionale (TCR)

L'instrument principal de cueillette de Fonds pour les mécanismes de redistribution de la CEAO est la taxe de coopération régionale (TCR). Celle-ci est à la fois une subvention aux exportations communautaires, un remboursement du manque à gagner fiscal des pays importateurs de la part des pays exportateurs et une source de revenus pour les projets de développement. Bref, elle sert de mécanisme de sauvegarde et de source de revenu pour les mécanismes de compensation et de correction.

La TCR vise donc à rendre compétitif, grâce à son taux relativement bas aux taux courants⁸⁶, les produits industriels agréés par rapport aux produits semblables importés des pays tiers. Elle

"remplace, à l'importation, l'ensemble des taxes perçues dans chaque Etat-membre à l'exclusion des taxes intérieures. Elle est liquidée et perçue dans l'Etat-membre en lieu et place des droits et taxes d'entrée auxquelles elle se substitue; la TCR est donc une taxe de substitution; la TCR remplace tous les droits perçus à l'importation; elle est donc un droit de douane, c'est-à-dire un impôt dont l'objet est principalement de protéger le commerce, l'industrie, l'agriculture des Etats-membres."⁸⁷

⁸⁶ D. Eloi Diarra, "Les dépenses de la CEAO", dans Marchés tropicaux, 10 décembre 1982, p. 52-47

⁸⁷ K. Ouali, Intégration africaine, p. 121

La taxe de coopération régionale (TCR) est calculée à partir du taux fiscal le plus favorable appliqué pour les produits similaires importés en provenance des pays tiers. S'agissant des pays signataires de la Convention de Lomé, le taux le plus favorable est donc celui des produits provenant de la CEE (à cause du taux préférentiel dont jouit les produits de cette dernière des pays de l'ACP⁸⁸ (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Comme l'explique en détail Kamadini Ouali,

Dans la pratique cela se traduira, selon les pays, par une réduction d'au moins 5 points sur chaque produit originaire de la CEE, c'est-à-dire que si le droit fiscal import sur les tubes et tuyaux en fer est de 35% (droit fiscal import, taux normal, Haute-Volta-Burkina Faso), les tubes de tuyaux originaires de la CEE paieront 30%. Le taux réduit qui serait appliqué à ces produits s'ils étaient originaires d'un Etat-membre de l'UDEAO serait alors de $30/2 = 15\%$.

"La taxation CEAO à retenir devrait être au moins aussi favorable que la taxation UDEAO; ce qui a fixé un niveau maximum de la TCR égal à cette dernière, c'est-à-dire la moitié de la taxation globale CEE)."⁸⁹

⁸⁸ Nota: Selon l'article II de la Convention de Yaoundé, "dans le cadre de leurs relations commerciales avec la CEE, chaque Etat associé s'était engagé individuellement à ne pas appliquer aux produits originaires de la CEE, un régime moins favorable que celui appliqué aux produits originaires de l'Etat tiers le plus favorisé, ceci pour l'importation. A l'exportation, le régime que les Etats associés à la CEE appliquent à leurs produits à destination de la CEE ne peut être moins favorable que celui appliqué aux produits destinés à l'Etat tiers le plus favorisé." K. Ouali, Op. Cit., p. 147

⁸⁹ K. Ouali, Op. Cit., p. 148

En un mot, le droit fiscal import entre pays membres, égale 50% du droit facturé pour les produits similaires en provenance de la communauté économique européenne.⁹⁰

"Lorsque par exemple le Niger importe du Sénégal un produit agréé, il le frappe de la TCR à un taux naturellement inférieur à celui des droits et taxes qu'il prélevait antérieurement sur le même produit. Le Niger subit de ce fait une moins-value fiscale égale à la différence entre le montant de droits et taxes antérieurs et le montant de la TCR sur le même produit. Cette différence lui sera remboursée par un organisme d'intervention prévu dans la CEAO, le Fonds communautaire de développement (FCD): mais dans une proportion de 2/3 seulement, le reliquat de 1/3 devant représenter la contribution nigérienne au financement "d'actions communautaires de développement".⁹¹

Au vrai, les produits industriels agréés sont commercialisés dans la communauté selon un tarif préférentiel. La moins-value est payée sous forme de taxe de coopération régionale (TCR) par le gouvernement ou l'Etat d'où lesdits produits sont originaires au fonds communautaire de développement (F.C.D.).⁹²

Par ailleurs, pour éviter le risque qu'une dépendance du Fonds des seuls revenus obtenus de la taxe de produits agréés ne le rende trop vulnérable aux fluctuations de leur commerce; à savoir qu'une baisse dans leurs exportations se traduise

⁹⁰ Le moniteur africain, avril 1975, p. 16

⁹¹ Marthar Diouf, Intégration économique: perspective africaine, p. 229

⁹² D.E. Diarra, "Les dépenses de la CEAO" dans: Marchés tropicaux, 10 décembre 1982, p. 3247

automatiquement par une baisse du Fonds et vice-versa, il fut prévu que la TCR se calcule, à partir de 1979, en fonction de l'ensemble des exportations communautaires des produits manufacturés des pays membres.

b) Le Fonds communautaire de développement

Le F.C.D. est le mécanisme principal de compensation et de correction de la CEAO. Il est remboursé au 2/3 sous forme de compensation aux pays importateurs. Le 1/3 restant est lui remboursé indirectement aux pays membres sous forme de projets communautaires. Remarquons cependant qu'outre le revenu provenant de la TCR, le Fonds peut solliciter des capitaux dans le marché financier international.

Le transfert compensatoire (2/3 du fonds) est effectué au prorata des importations des pays, c'est-à-dire, il est proportionnel à la perte subie par les pays importateurs de l'application du tarif préférentiel aux importations communautaires. Plus grandes sont les importations communautaires d'un pays, plus est grand son remboursement compensatoire et vice-versa. Le taux de remboursement étant calculé à partir de la valeur total des importations de produits manufacturés du pays.

Par contre, la redistribution du 1/3 du fonds destiné au financement des investissements est quant à elle effectuée en fonction du niveau d'industrialisation des pays, de la viabilité ou mérite du projet et de son importance sociale ou communautaire, c'est-à-dire la priorité de financement est accordée aux projets des pays les moins avancés: Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger. De plus, seuls sont éligibles les projets qui ont une relation directe au développement économique et social. Les entreprises sans valeur économique sont donc exclues du programme de financement du Fonds. Toutefois, comme nous le constaterons plus loin cette clause semble ne pas être appliquée à la lettre et son imprécision fait qu'elle intervienne à des programmes qui sont très éloignés au projet purement économique.

La ventilation du Fonds par secteur économique s'établit comme suit: près de 50% au secteur primaire c'est-à-dire agriculture, élevage, pêche, forêts et chasse; moins de 18% au secteur secondaire: "industrie, mines, production de l'énergie électrique, construction"; près de 20% "réservé au secteur tertiaire: le commerce, le transport, les services et les autres activités économiques"; enfin, le 12% restant est alloué au secteur "quaternaire", c'est-à-dire "à la communication, l'information, la recherche-développement, l'informatique et l'enseignement".⁹³

⁹³ K. Ouali, "La CEA0: un aperçu", in Le mois en Afrique, avril-mai 1985, p. 61

c) Le Fonds de solidarité, d'intervention et de développement (FOSIDEC)⁹⁴

En vigueur depuis octobre 1979, le FOSIDEC a pour objectifs principaux 1) de garantir les emprunts des pays membres c'est-à-dire "les états, les personnalités publiques et privées"⁹⁵ sur le marché financier international; 2) de prendre des participations dans les entreprises nationales et communautaires"; 3) de "contribuer à financer des études de développement"; et 4) d'accorder "des subventions à certains projets d'industrialisation ainsi que des prêts".⁹⁵

Son capital est alimenté par 1) les contributions annuelles des Etats membres, à l'ordre de 50% par la Côte d'Ivoire, 30% par le Sénégal et 5% par chacun des autres pays;⁹⁶ 2) les revenus provenant de l'exploitation du Fonds, c'est-à-dire des intérêts des placements et des prêts produits des interventions, etc); 3) les emprunts, subventions, dons et legs.⁹⁷

Par ailleurs, la ventilation par secteur du 100 millions Fr. CFA de son budget de fonctionnement est établi, selon l'organigramme du conseil des ministres, comme suit: "50% aux fonds de garantie; 30% aux prêts; 10% aux prises de participation par les entreprises et les sociétés d'intérêts.

⁹⁴ Selon P. Robson, (1987) celui-ci (le FOSIDEC) fut créé en réponse aux difficultés rencontrées dans l'accomplissement de tous les besoins des pays membres à partir des seuls revenus provenant de la T.C.R. p. 78

⁹⁵ Marchés tropicaux, 15 juin 1979, p. 1599

⁹⁶ Kamadini Ouali, "La CEAO: un aperçu" dans Le mois en Afrique, (avril-mai 1985), p. 61

⁹⁷ P. Robson, Op. Cit. (1983), p. 78 et Le Moniteur africain, no. 75, 756, juin 1977, p. 8 et 9

Le reliquat de placements provenant des revenus des contributions, après prélèvement du budget de fonctionnement, constitue automatiquement des réserves."⁹⁸

Du résumé des organes et mécanismes de la CEAO, se dégage la conclusion suivante: la CEAO est, selon sa structure, un regroupement économique assez avancé. Cependant, malgré son organisation, elle ne dispose pas de 1) mécanismes visant la valorisation des facteurs d'industrialisation des pays les moins avancés; 2) d'un code d'investissement commun communautaire et, enfin, 3) d'une politique régionale de planification industrielle (de répartition d'industries).⁹⁹ Ceci étant dit, la CEAO fonctionne, à quelques distinctions près, comme une organisation à caractère commercial. La plupart de ses bureaux et offices visent surtout à promouvoir le commerce entre les membres. Le Fonds de coopération régionale (FCD), mécanisme principal de correction, sert surtout à compenser le manque à gagner sur les importations et

⁹⁸ Marchés tropicaux, 15 juin 1979, p. 1599.

⁹⁹ Selon P. Robson (1987), "le traité prévoit des politiques et des mesures communes dans d'autres secteurs de l'activité économique, à savoir la recherche statistique et technologique, la production et la distribution d'énergie, le développement de l'industrie et des exploitations minières, le développement du tourisme, la production de viande et la coordination et le développement des transports et des communications, bien qu'en aucun de ces domaines on n'ait spécifié un calendrier de mise à exécution, on n'a pas non plus spécifié le contenu politique de ces dispositions." (p. 60)

la réalisation des projets d'intérêt communautaire, plutôt qu'à mettre en valeur la potentialité des pays les moins avancés, c'est-à-dire à équilibrer la capacité d'attraction d'investissement des membres.

Avant d'aborder l'analyse proprement dite de la répartition des bénéfices dans la CEAO, nous verrons d'abord comment se présentait la situation de chaque pays lors de leur intégration, plus précisément, se répartissaient les facteurs de localisation d'industries entre les pays membres et leurs niveaux d'industrialisation respectifs. Dans cette perspective, nous essayons de déterminer la capacité de chaque pays de profiter de l'intégration (en 1974).

CHAPITRE 6

SITUATION DES PAYS MEMBRES PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX FACTEURS DE LOCALISATION DES INDUSTRIES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET LEUR NIVEAU D'INDUSTRIALISATION EN 1974

Le présent chapitre analyse la situation des pays lors de la création de la CEAO par rapport aux principaux facteurs qui ont (qui nous ont paru avoir) une incidence directe sur la répartition des bénéfices de l'intégration et la localisation des industries à l'échelle régionale¹⁰⁰, autrement dit, sur la capacité des pays de bénéficier au maximum de l'intégration:

1) infrastructure de communication; 2) infrastructure énergétique; 3) structures de production: nombre d'industries par pays et leur niveau de compétitivité dans chaque secteur de production.¹⁰¹

¹⁰⁰ En fait, comme le souligne clairement Arend Lijphart, the "Comparative analysis must avoid the danger of being overwhelmed by large numbers of variables and, as a result, losing the possibility of discovering controlled relationships, and it must therefore judiciously restrict itself to the really key variables, omitting those of only marginal importance." Op. Cit. p. 61

¹⁰¹ "L'importance des facteurs d'industrialisation dépend du contexte des pays et du moment considéré. Chacun des facteurs d'industrialisation a une "signification circonstancielle suivant l'état des rapports entre différents éléments de la production au moment considéré". P. George, Op. cit. p. 72 Cela dit, dans le cadre de notre recherche, c'est-à-dire de la répartition des bénéfices de la CEAO, ces trois facteurs nous ont paru les plus importants ("les variables clés").

1) Infrastructures de communication routières et ferrovières^{1 0 2}

Les infrastructures de communication sont fondamentales dans le processus d'intégration et, surtout, de l'industrialisation à l'échelle régionale. Comme le précise clairement Bourquinat:

l'amélioration ou la création des réseaux de transport intra-régionaux n'est pas seulement la condition permissive de l'industrialisation en milieu sous-développé, elle la commande entièrement. En Afrique, en Amérique latine, ou ailleurs, l'aménagement du réseau de transport est la condition sine qua non de l'industrialisation régionalisée, tant il est vrai que le marché régional au sens de zone de contact des produits, des hommes, des innovations, n'existe pas le plus souvent."^{1 0 3}

Cela dit, l'importance des infrastructures de communication dans la capacité de répartition équitable d'industrialisation dans une zone d'intégration et, notamment, dans le commerce entre pays membres est indéniable.

Lors de la création de la CEAO en 1974, les réseaux routiers et ferrovières étaient dans l'ensemble inégalement répartis entre les pays membres. La Côte d'Ivoire et le Sénégal possédaient les réseaux (routiers et ferroviaires) les plus denses de la communauté. Proportionnellement à leur superficie, respectivement 322.580 et 196,000 Km², les deux pays

¹⁰² Nous limitons notre étude aux transports terrestres car les moyens de communication fluviaux et aériens sont peu pertinents dans le contexte de la CEAO.

¹⁰³ Henri Bourquinat, Les marchés communs des pays en voie de développement, Genève, Lib. Droz., 1968, p. 196

possédaient avec 33.314 km et 6.326 km une forte concentration de routes (toutes catégories confondues), et une forte intégration avec les différentes régions de leurs pays (l'intérieur). Les pays d'hinterland et la Mauritanie en revanche possédaient des réseaux épars: particulièrement le Mali, la Mauritanie et le Niger, malgré leurs superficies, respectivement 1,204.000 de Km², 1,030.000 de km² et 1,267.000 km², ne disposaient chacun qu'à peine 12.051 Km, 5.904 et 17.213 de route.¹⁰⁴

Et la même constatation est faite en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire. La Côte d'Ivoire et le Sénégal, par rapport à leur superficie, possédaient des réseaux plus désenclavant que leurs partenaires. En fait, leurs réseaux respectifs traversaient de part en part leur territoire (ce même indirectement). Alors que les tronçons de pays d'hinterland, précisément du Burkina Faso et du Mali, ne traversaient qu'une partie de leurs territoires: de la frontière avec la Côte d'Ivoire à Ouagadougou et de la frontière avec le Sénégal à Bamako respectivement. Quant au Niger et la Mauritanie, les deux n'étaient reliés par voie ferroviaire avec aucun des pays membres: le 1er n'avait pas de chemins de fer, et le 2ème son chemin de fer sert presque exclusivement au transport du minerai de fer et, de plus passe loin du centre et des villes du pays (il longe en effet la frontière avec la république Saharaoui-le Maroc-).

¹⁰⁴ Remarquons à propos que, selon J. Boudouin, ingénieur général des ponts et chaussées, "90% des échanges commerciaux par voie terrestre de l'Afrique empruntent les routes et la quasi-totalité des échanges empruntant le rail, l'eau, ou l'air commencent ou se terminent par un camion sur une route", cité dans Marchés tropicaux, 6 juillet 1990, p. 2027

TABLEAU V

Réseaux routiers et ferroviaires des pays de la CEAO en 1974

Pays	Réseaux routiers/km ¹⁰⁵ (1966)			Rés. ferroviaires/km (1967)
	Routes	bitumées	autres	
Burkina Faso	16.704	640	3.967	1.032
Côte d'Ivoire	33.314	983	12.060	1.173
Mali	12.081	1.070	6.431	650
Mauritanie	5.904	290	975	640
Niger	17.213	1.950	3.083	-
Sénégal	6.326	2.044	2.177	948

*Statistique 1968

- Source réseaux routiers: U.S. Agency for International Development, Economic Data Book for Africa, 1968-69.

- Source réseaux ferroviaires: Jone's World Railways, 1968-69.

Par ailleurs, les réseaux de communication inter-Etats étaient dans l'ensemble vétustes, inadéquats et sous-équipés.¹⁰⁶ En fait, les deux réseaux ferroviaires inter-Etats de la CEAO, le réseau Abidjan - Ouagadougou et le réseau Dakar - Bamako (Sénégal-Mali) étaient en mauvaise état: du réseau

¹⁰⁵ NOTA: Bon nombre des liaisons routières ne sont praticables que certains mois de l'année, particulièrement pendant la saison sèche.

¹⁰⁶ Bella Belassa, "Possibilité d'intégration en Afrique de l'Ouest", dans Cahiers économiques et sociaux, juin 1978, p. 135

NOTA: Comme le souligne par ailleurs Kamadini Ouali: "L'entretien des voies ferrées n'est pas plus brillant. Le rail est soit inutilisé, soit à peine entretenu; exemple: le Libéria, le Ghana, la Guinée. Le réseau comporte des voies privées réservées aux sociétés d'exploitation des ressources minières, en Mauritanie, en Sierra Leone et en Guinée." (Ouali, 1983, p. 130)

Selon Annuaire économique et juridique de la CEAO (1978), "le parc matériel et les voies ne sont guère entretenus et le trafic des voyageurs et des marchandises s'en ressent depuis quelques années (1.851 voyageurs en 1976 pour 3.956 en 1968 - 1.659 tonnes de marchandises contre 1.969 en 1972)", Annuaire CEAO 1978, p. 144.

Abidjan-Ouagadougou, seul le tronçon ivoirien (665 km) était en assez bon état, le tronçon Burkinabé (517 km) cependant l'était moins; et le réseau Dakar-Bamako dans son ensemble était "vétuste" et sous-équipé. En effet, "la voie sénégalaise" supportait "des trains de 1.000 tonnes¹⁰⁷ alors que la voie malienne (645 km) n'en supportait " que 750 tonnes".¹⁰⁸ En outre, les deux réseaux ferroviaires de la communauté n'étaient pas inter- connectés. Et les axes routiers inter-Etats pour leur part, étaient aussi en mauvais état. Aucun réseau inter-Etat n'était asphalté.

Le mauvais état des voies de connection inter-Etat de la communauté, particulièrement celles entre pays plus avancés (Côte d'Ivoire et Sénégal) et les pays les moins avancés désavantageait ces derniers de profiter des avantages de l'élargissement du marché ou de l'ouverture des frontières. En fait, le délai trop élevé d'acheminement et de réception des marchandises et des matières premières importées¹⁰⁹ rendait, étant donné le coût élevé de production, (dans le cas d'un équilibre dans les autres facteurs), l'implantation dans leurs territoires des industries à vocation communautaire difficile.

¹⁰⁷ A titre d'exemple, "l'acheminement de marchandises par rail (1.147 km) de Ouagadougou à Abidjan 4 jours (durée d'entreposage incluse, 45-60 jours); par route (1.210 km, non bitumé) pendant la saison sèche 3 jours (durée d'entreposage inclu entre 15 à 30 jours). M. Allaya, "Etudes des marchés et des perspectives d'échanges céréaliers des pays de l'Afrique de l'Ouest", Afrique et développement, vol. IX, no. 2, 1984, p. 117

¹⁰⁸ M. Allaya, op. cit., pp. 109 et 106

¹⁰⁹ Au fait, il était plus avantageux pour une industrie de s'implanter dans les pays côtiers et expédier les produits finis vers les pays d'hinterland que l'inverse, autrement dit, de s'installer là où le coût de production est faible.

II) Infrastructure énergétique

La disponibilité de l'électricité, particulièrement moins chère, est déterminante dans l'attraction des industries en général et, particulièrement, celles grandes consommatrices d'énergie à grande capacité d'induction: l'industrie sidérurgique, l'industrie de transformation des métaux, l'industrie chimique, l'industrie d'automobile, et l'industrie électronique.¹¹⁰ (Les industries légères, en effet, en dépit de consommer généralement moins d'électricité¹¹¹ que l'industrie lourde, ne sont cependant pas non plus indifférente au coût de l'énergie).

Au sein de la CEAO, seulement la Côte-d'Ivoire et, dans une certaine mesure le Sénégal disposaient de capacités énergétiques significatives. Les autres pays membres, Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger, disposaient de faibles puissances électriques installées.

¹¹⁰ M.C. Monnayer, dans : Alain Sallez (ed.), Initiation économique et sociale, p. 97

^{*} Le Niger, selon Samir Amin, se trouve à "120 km du pont maritime le plus proche". L'Afrique de l'Ouest bloquée, p. 161

¹¹¹ P. George, Op. Cit., p. 60

TABLERAU VI

Puissance électrique installée en 1974

Pays	Puissance en KW	Source (origine)	
		hydro	thermique
Burkina Faso	16.686		essentiellement
Côte d'Ivoire	360.000	essentiellement	
Mali	33.788	7.424	26.352
Mauritanie (en 1973)	43.210		essentiellement
Niger	18.480		essentiellement
Sénégal	106.100		essentiellement

Source: L'Industrie africaine en 1975 (No. Spécial du bulletin de l'Afrique noire), pp. B.K. P. 16; C.I. p. 61; Mali p.16; Mauritanie, p.16

Comme on le constate, la répartition de la puissance électrique installée par pays était inégale.

Une fois de plus les pays côtiers, précisément la Côte d'Ivoire et dans une certaine mesure le Sénégal, possédaient un avantage par rapport aux pays de l'hinterland et la Mauritanie. Et, seule la Côte d'Ivoire disposait de l'électricité bon marché, c'est-à-dire hydroélectrique.

Avec la hausse des prix du pétrole des années 1970, l'implantation équitable des industries grandes consommatrices d'énergie dans la communauté était difficile. En fait, du point de vue du coût de revient énergétique, la Côte d'Ivoire disposait d'un avantage sur ses partenaires.

111) Niveau d'industrialisation des pays en 1974

Le niveau d'industrialisation des pays membres, précisément leur complémentarité et compétitivité détermine la

potentialité ou les possibilités de répartition équitable des bénéfices directs de l'intégration. Comme l'exprime clairement Pierre George:

La présence d'un ensemble industriel [...] est une force d'attraction pour d'autres créations industrielles. Elle s'accompagne, en effet, d'un dispositif de transports, d'investissements urbains fixant une réserve de main-d'oeuvre, d'un équipement en services publics et techniques, et de l'ouverture d'un marché aux multiples aspects: marché de produits industriels, marché de produits de consommation et d'usage qui réduisent les frais d'exportation d'autres industries et leur assurent des débouchés locaux. [...] Des industries qui ont atteint le point de saturation de leur propre marché réinvestissent volontiers dans une autre branche industrielle touchant un autre secteur de clientèle."¹¹²

La présence "d'un ensemble industriel" par ailleurs contribue à partir de la création d'emploi et donc du pouvoir d'achat à la consolidation et à l'agrandissement du marché solvable.

Lors de la création de la CEAO, les niveaux d'industrialisation des pays membres n'étaient pas concurrentielles. La Côte d'Ivoire et le Sénégal se partageaient les 3/4 des industries. De plus, leurs économies respectives n'étaient pas complémentaires. Presque toutes leurs industries étaient concentrées dans les mêmes secteurs de production.

¹¹² P. George, Précis de géographie économique, p. 75

TABLEAU VII

Situation de l'activité industrielle des pays en 1974 (en nombre d'usines et secteurs industriels)

Secteurs industriels	Côte d'Iv.	Sénégal	Mali	Niger	Burk. Faso	Maurit.
Agriculture et industrie agro-alimentaire	32	35	13	14	10	6
Ind. textiles, sacheries et confection	15	17	5	4	5	
Fabrique de chaussures	3	3	2	2	1	
Industries chimiques (savonneries, fabric. de peinture, de prod. pharmaceutiques)	31	28	7	7	8	3

Source: Amadou Touré, Intégration régionale et structure économique: le cas de la CEAO, Thèse de doctorat, Univ. de Nancy II, (1979), p. 198.

La répartition du nombre d'industries dans chaque branche d'activité des pays, en dépit de ressortir l'inégalité des niveaux d'industrialisation des pays lors de la création de la CEAO, minimise toutefois son ampleur. L'analyse comparée des chiffres d'affaire réalisés dans chacune des branches d'activité par chaque pays (en 1974) illustrerait encore mieux le degré d'inégalité du niveau d'industrialisation des pays et surtout le manque de compétitivité dans les différents secteurs.

TABLEAU VIII

Chiffre d'affaires réalisé par pays dans différentes branches d'activité industrielle en 1974 (en millions de Fr CFA et en %)

BRANCHES D'ACTIVITÉ

	Burk. Faso	%	C.d'Ivoi.	%	Mali	%
Ind. extractives			1.592			
Ind. alimentaires	3.800	(2,5)	73.500	(49,4)	5.600	(3,7)
Boissons-tabac	1.600	(7,3)	14.200	(64,9)	315	(boissons)
Ind. textiles-						(1,4)
articles-chaussures	2.300	(4,0)	32.141	(57,1)	6.500	(11,5)
Transformation du bois			23.000	(90,7)		
Ind. chimiques, pétro-						
chimiques, caoutchouc	1.500	(1,6)	54.000	(59,7)	3.700	(4,0)
Matériaux de construction	40	(0,3)	6.780	(57,1)	1.550	(13,0)
Ind. métalliques,						
mécaniques et électriques						
diverses	1.600	(3,6)	33.503	(75,5)	2.350	(5,5)
Energie électrique et eau	1.575		15.525		2.950	
Ind. papier-imprimerie	80	(1,1)	6.641	(98,8)		
TOTAL ESTIME¹¹³	12.500		254.000		23.000	

BRANCHES D'ACTIVITÉ

	Maurit.	%	Niger	%	Sénégal	%	TOTAL
Ind. extractives	6.210		6.560		27.850		42.212
Ind. alimentaires	730	(0,4)	4.000	(2,6)	61.100	(41,0)	148.730
Boissons-tabac			825	(3,8)	4.950	(22,6)	21.890
Ind. textiles-							
articles-chaussures			1.750	(3,1)	13.535	(24,0)	56.226
Transformation du bois					2.350	(4,2)	25.350
Ind. chimiques, pétro-							
chimiques, caoutchouc	45	(0,0)	1.100	(1,2)	30.000	(33,2)	90.345
Matériaux de construction			800	(6,7)	2.700	(22,7)	11.870
Ind. métalliques,							
mécaniques et électriques							
diverses			875	(14,5)	6.000	(13,5)	44.328
Energie électrique et eau			1.550		7.200		29.100
Ind. papier-imprimerie							
TOTAL ESTIME¹¹³	7.300		17.500		155.700		

Source: L'industrie africaine 1975 (No. spécial du bulletin de l'Afrique noire). pp Burkina Faso, 5; Côte d'Ivoire, 6,59; Mali, 5.

Les % ont été calculés par nous-même.

En fait, l'examen du tableau VIII démontre qu'il n'y avait pas de compétitivité entre les pays membres lors de la création de la CEAO. Les industries ivoiriennes et sénégalaises, dans une certaine mesure, étaient d'après les chiffres en 1974 plus performantes et plus capitalistiques¹¹⁴ que celles du reste de leurs partenaires.

Par ailleurs, mis à part l'industrie de transformation du bois, leurs structures économiques de production étaient similaires plutôt que complémentaires. Les industries de tous les pays étaient concentrées dans les mêmes secteurs de production. ¹¹⁵

¹¹³ Remarquons que les produits miniers, l'énergie et l'eau, n'étant pas commercialisés dans la communauté, le total estimé des secteurs qui nous concerne est donc de 10.840, pour le Burkina Faso; de 237.124 pour la Côte d'Ivoire; de 20.050, pour le Mali; de 7.000, pour la Mauritanie; de 9,39, pour le Niger; et de 120.650 pour le Sénégal.

¹¹⁴ L'industrie capitaliste est une industrie qui "observe plus d'investissement pour chaque unité produite que l'industrie non industrialisante". (Industrie alimentaire, textile, etc.). C.A. Michalet Le Défi du développement indépendant, p. 48

¹¹⁵ Comme le remarque K. Ouali, "effectivement, pour les tissus imprimés et les articles en matière plastique par exemple, il existe une surcapacité de production. Ce qui explique que dans ces secteurs, des industries soient obligées de n'utiliser que 50 ou 30% de leur potentiel de production. La manufacture de caoutchouc de Côte-d'Ivoire aurait une capacité maximale de production d'articles manufacturiers de 3000 tonnes en 1978. Actuellement, elle n'en produit que 240 tonnes qu'elle écoule sur le marché ivoirien. "Il en est de même pour d'autres entreprises ou produits: contre-plaqués, autres articles en bois ivoiriens, (structures en bois lamellé-collé). La société africaine de pneumatiques (SA) de Haute-Volta estime que sa capacité maximale de production est de 1600 tonnes de pneus pour les cycles et cyclomoteurs. En 1974, elle n'a produit que 600 tonnes; soit 37,5% du taux d'utilisation". (Intégration africaine: le cas de la CEAO, no. 63).

TABLEAU IX

Taux de concentration de production industrielle des pays membres de la CEAO en 1974

BRANCHES INDUSTRIELLES

	Burk. Faso	C.d'Ivoi.	Mali	Maurit.	Niger	Sénégal
Ind. extractives		0,63		85,00	37,49	17,89
Ind. alimentaires	(1) 30,40	(1) 28,95	24,36	(1) 10,00	(1) 22,86	(1) 45,10
Boissons-tabac	(3) 12,80	5,59	1,37		4,71	3,18
Ind. textiles- articles-chaussures	(2) 18,40	12,65	28,36		(2) 10,00	8,69
Transformation du bois		9,06				1,51
Ind. chimiques, pétro- chimiques, caoutchouc	(3) 12,00	(2) 21,26	16,09	0,62	6,29	(2) 19,27
Matériaux de construction	(4) 0,32	2,67	6,74		4,57	1,73
Ind. métalliques, mécaniques et électriques diverses	(3) 12,80	(3) 13,19	10,22		5,00	3,85
Energie électrique et eau	(3) 12,60	6,11	12,83		8,86	4,62
Ind. papier-imprimerie	(4) 0,64	2,61				
TOTAL^(*)	100	100	100		100	100

Source: Calculé d'après le Tableau VIII

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'ordre (le rang) d'importance de la branche dans la production manufacturée de (chaque) pays.

Somme toute la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest fut créée dans un cadre type du milieu sous-développé. Dans l'ensemble, les facteurs de localisation des industries étaient peu développés et inégalement répartis entre les pays membres. La Côte d'Ivoire et le Sénégal possédaient (dans le cadre de la CEAO) plus de capacité d'attraction de nouvelles industries que leurs partenaires de la communauté (Burkina, Mali, Mauritanie et Niger); et, en outre disposaient grâce à leur niveau

*NOTA: le total des pourcentages sont inférieurs à 100% parce qu'ils ont été calculés ou obtenus à partir de totaux arrondis.

d'industrialisation, plus de potentiel à bénéficier davantage que leur partenaires de l'élargissement du marché.

Le chapitre suivant analyse la répartition des bénéfices au sein de la CEAO depuis son entrée en vigueur en 1974 à 1984, soit au cours de dix ans. Nous examinons en premier lieu l'évolution du commerce global entre les pays membres, puis de la part de chaque pays dans ledit commerce et, enfin, de leurs taux de croissance respectifs. A vrai dire, dans cette section nous n'examinons pas le résultat (proprement dit) de la répartition des bénéfices de l'intégration de la CEAO, mais plutôt celui de l'évolution du commerce intra-communautaire dans son ensemble et de la part de chaque pays, c'est-à-dire du progrès accompli quant à la répartition équitable du commerce. Car, étant donné la disparité de leur niveau d'industrialisation, l'inéquité est prédictible. Nous examinerons le résultat de la CEAO dans le chapitre 8, c'est-à-dire à partir de l'analyse des interventions des mécanismes de redistribution, plus précisément de la nature de leurs interventions et de leurs résultats ou impact potentiel dans la recherche de la répartition équitable des bénéfices et de l'industrialisation entre pays membres.

CHAPITRE 7

RÉSULTAT DE LA CEAO EN CE QUI CONCERNE LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DIRECTS DE L'INTÉGRATION:

Dans ce chapitre, nous essayons d'évaluer les résultats de la CEAO quant à la croissance du commerce et sa répartition entre les pays membres. Pour ce faire nous analysons: 1) l'évolution du commerce global; a) l'évolution des exportations intra-communautaires dans son ensemble sous le régime UDEAO et CEAO (précisément depuis 1970 jusqu'à 1984),¹¹⁶ b) la part annuelle des exportations communautaires de chaque pays (en %), c) la croissance des exportations communautaires de chaque pays sous le régime CEAO; 2) l'évolution du commerce des produits manufacturés: a) la part des exportations des produits industriels des pays, b) la croissance par pays des exportations des produits manufacturés.

I) ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'ÉVOLUTION DU COMMERCE AU SEIN DE LA CEAO

La croissance(1) du commerce intra-communautaire(2), de la part de chaque pays et (3) de la diversification de la

¹¹⁶ Notre étude se limite en effet à la CEAO, l'allusion ou référence aux dernières années de l'UDEAO est pour nous permettre de mieux saisir l'impact du régime de la CEAO dans le commerce entre les pays membres.

nature de leurs exportations respectives sont les conditions fondamentales de la réussite de l'intégration économique régionale entre pays en voie de développement. Le non-accomplissement de ces objectifs complique les chances d'une industrialisation ou un développement harmonieux de la communauté. Autrement dit, dans une organisation dont les pays membres possèdent des niveaux de développement peu équilibrés, l'absence d'un progrès vers l'accomplissement de ces 3 conditions entérine ou entretient la répartition inégale des bénéfices de l'intégration et la disparité du niveau d'industrialisation entre les pays membres.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le régime des échanges de l'UDEAO, faute de mécanismes de redistribution et de sauvegarde, ne favorisait pas le commerce entre pays membres. La création de la CEAO visait donc à promouvoir les échanges et à assurer une répartition équitable des bénéfices et un développement harmonieux des membres. Entre 1970 et 1984, les exportations communautaires ont évolué de la façon suivante:

TABLEAU X

Evolution des exportations intra-communautaires sous les régimes UDEAO (de 1970 à 1972) et CEAO (de 1973 à 1984)

UNITE: en millions de Fr CFA courants

Pays	REGIME UDEAO			REGIME CEAO				
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Burk. Faso	1.872,0	1.739,0	1.708,0	2.467,0	3.420,0	4.600,0	2.373,0	4.629,0
C. d'Ivoire	5.698,9	5.756,0	9.150,0	11.817,0	21.145,0	26.592,0	26.542,0	35.041,0
Mali*	976,0	684,0	642,0	1.707,2	1.603,5	1.015,9	1.703,4	2.150,2
Mauritanie*	699,0	9,4	19,0	31,0	82,0	97,0	21,0	2,0
Niger	500,7	344,7	588,6	522,8	511,9	773,2	626,7	625,7
Sénégal	6.547,0	6.189,0	7.706,0	8.509,0	11.141,0	12.934,0	12.437,0	21.052,0
TOTAL	16.293,6	14.722,4	19.813,6	25.054,0	37.893,4	46.012,1	43.012,1	43.653,1

Pays	REGIME CEAO						
	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Burk. Faso	4.422,0	7.544,0	7.368,5	7.043,9	4.860,5	3.587,5	5.599,3
C. d'Ivoire	35.041,0	38.118,0	55.577,0	67.236,1	80.644,4	84.671,3	76.970,6
Mali*	2.150,2	2.769,9	5.021,0	9.016,0	19.939,0	8.354,0	7.328,0
Mauritanie*	2,0	n.d	n.d	758,0	5.653,8	7.654,8	4.041,1
Niger	625,7	336,7	728,2	664,0	833,7	1.793,4	5.092,5**
Sénégal	21.052,0	15.196,0	20.803,0	35.609,0	24.521,0	23.423,0	27.022,0
TOTAL	63.499,9	63.964,6	89.497,7	120.327,0	136.452,4	129.484,0	126.053,5

Source: Composé par nous-même à partir des statistiques publiées dans: BCEAO, Indications économiques, no. 222, Déc. 1973; no. 243-mars 77; no. 233-déc.74.

BCEAO, L'économie ouest africaine, no. 196-juin 72; no. 202.

BCEAO, Note d'information, no. 205-avr.73.

BCEAO, Statistiques économiques et monétaires, no. 352-août-sept.86; no. 384-juillet 89; no. 297 août-sept.81; no. 299-nov.81; no. 363 août-sept.87; no.323 janv.84; no.351-juillet 86; no.331-oct.84; no.371 mai 88; no. 281-mars 80; no. 297 août-sept.81; no 325 mars 84; no. 373 juillet 88; no. 369 mars 88; no. 353 oct.86; no. 279, janv.80; no. 298-oct.81; no. 330 août-sept.84; no. 354-nov.86; no. 358, mars 87; no. 370-avril88; no. 282-avril80; no. 298-oct. 81; no. 370-avril 88.

(*) A l'exception de 1970, 1980, 1981, 1982, 1983 et 1984, les statistiques des exportations du Mali ont été obtenues à partir de la somme annuelle des valeurs des importations en sa provenance indiquées par ses partenaires. C'est le cas notamment, à l'exception de 1970, des statistiques de la Mauritanie.

(**) Chiffres provisoires

Comme le démontre le tableau X, contrairement aux années du régime UDEAO, 1970-1972, dont l'évolution des échanges est dans l'ensemble faible, il y a eu une augmentation ou tout au moins une libéralisation des échanges intra-communautaires dès 1973, année de la signature du traité de la CEAO: Burkina, de 1.708 millions en 1972 à 2.467 millions en 1973; Côte d'Ivoire, de 9.150 millions en 1972 à 11.817 en 1973; Mali de 642 millions en 1972 à 1.707,2 en 1973; Mauritanie, de 19 millions en 1972 à 8.509 millions en 1973 et Sénégal, de 7.706 millions en 1972 à 8.509 millions en 1973. Seul le Niger accusait une baisse. Grosso-modo, de 19.813 millions de Fr CFA au total des échanges intra-communautaires en 1972, ils sont passés à 25.054 millions de Fr CFA en 1973.

Toutefois, malgré l'augmentation des échanges par rapport aux années du régime UDEAO, le commerce au sein de la CEAO n'a pas soutenu de croissance. Compte tenu de l'inflation, celui-ci est demeuré, dans l'ensemble entre 1973 et 1984, stagnant. Le tableau ci-après sur l'évolution du commerce intra-communautaire en valeurs constantes illustre clairement cette situation.

TABLEAU XI

Evolution des exportations intra-communautaires sous les régimes UDEAO (de 1970 à 1972) et CEAO (de 1973 à 1984)

UNITE: en millions de Fr CFA constant

Pays	REGIME UDEAO			REGIME CEAO				
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Burk. Faso	3.034,0	2.687,8	2.786,3	3.660,2	3.437,5	4.600,0	1.843,8	3.205,7
C. d'Ivoire	7.711,6			13.708,8	19.084,0	26.592,0	19.926,4	16.615,0
Mali**								
Mauritanie**								
Niger	983,7	662,9	947,8	877,2	1.635,5	773,2	521,4	488,4
Sénégal	13.527,0	11.525,1	14.678,0	13.620,1	9.425,5	12.943,0	12.743,0	17.962,5

Pays	REGIME CEAO						
	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Burk. Faso	3.216,0	5.358,0	4.800,0	4.160,6	2.492,7	1.616,0	2.390,8
C. d'Ivoire	19.190,0	19.448,0	25.647,0	34.356,7	38.939,8	35.877,7	24.861,3
Mali**							
Mauritanie**							
Niger	338,4	177,0	367,4	351,9	411,5	700,0	n.d
Sénégal	16.628,8	11.214,8	15.688,5	19.587,0	13.932,4	11.069,5	9.804,8

Source: Calculé à partir du tableau X, en fonction des indices de prix à l'exportation publiés par la BCEAO. Voir statistiques dans l'appendice Tableau XXVII et XXVIII.

(**) Faute de pouvoir réunir les indices des prix à l'exportation du Mali et de la Mauritanie, sinon de leurs non disponibilité (voir note tableau XXVII, appendices page), nous sommes dans l'impossibilité de convertir leurs exportations en valeurs constantes. C'est le cas notamment pour la Côte d'Ivoire pour les années 1971 et 1972 et le Niger pour 1984. Toutefois, vu le taux d'inflation faible et, notamment, peu disparate des pays de la zone franc ("7% par an en moyenne entre 1976 et 1982"***, leurs indices de prix à l'exportation aux cours des dites années sont dans l'ensemble équilibrés pour lesdites années. En fait, les taux annuels moyens d'inflation des pays de UMOA, membres de la CEAO, entre 1970 et 1982, étaient de 1,3 pour le Burkina; 12,4 pour la Côte d'Ivoire; 9,8 pour le Mali; 12,1 pour le Niger et 7,9 pour le Sénégal.*** Quant à la Mauritanie, étant donné sa faible participation dans le commerce intra-CEAO, son absence a peu d'incidence sur les conclusions concernant la croissance des échanges.

(***) Jacques Brasseur, "Intégration monétaire et développement économique: le cas de la zone franc", Monde en développement, no. 52, 1985, p. 521 et 522.

La stagnation du commerce au sein de la CEAO n'est pas cependant due principalement aux restrictions douanières. Elle s'expliquerait surtout par l'étroitesse du marché solvable et la structure économique extravertie des pays membres. La faible intégration horizontale de la CEAO et le faible pouvoir d'achat limitent en effet la possibilité de croissance des échanges.

Néanmoins, la CEAO n'est pas parvenue à équilibrer la répartition du commerce entre les pays membres ou mieux à réduire le déficit des pays les moins avancés. Depuis son entrée en vigueur, la Côte d'Ivoire et le Sénégal contrôlent plus de 70% du marché communautaire.

TABLEAU XII

Part annuel des exportations intra-communautaires, des pays de la CEAO (en %)

Pays	1974	1975	1976	1977	1978
Burkina Faso	8,99	9,99	5,32	7,28	7,51
Côte d'Ivoire	55,80	57,79	60,80	55,18	55,76
Mali	4,23	2,20	3,90	3,38	3,99
Mauritanie	0,21	0,21	0,04	0,00	0,00
Niger	1,35	1,68	1,43	0,98	0,92
Sénégal	29,40	28,10	28,49	33,15	31,80

Pays	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Burkina Faso	11,79	8,23	5,85	3,56	2,77	4,44
Côte d'Ivoire	59,59	62,09	55,87	59,10	65,39	61,06
Mali	4,33	5,61	7,49	16,61	6,45	5,81
Mauritanie			0,62	4,14	5,31	3,20
Niger	0,52	0,81	0,55	0,61	1,38	4,03
Sénégal	23,75	23,24	29,59	17,97	18,08	21,43

Source: % calculé à partir du Tableau X

La part des exportations intra-communataires toutefois, ne démontre pas clairement les résultats de l'intégration, car celle-ci est surtout la conséquence de la structure et du dynamisme économiques des pays lors de sa création. Etant donné le degré de disparité de ses membres, la CEAO ne pouvait transformer dans un laps de temps court le déficit des pays les moins industrialisés.

Dans cette perspective, le résultat de la CEAO en ce qui concerne la répartition de la part des exportations entre les pays membres ne peut mieux s'apprécier qu'à partir de leur taux de croissance respectives, plus précisément, du taux de croissance des parts des pays les moins avancés dans le commerce intra-communautaire.

TABLEAU XIII

Taux de croissance des exportations intra-communautaires des pays de la CEAO

Pays	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
Burkina Faso	0,33	-0,60	0,74	0,00	0,66	-0,10
Côte d'Ivoire	0,39	-0,25	0,17	0,15	0,00	0,31
Mali*						
Mauritanie*						
Niger*	-0,52	-0,33	0,06	-0,30	-0,48	0,08
Sénégal	0,37	-0,01	0,40	-0,07	-0,32	0,40

Pays	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Burkina Faso	-0,13	-0,40	-0,35	0,48
Côte d'Ivoire	0,34	0,13	-0,08	-0,31
Mali				
Mauritanie				
Niger*	-0,04	0,17	0,70	
Sénégal	-0,25	-0,29	-0,20	-0,11

Source: Taux calculé à partir du tableau XI

(*) Faute de statistiques sur les exportations du Mali et de la Mauritanie en

Comme l'illustre le tableau XIII, il n'y avait pas eu de façon générale de croissance soutenue et continue du taux d'exportations des pays les moins avancés dans le commerce intra-communautaire.¹¹⁷ L'amélioration du taux de leurs exportations à certaines années était minimisée dans l'ensemble par les fortes baisses enregistrées à d'autres années. Autrement dit, les hausses du taux de croissance des exportations enregistrées par les pays les moins avancés eut peu d'effet dans la réduction globale du déficit entre les deux blocs.

Les résultats du commerce d'une zone économique dont les 3/4 des échanges sont constitués de produits agricoles* doit toutefois s'interpréter avec réserve. En effet, la courbe de

valeur constante, nous sommes dans l'impossibilité de calculer le taux de croissance de leurs exportations communautaires. C'est le cas notamment du Niger en ce qui concerne le taux de croissance entre 1983 et 1984.

¹¹⁷ A noter que les taux de croissance des exportations des pays les moins avancés doivent être évalués avec réserve. Car, comme le souligne Makhtar Diouf, dans le cas du calcul du taux de croissance d'un chiffre très bas par rapport à un chiffre très élevé, "tout changement, même faible, entraîne nécessairement une exagération des résultats." Intégration économique: perspective africaine, p. 232.

* NOTA: C'est-à-dire, produits agro-alimentaires, agro-industriels, et produits agricoles vivriers.

croissance de la part des échanges des pays dont le commerce est essentiellement constitué des produits agricoles et de l'élevage, (le Burkina Faso, Mali, Niger et la Mauritanie) peut varier d'un extrême à l'autre, du négatif au positif, sans influence des politiques de l'organisation ou des pays importateurs, mais simplement des fluctuations climatiques.

Le taux de croissance de la part des exportations globales des pays de la CEAO est en effet tributaire non seulement des politiques commerciales de la CEAO, mais aussi de la performance de la récolte annuelle des Etats, c'est-à-dire des conditions climatiques. Ainsi, la période de faible croissance des exportations des pays membres en général, et d'hinterland en particulier, que l'on remarque dans le tableau XIII coïncide avec celle de famine dans le Sahel*; de la sécheresse de 1973 s'observe le faible taux de croissance des exportations de 1975 et 1976 et de la sécheresse du début des années 1980, le faible taux de croissance des années 1980 et 1983.¹¹⁸

En outre, les sécheresses dans le pays du Sahel ont des répercussions directes dans la croissance des exportations

¹¹⁸ Les années de la sécheresse furent tirées de: A. Derrienic, Famine et domination en Afrique, 1977

intracommunautaires des pays côtiers, particulièrement de la Côte d'Ivoire, étant donné leur faible pouvoir d'achat et leur faible dynamisme économique pendant lesdites périodes. Ceci explique en partie le faible taux de croissance des échanges communautaires de la Côte d'Ivoire durant les années 1975, 1977, 1979 et 1982.*

Remarquons à propos que le courant des échanges au sein de la CEAO n'est pas multidirectionnel mais concentré autour de deux pays, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, qui à leur tour entretiennent des relations commerciales bilatérales très avancées.

"La Côte d'Ivoire commerce essentiellement avec le Sénégal, le Mali et la Haute-Volta (Burkina Faso)". La Haute-Volta commerce essentiellement avec la Côte-d'Ivoire"; "le Mali commerce essentiellement avec la Côte-d'Ivoire et le Sénégal"; "la Mauritanie commerce essentiellement avec le Sénégal et la Côte-d'Ivoire; le Niger commerce essentiellement avec la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta et... le Mali"; enfin "le Sénégal commerce essentiellement avec la Côte-d'Ivoire, le Mali et la Mauritanie".¹¹⁹

(*) Nous ne négligeons pas l'incidence de la conjoncture économique mondiale, notamment, le prix des matières premières et des produits de base sur l'évolution du commerce, c'est-à-dire du pouvoir d'achat au sein de la CEAO. Toutefois, nous avons voulu mettre l'emphase sur un phénomène tout à fait particulier à la CEAO: la sécheresse.

¹¹⁹ K. Ouali, Intégration africaine, p. 211

Nota: Cette bipolarisation du commerce n'est pas seulement due aux habitudes (goûts ou traditions du commerce), mais surtout à l'orientation de (grandes) voies de communication (du moins depuis l'intégration ou les indépendances): le chemin de fer Dakar-Bamako d'une part et le chemin de fer Abidjan - Ouagadougou et sa connection par route à Niamey d'autre part.

Somme toute, la nature des exportations intra-communautaires des pays de la CEAO limite la possibilité d'obtenir à partir de l'analyse du commerce global une meilleure appréciation de la répartition des bénéfices de l'intégration. Car une bonne partie des échanges ainsi comptabilisés sont constitués de produits agricoles qui, de façon générale, jouissent (en dépit d'être enregistrés) d'un libre-échange ou exemption de taxes douanières et, en outre, leur quantité ou valeur est largement influencée par les conditions climatiques.¹²⁰

Cela étant, les efforts de la CEAO en ce qui concerne la répartition des bénéfices et d'industrialisation ne peut mieux s'évaluer qu'en analysant exclusivement l'évolution du commerce de produits manufacturés et agro-industriels. Surtout que c'est

¹²⁰ En effet, les produits agricoles dont il est surtout souvent question au sein de la CEAO sont vivriers, c'est-à-dire comportant peu d'impact direct dans l'industrialisation. Ceci étant, les pays les moins avancés peuvent obtenir une bonne performance dans leur exportation globale, mais accuser une mauvaise performance en ce qui concerne la croissance des exportations des produits manufacturés. Ce même si vu leur faible niveau d'industrialisation, qu'il soit évident qu'ils accusent un déficit dans leur commerce des produits industriels par rapport aux pays les plus avancés de la communauté.

de la taxe prélevée du commerce des produits industriels que sont financés les mécanismes de redistribution, c'est-à-dire le fonds de coopération régionale (FCD). De plus, le commerce des produits industriels est celui qui justifie principalement leur intégration et qui engendre le plus d'effets d'entraînements et induits: création d'emploi, impôts sur le revenu, impôts industriels (d'exploitation), etc.

II) EVOLUTION DU COMMERCE INTRA-COMMUNAUTAIRE DES PRODUITS MANUFACTURES

La circulation des produits manufacturés au sein de la CEAO n'est pas effectuée entièrement selon un tarif préférentiel. Seuls les produits agréés à la taxe de coopération régionale (T.C.R.) jouaient de ce privilège. Dans ce sens nous allons analyser l'évolution du commerce de produits manufacturés en deux parties; d'une part l'évolution des exportations des produits industriels (manufacturés) agréés à la TCR et, d'autre part, l'évolution des exportations des produits industriels dans son ensemble.¹²¹

¹²¹ A noter que depuis 1979 le financement du Fonds communautaire de développement (FCD) ne provient plus seulement de remboursement dues aux exportations de produits manufacturiers agréés à la TCR, mais de l'ensemble des produits manufacturiers exportés dans la communauté. C'est probablement

1) Evolution des exportations des produits manufacturés agréés à la TCR

Répartition des produits agréés à la TCR entre pays membres

L'agrément des produits à la taxe de coopération régionale (TCR) n'est pas effectuée sur la base d'équité dans le nombre d'industries ou produits agréés par pays membre. Le seul critère pris en compte est la situation des produits dans les marchés communautaires, c'est-à-dire de chaque pays. ¹²². Dans ce contexte, dès le tout début du régime il y aura au sein de la CEAO une inégalité quant au nombre d'entreprises dont les produits sont agréés à la taxe de coopération régionale, étant donné le niveau d'industrialisation peu équilibré des pays membres lors de leur intégration.

en reconnaissance des effets induits résultant des exportations des produits manufacturés dans la communauté.

¹²² Remarquons que la taxe de coopération régionale (TCR) n'est pas la même partout à travers la communauté. Le même produit peut être taxé différemment d'un pays à l'autre, dépendamment de la situation du marché, c'est-à-dire de la situation des pays.

TABLEAU XIV

Répartition des entreprises agréées à la TCR
Entre 1975-1980

Pays	1975	1976-77	1978	1979	1980
Côte d'Ivoire	46	81	94	113	119
Sénégal	30	52	58	61	66
Haute-Volta(Burkina)	4	6	10	12	18
Mali	8	10	12	12	13
Niger	3	5	5	5	5
Mauritanie	0	0	0	1	1

Source: Intégration économique, CEAO, numéro spécial, sept. 1981, in Makthar, D., Intégration économique; perspectives africaines, p. 229.

Comme le démontre ce tableau, en dépit de la croissance générale du nombre d'entreprises agréées par pays membres,¹¹² il n'y avait pas eu après 5 ans de réduction de la disparité (quant au nombre d'entreprises agréées) entre les pays les plus avancés et ceux les moins avancés.

Alors qu'en 1976, année d'entrée en vigueur de la TCR, le nombre d'industries agréées par pays se répartissait à 81

¹²³ En effet, la même chose s'était aussi observé au niveau de la croissance des exportations. Selon Le rapport d'activité 1979-80. La croissance ou l'évolution des importations des produits agréés à la TCR s'établissait comme suit entre 1976 et 1979: "de 43% en 1976 à 1977, de 53% de 1977 à 1978 et de 56% de 1978 à 1979." L'accroissement de 1976 à 1979 était donc "de 241%".

(nombre de produits, 269) pour la Côte d'Ivoire; 52 (nombre de produits, 217) pour le Sénégal; 10 (nombre de produits, 43) pour le Mali; 6 (nombre de produits, 17) pour le Burkina Faso; 5 (nombre de produits, 21) pour le Niger et aucune entreprise pour la Mauritanie;¹²⁴ en juin 1979, sur les 188 entreprises dont les produits étaient agréés (précisément "472 produits en groupe de produits"), 101 entreprises revenaient à la Côte d'Ivoire; 58 au Sénégal; 12 au Mali; 11 au Burkina Faso; 5 au Niger et une entreprise à la Mauritanie.¹²⁵ Grosso-modo, "le nombre d'entreprises dont les produits sont agréés à la TCR est passé de 91 en 1975 à 222 en 1981, soit une augmentation de 143%"¹²⁶. Toutefois, sur les 34 nouvelles entreprises agréées en 1979; 20 appartiennent à la Côte d'Ivoire; 6 au Sénégal; 2 au Mali; 5 au Burkina Faso; 1 à la Mauritanie et aucune du Niger.

L'évolution après 5 ans du nombre d'entreprises agréées à la TCR pour chaque pays démontre en effet combien était inégal le processus d'industrialisation au sein de la CEAO. En fait, s'il est prévisible qu'il y existe après 5 ans une

¹²⁴ M. Hedrich et K. Won Der Ropp. "Perspective d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest", Afrique contemporaine, no 98, juillet-août 1978, p. 11 "En réalité il y avait seulement 501 produits approuvés. Ce chiffre supérieur s'explique par le fait que les mêmes produits se sont trouvés comptés pour plusieurs pays", M. Hedrich et K.V. der Ropp. (Op. Cit. p. 11)

¹²⁵ P. Robson, Intégration, développement et équité, p. 61

¹²⁶ Makthar Diouf, Intégration économique, p. 160

disparité quant au niveau d'industrialisation global entre les pays côtiers et enclavés (étant donné l'écart qui les séparaient lors de la création de la CEAO), dans le cas des politiques de redistribution des industries ou de la mise en valeur des facteurs de localisation des industries dans les pays membres, particulièrement les moins avancés, l'écart du nombre d'entreprises agréées à la TCR par pays aurait, toute proportion gardée, décréu.

Néanmoins, la variable nombre d'entreprises agréées par pays n'est pas, seule, un indice suffisant d'évaluation de la répartition des bénéfices entre les pays, d'une part, elle ne donne pas la taille de celles-ci et, d'autre part, la répartition des bénéfices de l'intégration est déterminée par la nature, le volume et surtout la valeur constante des exportations ¹²⁷. Un pays, avec une quantité limitée d'entreprises agréées, peut en fait enregistrer plus de bénéfices d'intégration si celles-ci sont plus capitalistique qu'un pays avec un très grand nombre d'entreprises agréées de petite dimension et peu dynamiques.

¹²⁷ La nature des exportations est importante dans l'analyse de la répartition des bénéfices parce que chaque produit ou secteur de production n'a pas le même effet d'entraînement ou d'induction et que l'augmentation de la productivité n'engendre pas le même degré d'économie d'échelle selon qu'il s'agit du secteur de fabrication de bicyclettes que du secteur textile, bien qu'ils s'agissent des produits manufacturiers.

Pour les détails sur la répartition de produits agréés à la TCR par pays membre et par secteur industriel voir appendice.

TABLEAU XV

Part des exportations de produits manufacturés agréés à la TCR des pays membres (en millions de FCFA et en pourcentages du total annuel)*

importés par importés de (exportation)	Burk.Faso	C.d'Ivoire	Mali	Maurit.	Niger	Sénégal	TOTAL	%
1976								
Burkina Faso		(57)	-	-	2	-	(59)	(1,8)
Côte d'Ivoire**	764		537	12	763	36	(2.112)	(65,2)
Mali	19	(3)		-	6	-	(28)	(0,8)
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	
Niger	-	-	-	-	-	-	-	
Sénégal**	150	(100)	276	383	131		(1.040)	(32,1)
TOTAL	933	(160)	814	395	901	36	(3.239)	
1980								
Burkina Faso		397	113	-	178	3	691	(3,8)
Côte d'Ivoire	2.673		2.705	228	2.754	3.712	12.072	(66,6)
Mali	58	316		-	-	6	380	(2,0)
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	
Niger	-	41	-	-	-	-	41	(0,2)
Sénégal	405	1.548	738	1.443	804		4.938	(27,2)
TOTAL	3.136	2.302	3.556	1.671	3.735	3.721	18.122	
1982								
Burkina Faso		666	110	-	124		900	(3,1)
Côte d'Ivoire	6.214		5.206	74	5.298	3.236	20.028	(70,4)
Mali	218	547		-		64	829	(2,9)
Mauritanie	-	-	-	-	-	329	329	(1,1)
Niger	-	-	-	-	-	-	-	
Sénégal	562	1.792	1.105	1.462	1.405		6.326	(22,2)
TOTAL	6.994	3.005	6.421	1.536	6.828	3.629	28.413	

Source: CEAO (1982) in: Peter Robson, Intégration, développement et équité, pp. 66-67 (tableau refondu)

(a) (-) inférieur à une 1/2 unité

(b) Pour 1976, les importations de la Côte d'Ivoire n'ont pas été incluses dans la source citée - elles ont été mises entre parenthèses à partir d'estimations faites séparément.

* Les pourcentages ont été calculés par nous-même.

NOTA: Faute de données statistiques pour les années 1977, 78,79, 81, 83, 84 et 85 nous nous limitons aux 3 années. Du moins elles illustrent la situation pendant les 3 phases de la CEAO. Et selon le Rapport d'activité de la CEAO 1979-1980, "pour une vingtaine de produits agréés pour la République du Niger, aucun n'a été

TABLEAU XVI

Balance du commerce intra-communautaire des produits
manufacturés agréés, à la TCR en 1976, 1980, 1982
(en million de F. CFA)

Pays	Exportations	Importations	Balances
1976			
Burkina Faso	(59)	933	-874
Côte d'Ivoire*	(2,112)	(160)	1,959
Mali	-	814	-786
Mauritanie		395	Déficitaire
Niger	-	901	Déficitaire
Sénégal*	1.040	36	1.004
1980			
Burkina Faso	691	3,136	-2,445
Côte d'Ivoire	12,072	2,302	9,770
Mali	380	3,556	-3,176
Mauritanie	-	1,671	Déficitaire
Niger	41	3,735	-3,694
Sénégal	4,938	3,721	1,217
1982			
Burkina Faso	900	6,994	-6,094
Côte d'Ivoire	20,028	3,005	17,023
Mali	829	6,421	-5,592
Mauritanie	329	1,536	-1,207
Niger	-	6,828	Déficitaire
Sénégal	6,326	3,629	2,697
TOTAL:	49,774	49,774	

Source: Calculé à partir du tableau XV de ce travail

Légende: a) (-) inférieur à une 1/2 unité.

échangé en 1979. Pour une cinquantaine de produits agréés pour la Haute-Volta, seulement cinq ont été achetés par ses partenaires en 1979 pour 478 millions de Fr CFA. Ces cinq produits proviennent de trois entreprises seulement sur les douze ayant leurs produits agréés à la TCR⁴.

** La part du commerce de la Côte d'Ivoire et du Sénégal (qui apparaît dans ce tableau) en 1976 est faible parce que le commerce bilatéral entre les deux pays était exclu du TCR jusqu'en 1979. (P. Robson, Op Cit, p. 71.)

* Les valeurs du commerce de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sont faibles (en 1976) parce que jusqu'à 1979, leur commerce bilatéral n'était pas comptabilisé dans les statistiques de la CEAO. (Voir détail page 96 de la thèse).

En fait, comme le démontrent les tableaux XV et XVI; les pays avec le plus grand nombre d'industries agréées, c'est-à-dire la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont enregistré (durant les 3 périodes) des balances positives. En revanche, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger ont des déficits chroniques dans leur commerces communautaires des produits manufacturés agréés à la T.C.R.. De plus, l'orientation des courants d'échanges se font (comme pour les exportations globales) de la côte vers l'intérieur que vice-versa et presque aucunement entre les pays de l'intérieur (Hinterland).

Par ailleurs, la situation est la même en ce qui concerne le commerce des produits manufacturés globaux (c'est-à-dire, agréés et non-agréés). En fait, la Côte d'Ivoire et le Sénégal sont les seuls à avoir enregistré des balances positives. Alors que le Burkina Faso, le Mali, Mauritanie et le Niger accusaient tous des déficits dans leur commerce intra-CEAO de produits manufacturés, et les exportations sont effectuées surtout de la côte vers l'hinterland et presque nullement entre les pays d'hinterland.

2) Part des exportations des produits manufacturés globaux en 1980 des pays membres¹²⁸

TABLEAU XVII

Commerce intra-communautaire de produits manufacturés en 1980 (en millions de francs CFA) et en % du total annuel

importés par importés de	Burk. Faso	C. d'Ivoire	Mali	Maurit.	Niger	Sénégal	TOTAL	%
Burk. Faso		400	150	-	260	5	815	(1,3)
C. d'Ivoire	12.500(a)		23,000(b)	400	4.100	4.320	43,320	(73,9)
Mali	90	400	-	-	10	20	520	(0,8)
Mauritanie	-	30	-	-	60	-	90	(0,1)
Niger	10	70	-	-	-	-	80	(0,1)
Sénégal	490	2.610	4,700	5,000	920		13,720	(23,4)
TOTAL	13.090	3.510	27,850	5,400	5.350	4.345	58.545	

- a) Ce chiffre comporte une importation de produits pétroliers de 9,480 millions de Fr. CFA.
 b) Ce chiffre comporte une importation de produits pétroliers de 15,750 millions de Fr. CFA.
 c) Les pourcentages ont été calculés par nous-même.

Source: A partir d'un tableau du secrétariat sur base des statistiques du commerce des Etats membres dans P. Robson, Intégration, développement et équité, p. 65.

TABLEAU XVIII

Balance du commerce intra-communautaire de produits manufacturés, en 1980 (en millions de Fr. CFA)

Pays	Exportations	Importations	Balance
Burkina Faso	815	13.090	-12.275
Côte d'Ivoire	43.320	3,520	+39.810
Mali	520	26.850	-26.330
Mauritanie	90	5,400	-5.310
Niger	80	5.350	-5.270
Sénégal	13.720	4.345	+9.370
TOTAL	58.545	58.545	

¹²⁸ A défaut de trouver les données sur les exportations de produits manufacturés des autres années, nous nous limitons à l'année 1980. Toutefois, avec la grandeur des déficits des pays les moins industrialisés, qui y est observé, il est moins probable que la situation ait été différente au cours des autres années.

En somme, le bilan de la CEAO en ce qui concerne la répartition ou l'évolution de la part des bénéficiaires directs des pays membres est mitigé sinon négatif. La Côte d'Ivoire et le Sénégal (dans le cadre du commerce intra-CEAO) sont de loin ceux qui profitent le plus de l'union des marchés. Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger profitent moins directement de l'intégration, c'est-à-dire des effets d'induction.

L'apport cependant des exportations communautaires des produits manufacturés sur la croissance industrielle de la Côte d'Ivoire et du Sénégal n'est pas facile à déterminer sans l'analyse de leurs exportations extra-communautaires des produits manufacturés, et surtout vu la supériorité de leur potentialité et de leur niveau de développement lors de la création de la CEAO. Néanmoins, tout porte à croire que pour la croissance des industries dont les produits sont agréés à la TCR et leurs sous-traitants, l'apport du marché communautaire n'est pas négligeable.

La coopération horizontale ou Sud-Sud, dans le tiers-monde et en Afrique en particulier est faible sinon rare hors du cadre d'une intégration régionale. Les exportations de produits industriels agréés de la Côte d'Ivoire et du Sénégal n'auraient donc pas atteint les proportions qu'ils ont

aujourd'hui sans la CEAO¹²⁹ En effet, leurs exportations extra-communautaires de produits industriels sont faibles comparées à ceux à destination des pays de la communauté¹³⁰.

Néanmoins, cette situation étant prévisible, vu le niveau inégal d'industrialisation des pays lors de leur intégration; Les résultats de la CEAO ne peuvent donc mieux s'évaluer qu'à partir de l'analyse du fonctionnement du Fonds communautaire de développement (F.C.D.) et du FOSIDEC, plus précisément de la nature de leurs interventions et de leur potentiel quant à la répartition équitable des bénéfices de l'intégration entre les pays membres les plus avancés et les moins avancés.

Dans le prochain chapitre, nous analysons les résultats des interventions des mécanismes de redistribution de la CEAO: 1) le fonds communautaire de développement (FCD) et 2) le Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la communauté de l'Afrique de l'Ouest (FOSIDEC).

¹²⁹ On peut dire la même chose en ce qui concerne la productivité des branches d'industrie concernées. Les deux pays disposaient lors de la création de la CEAO de marchés très limités 5,400,000 d'habitants pour la Côte d'Ivoire et 4,080,000 pour le Sénégal.

¹³⁰ Selon Direction of Trade Statistics Year Book, 1984, les exportations générales (produits manufacturés et du cru) de la Côte d'Ivoire et du Sénégal vers les pays africains non membres de la CEAO sont dans l'ensemble dérisoires. Ce qui laisse entendre que la part des exportations des produits manufacturés dans ces montants est encore très faible.

CHAPITRE 8

RESULTAT DES RÉPARTITIONS DES BÉNÉFICES DES MÉCANISMES DE REDISTRIBUTION DE LA CEAO

Deux instruments servent de mécanismes d'intervention de la CEAO. 1) Le Fonds communautaire de développement (FCD), qui est au 2/3 une compensation aux pays importateurs et au tiers un mécanisme de correction,¹³¹ et 2) le Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la Communauté de l'Afrique de l'Ouest (FOSIDEC).

I) Le Fonds communautaire de développement

Le Fonds communautaire de développement (FCD) est l'instrument principal de répartition des bénéfices de la CEAO. Il est au 2/3 une compensation aux pays importateurs de produits agréés et au tiers un mécanisme de correction. Celui-ci dépend du volume de la moins-value¹³² enregistrée. Autrement dit, une baisse de la moins-value signifie en théorie une baisse du volume de compensation et du solde du Fonds alloué au projet de développement régional et vice-versa. Cela étant, l'analyse de l'évolution des contributions au Fonds des pays membres (plus précisément les pays exportateurs) et leur rapport à l'évolution de la moins value est nécessaire avant d'aborder l'analyse proprement dite des interventions du Fonds communautaire de développement.

¹³¹ Nous ne parlerons dans ce chapitre que du 1/3 alloué au projet de développement communautaire. Les 2/3 alloués à la compensation étant transféré directement et ce de façon obligatoire aux pays importateurs.

TABLEAU XIX

Evolution de la moins-value enregistrée et de la contribution au F.C.D. (des versements compensatoires par pays membres (en millions de Fr. CFA)¹³³ - situation réelle

Pays	1976		1977	
	Moins-value	Versements compensat.	Moins-value	Versements compensat.
Burkina Faso	329	219	465	310
Côte d'Ivoire	339	226	416	77
Mali	239	92	292	194
Mauritanie	144	96	228	152
Niger	134	89	282	188
Sénégal	11	7	244	163
TOTAL	1 098	736	1 689	1 086

Pays	1978		1979	
	Moins-value	Versements compensat.	Moins-value	Versements compensat.
Burkina Faso	732	488	900	600
Côte d'Ivoire	165	110	629	419
Mali	362	241	704	469
Mauritanie	173	115	266	177
Niger	347	231	308	205
Sénégal	922	615	1 256	8 708
TOTAL	2 703	1 802	4 064	8 708

Source: Rapport d'activité 1979-1980 CEAO pp. 32-37

Nota: Les montants ont été abrégés (sans toutefois être arrondi) par nous-même. Par ailleurs, il n'est pas certain si ces montants ont tenu compte de l'inflation.

¹³² La moins value, c'est la "différence entre le montant de la fiscalité à l'importation perçu dans chaque état membre du fait de l'application de la TCR, et le montant qui résulterait de l'application aux mêmes produits de la fiscalité à l'importation qui leur serait applicable s'ils étaient originaires d'un pays tiers, non assujettis à l'acquiescement de droits de douanes proprement dit". K. Ouali, Intégration africaine, p. 164.

¹³³ En dépit du fait que notre étude couvre la période entre 1976 et 1985, faute de données sur les années 1980, nous nous limitons dans ce tableau aux années 1970.

En fait, comme le démontre les statistiques, au cours des quatre années pour lesquelles nous disposons de données*, la moins-value avait sans cesse augmentée: 1 098 millions en 1976, 1 689 millions en 1977, 1 802 millions en 1978 et 4 064 millions en 1979.**

Toutefois, comme le souligne P. Robson, cette croissance de la moins-value ne s'est pas transmise régulièrement au 1/3 du Fonds alloué aux projets de développement.

"Depuis le commencement du Fonds, son fonctionnement a été ponctué de nombreuses tensions. Plus significatif encore, les difficultés budgétaires aiguës des Etats membres ont conduit dernièrement certains d'entre eux à remettre en question de façon répétée les fondements du projet lui-même.
"Déjà en 1980, (Acte no. 40/80/CE) les difficultés budgétaires des Etats membres avaient conduit à la décision de renvoyer à 1982 la partie des cotisations de 1981 qui finançait les distributions pour financer les projets de développement

* Remarquons, à propos, qu'il existe au sein de la CEAO une grande irrégularité quant au transfert des statistiques des exportations intra-communautaires. Selon le secrétariat, "seul le Mali continue d'envoyer assez régulièrement les déclarations TCR et celles destinées aux statistiques, le deuxième pays, le Niger, qui, avec le Mali étaient non informatisés à l'époque et devaient envoyer des déclarations, envoie celles relatives aux produits agréés avec des retards très importants et n'expédie plus du tout les déclarations destinées aux statistiques. "Certains pays n'envoient même pas tout ni les uns ni les autres. Il s'agit en particulier de la Côte d'Ivoire qui néglige l'envoi des déclarations TCR à fortiori les autres. Lors de la mission de collecte des statistiques et des déclarations TCR tardives, les responsables de la douane de ce pays n'ont pas fait preuve d'une grande disponibilité à l'égard du chargé de mission". (Rapport d'activité 1974-81, p.37) C'est dire en effet qu'il y a anguille sous roche.

** Cette conclusion est sous réserve vu le fait que nous ne possédons pas la précision si ces montants ont tenu compte de l'inflation.

d'intérêt communautaire. Cette pratique a continué jusqu'à maintenant de sorte qu'un tiers des cotisations payables pour 1984 n'était pas exigé avant 1985. Les deux tiers restant, qui sont nécessaires pour financer les distributions de compensation budgétaire obligatoires continuent d'être payables au cours de l'année concernée."¹³⁴

Le déficit de la contribution des pays exportateurs au tiers du Fond consacré au projet de développement communautaire constitue, à vrai dire, une perte pour les pays importateurs, principalement les pays les moins avancés. Car étant donné leur faible capacité d'exportation ce dernier profite peu directement de l'élargissement du marché, c'est-à-dire des effets d'entraînement. Les cotisations ou transferts au Fonds sont leur seul moyen de récupérer le tiers de la TCR, c'est-à-dire le manque à gagner fiscal résultant de l'application d'un taux préférentiel à leurs importations communautaires des produits agréés.

¹³⁴ Peter Robson, Op Cit, pp. 82-83

1) Répartitions du Fonds communautaire de développement

Comme nous l'avons vu ci-avant, la part du FCD (1/3) destiné aux projets de développement est le principal instrument de correction de la CEAO. Il est le seul mécanisme de la CEAO financé directement des recettes résultant du commerce intra-communautaire. Le Fonds est ventilé par secteurs (selon les prévisions) comme suit:

TABLEAU XX

- Secteur primaire:

Agriculture;	
Pâturage;	
Pêches;	
Forêt et chasse	50%

- Secteur secondaire:

Industrie, mine,	
production d'énergie	
électrique et construction	moins de 18%

- Secteur tertiaire:

Le commerce, le transport,	
les services et les autres	
activités économiques	près de 20%

- Secteur quaternaire:

Communication, information,	
recherche-développement,	
informatique et enseignement	12%

Source: K. Ouali, "La CEAO: un aperçu", dans Le Mois en Afrique, avril-mai 1985, p. 61.

Comme on le constate, seulement 18% du Fonds était réservé aux projets d'infrastructure et d'industrialisation, le reste du Fonds, soit 82% était destiné aux secteurs primaire, tertiaire et quaternaire. Autrement dit, peu de ressources du Fonds ont été allouées à la mise en valeur des facteurs de localisation d'industries. Le gros du capital était destiné au financement de projets d'encadrement sociaux, de la recherche et de promotion du commerce communautaire.

Entre 1975 (année de son entrée en vigueur) et 1985, le Fonds communautaire de développement était redistribué entre les pays membres comme suit ¹³⁵:

TABLEAU XXI

Répartition du 1/3 du Fonds communautaire de développement en 1975, 1976 et 1977¹³⁶

Pays	1975	1976	1977
Burkina Faso	206.0 (31,69%)	206.5 (31,79)	116.4 (27.15)
Mali	206.0 (31.64%)	206.5 (31.79)	122.0 (28.45)
Niger	160.0 (24.62%)	76.0 (25.72)	85.4 (19.91)
Mauritanie	78.0 (12.00%)	16.6 (11.70)	105.0 (25.21)
TOTAL	650.0	505.6	428.8

Source: W.A. NDongko, Economic Cooperation and Integration in Africa, pp. 185 et 187.

Tant dans le Rapport d'activité de la CEAO 1979-1980, dans l'ouvrage de P. Robson, Intégration, développement et équité, (1987) que dans celui de W.A. Nolongko, Economic Cooperation and Integration in Africa (1985), les données sur les mécanismes de redistributions sont tirées des prévisions et non de situations réelles. Est-ce parce que ceux-ci sont gardées confidentielles? Tout est possible en Afrique. Les compte rendus de l'OUA ne sont-ils pas confidentiels!

L'absence de la Côte d'Ivoire et du Sénégal des pays bénéficiaires du Fonds entre 1975 et 1979 s'explique par le fait que les deux pays s'en sont "abstenus".

Selon certains auteurs, notamment Moussa Ngom¹³⁷, cette abstention de la Côte d'Ivoire et du Sénégal à bénéficier du Fonds est définie comme une manifestation de solidarité envers les pays les moins avancés. Toutefois, il semble à bien des égards que cela ne soit pas vraiment le cas. Car au même moment ils ont obtenu que leurs commerces bilatéraux ne soient pas comptabilisés dans le calcul de la TCR. Et, comme leur commerce bilatéral était (comme il le demeure encore d'ailleurs) le plus élevé de la CEAO, ils ont privé le Fonds avec son exclusion du calcul de la TCR, d'une part importante de revenu.

Leur manque de solidarité est encore plus évident quant l'on s'aperçoit qu'à l'abolition ou l'expiration de cet accord en 1979, ils ont insisté que leur soit rendu le droit

¹³⁵ Faute de statistiques sur les années 1978 et 1985, nous nous limitons sur ce tableau à la période entre 1975.

¹³⁶ Contrairement à la part (2/3) du Fonds remboursé sous forme de compensation qui est effectuée annuellement, le 1/3 du Fonds consacré aux projets de développement est redistribué non sur une base annuelle mais plutôt aux besoins ou projets à réaliser et de son capital. Même si les versements de cotisations (au secrétariat) sont supposés être effectués à la fin de chaque exercice.

¹³⁷ Moussa Ngom, Secrétaire général de la CEAO (1978), dans Jeune Afrique, (supplément) no. 901, 12 avril 1978, p. 3

de bénéficiaire du Fonds. Comme le souligne P. Robson:

"Si, tandis que ces échanges étaient incorporés dans la TCR, les précédents accords avaient continué par ailleurs, les montants disponibles pour une redistribution discrétionnaire, par l'intermédiaire du FCD, aux membres les moins développés auraient été considérablement accrus. Cependant, en même temps que l'on procédait à l'intégration de ces échanges, auparavant exclus, dans les activités compensatoires de la communauté à l'insistance des partenaires de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal, on introduisait une base révisée pour tenir compte de cette partie des recettes du FCD (un tiers en tout) qui n'est pas automatiquement appliqué aux compensations de pertes de recettes et qui en principe est disponible pour des paiements redistributifs discrétionnaires et sert à subventionner des projets agréés. Les effets redistributifs de ces changements ne peuvent pas être déterminés avec précision en se basant sur les données publiées parce que les projets de Côte d'Ivoire et du Sénégal peuvent maintenant prétendre à une subvention en provenance de cette origine (du Fonds) et le gros des dépenses finance maintenant ce qu'on appelle "des projets de la communauté" pour lesquels on n'effectue aucun classement entre les pays". C'est-à-dire distinction du niveau de développement. ¹³⁸

2) Ventilation des interventions du Fonds communautaire de développement (FCD) par secteur et pays entre 1975 et 1985

Entre 1975 (année de l'entrée en vigueur du Fonds) et 1985, deux volets d'intervention ont été réalisés par le Fonds. Le 1er volet entre en vigueur en 1975 et le 2ème volet d'intervention en 1980.

¹³⁸ P. Robson, Intégration économique et équité, p. 80

TABLEAU XXII

Ventilation du 1er volet des interventions du F.C.D. par
secteurs et pays (en millions de C.F.A.)

<u>Projets</u>	<u>Montant</u>	<u>Pays</u>
- Station of Quarantine Plants	155.0	Mauritanie
- Groundnuts expansion	125.0	Burkina Faso
- 2 pépinières pour reboisement	88.0	Mauritanie
- Hydrology Centre	45.0	Communautaire
- Livestock Development	420.0	Communautaire
- Fishing (Pêche)	42.0	Communautaire
- Industrial Development	67.5	Communautaire

Source: Bulletin de l'Afrique noire, no. 888 du 10 nov. 1976, p. 17242
(N.W.A. Ndongko, Op. Cit. p. 184)

Comme le démontre le tableau XXII, les interventions du F.C.D. en 1975 étaient dans l'ensemble de très petite dimension, faiblement intégratrice et jouissaient d'une très faible capacité d'entraînement.

Et la même remarque est faite des interventions du Fonds en 1976. Selon M. Hedrich et K. Von Der Ropp:

En 1976, seulement 649 millions de Fr CFA (= 28,5 pour cent)¹ sur la provision disponible de 2.2.80 millions de Francs CFA furent distribués pour les projets de développement. D'entre tous ces projets, un seul intéressait l'ensemble de la communauté, et

¹ Montant réparti comme suit: "206 millions de Fr. CFA pour la Haute-Volta et le Mali, 160,7 millions de Fr. CFA pour le Niger et 76,1 millions de Fr. CFA pour la Mauritanie". Id., Ibid., p. 12.

les autres ne présentaient qu'un intérêt strictement national: souvent il ne s'agissait que de projets d'ampleur très limitée, d'une importance seulement locale. Une minorité seulement de projets se rapportaient au secteur industriel ou aux domaines connexes.¹³⁹

Bref, comme le souligne clairement Makthar Diouf, les projets financés par la CEAO

"sont de petite dimension et devraient incomber aux Etats eux-mêmes. Par exemple dans ce cadre, en 1976, le FCD est intervenu au Sénégal pour financer l'équipement de marchés à bétail pour un montant de 55.500.000 Frs (185.000 dollars). Cela donne l'illusion d'interventions efficaces."¹⁴⁰

Par ailleurs, "en 1977 et 1978, la totalité du FCD fut versé aux Etats".¹⁴¹ C'est-à-dire il n'y avait pas eu de versement au tiers du Fonds destiné aux projets de développement.

¹³⁹ M. Hedrich et K.V. Ropp, "Perspectives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest", dans Afrique contemporaine, no 98, juillet-août 1978, p. 12

¹⁴⁰ Makthar Diouf, Intégration économique; perspective africaine, p. 16

¹⁴¹ D.E. Diarra, "Les dépenses de la CEAO", Marché tropicaux, 10 décembre 1982, p. 3247.

TABLEAU XXIII

Ventilation du 2ème volet des interventions du FCD par secteurs et pays (en millions de CFA)

<u>Projets</u>	<u>Montant</u>	<u>Pays</u>
- Ecole supérieure des cadres du textile	4.4	Mali
- Ecole supérieure des mines et de la géologie	8.5	Niger
- Centre de recherche de l'énergie solaire	16.5	Mali
- Centre africain d'études supérieures et de gestion	2.0	Sénégal
- Société d'armements, d'achat et de commercialisation des produits de pêches	7.5	Mauritanie
- Institut supérieur des sciences et techniques halieutiques	2.6	Mauritanie
- Programmes d'hydraulique villageoise et pastorale	11.45	Burkina
- 400 puits et 320 forages		C.d'Ivoire
- 250 puits et 250 forages		Mali
- 244 puits et 120 forages		Mauritanie
- 400 puits et 100 forages		Niger
- 125 puits et 125 forages		Sénégal

Source: Marché tropicaux, 24 octobre 1980, p. 2610 et Op.Cit., 26 sept. 1980, p. 2353; F. Koudio, Le mois en Afrique, oct.-nov. 1985, p. 79; Samir Gharbi, Jeune Afrique, no. 1094, 23 décembre 1983, p. 23

NOTA: L'ensemble de ces investissements selon Marchés tropicaux, ont été financés par la CEAO elle-même c'est-à-dire le F.C.D. et le FOSIDEC et des crédits auprès des "institutions internationales de financement du développement à leurs conditions habituelles de durée et d'intérêt." Marchés tropicaux, 26 octobre 1979, p. 2871.

Il est évidemment difficile d'évaluer l'importance ou la taille de ces investissements, étant donné l'absence de détails. Toutefois l'ensemble de ces interventions ou encore investissements sont dans le secteur d'encadrement et d'artisanat plutôt que d'infrastructure de l'industrialisation ou la création d'industries.

Particulièrement en ce qui concerne les écoles supérieures et le centre de recherche et de production de l'énergie solaire, on peut se demander s'ils sont justifiés dans le contexte de la CEAO étant donné le coût de leur entretien et de leur encadrement. Leurs incorporations dans les institutions universitaires déjà existantes dans la communauté ou une formation moyennant des stages auraient été plus indiqué.

Somme toute, vu la nature des interventions réalisées, on peut conclure que peu sinon rien n'avait été fait à partir du Fonds communautaire de développement pour réduire l'écart des niveaux d'infrastructure et des niveaux d'industrialisation entre les pays. Les projets financés par le Fonds vu leur nature auraient dû être laissés aux Etats individuellement.

Cela étant dit, malgré sa faible capacité financière, le Fonds communautaire de développement aurait eu plus d'impact dans la recherche de la répartition équitable des bénéfices et de l'industrialisation s'il était intervenu dans des projets liés directement à la modification du rapport de force entre les pays les plus avancés et les pays les moins avancés, c'est-à-dire augmentant leur capacité d'industrialisation et de pénétration de leurs produits manufacturés dans les marchés des pays les plus avancés en particulier et communautaire en général: l'industrie, les équipements de transport et l'entretien des routes, la construction de lignes de transmission électriques inter-états, ou encore la subvention du coût de transport des exportations des produits agréés à la TCR des pays les moins avancés.

Bref, par la nature actuelle de ses interventions, le FCD, précisément le tiers du Fonds destiné aux projets de développement agit (ou fonctionne) comme un mécanisme de compensation plutôt que de correction.

II) Le Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la Communauté de l'Afrique de l'Ouest (FOSIDEC)

Le FOSIDEC fut créé en 1978 par les Chefs d'Etat des pays membres de la CEAO en reconnaissance des limites financières du Fonds communautaire de développement à agir comme instrument de

répartition du développement¹⁴². Elle est donc l'institution financière de la CEAO. Ses buts principaux sont 1) de garantir les emprunts des pays membres sur le marché financier international; 2) de prendre des participations dans les entreprises nationales et communautaires"; 3) de "contribuer à financer des études de développement"; et 4) d'accorder "des subventions à certains projets d'industrialisation ainsi que des prêts."¹⁴³

1) Evolution des cotisations des pays membres au FOSIDEC

La cotisation au FOSIDEC était fixée à 1.5 milliard par année: 100 millions pour le Burkina, le Mali et la Mauritanie, 200 pour le Niger, 250 pour le Sénégal et 750 pour la Côte d'Ivoire. Entre 1978 et 1980, la cotisation des pays¹⁴⁴ au Fonds a évolué comme suit:

¹⁴² P. Robson, Intégration économique et équité, p. 78

¹⁴³ Kamadini Ouali, "La CEAO: un aperçu", dans Le mois en Afrique, (avril-mai 1985), p. 61

¹⁴⁴ La Côte d'Ivoire "participe au financement du Fonds mais n'en bénéficie pas". (Marchés tropicaux, 20 février 1981, p. 423). En vertu de "l'article 6 de ses statuts, les interventions du FOSIDEC ont été autorisées pour des projets dans les quatre états "les moins industrialisés" (Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger), et, exceptionnellement au Sénégal". (Marchés tropicaux, 24 avril 1981, p. 1182

TABLEAU XXIV

Evolution de la cotisation au fonds de solidarité (FOSIDEC) de
1977 à 1980 (en million de Fr. CFA) et en %

Pays	1977/78	1979	1980	TOTAL	% Part
Burkina Faso	250	100	450	800	5.5
Côte d'Ivoire	2,500	750	4,000	7,250	50.0
Mali	250	100	450	800	5.5
Mauritanie	250	100	450	800	5.5
Niger	250	200	650	1,100	7.6
Sénégal	1,500	250	2,000	3,750	25.9
TOTAL	5,000	1,500	8,000	14,750	100.0

Source: Bulletin de l'Afrique noire, no. 10220, 31/10/79, p. 19794, et du 12/11/80, p. 20530, in W.A. Ndongko, Op. Cit., p. 191.

Comme le démontre le tableau, la cotisation au FOSIDEC a connu une régularité entre 1979 et 1980 (le 5.000.000.000 de 1977/78 étant le capital initial); de 1,500 millions en 1979, il est passé à 8,000 millions¹⁴⁵ en 1980. Cependant, comme le signale P. Robson:

¹⁴⁵ Remarquons que selon le Conseil, de 8 milliards de Fr CFA de cotisation prévue, seulement 6 milliards de Fr. CFA a été effectivement versé." Marchés tropicaux, 23 mai 1980, p. 1204

"A partir de janvier 1984, la cotisation agréée annuelle fut réduite à 1 milliard de francs, payable dans les mêmes proportions qu'auparavant. Au début de 1983, on s'était libéré de 9 milliards de francs de cotisations et les arriérés s'élevaient à 2 milliards."¹⁴⁶

2) Ventilation des interventions du FOSIDEC par secteur et par pays membres

Les interventions du FOSIDEC sont ventilées selon les prévisions comme suit: 30% pour les prêts, 10% aux "prises de participations dans les entreprises et les sociétés d'intérêts" et 50% est destiné aux Fonds de garantie.¹⁴⁷ Cela dit, "jusqu'au début de 1983, seulement une faible proportion de la capacité de garantie du Fonds -15% (90 milliards de Francs" fut utilisée "aux projets à caractère industriel" au Burkina, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. La Côte d'Ivoire ne bénéficie généralement pas du FOSIDEC).¹⁴⁸

Depuis son entrée en vigueur en 1979, la FOSIDEC est intervenue dans deux volets de projet: le premier volet approuvé par le Conseil en 1979 et le 2ème volet en 1983.

¹⁴⁶ P. Robson, 1983, Intégration économique et équité, p. 78-79

¹⁴⁷ Marchés tropicaux, 15 juin 1979, p. 1599 et Jeune Afrique, no. 1168/25, mars 1983, p. 111

¹⁴⁸ P. Robson, Op. Cit., pp. 78-79

TABLEAU XXV

Ventilation par secteur et pays du premier volet des
interventions du FOSIDEC
(en millions de Fr. CFA - du 1er mai 1979 à juillet 1980)

<u>Projets</u>	<u>Montant</u> %	<u>Pays</u>
Subvention pour l'étude de l'aménagement de la "moyenne vallée de Volta noire"	45.0 (11.59)	Burkina
Garantie d'un prêt bancaire contracté par la Société d'hôtellerie du Mali et bonification du tiers du taux d'intérêt	300.0 (77,30)	Mali
Financement d'étude du projet de construction d'une usine d'embouteillage d'eau minérale	10.0 (2.57)	Mauritanie
Financement de l'étude du projet de construction d'une briqueterie	20.0 (5,15)	Niger
Financement du 2/3 de l'étude de faisabilité d'un complexe "agro-industriel de traitement des racines de manioc" et pour l'étude de projets de transformation des feuilles de kinkelibetts	13.0 (3,35)	Sénégal
TOTAL:	388.0 (100,0 %)	

Source: Marchés tropicaux, 20 février 1981, p. 123.

NOTA: Remarquons, cependant, qu'à l'exception de la subvention (45 millions) accordée au Burkina Faso, le financement des études accordé au Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal est "remboursable en cas de réalisation effective" des projets, Marchés tropicaux, 20 février 1981, p. 423

Par ailleurs, le FOSIDEC s'est engagé à garantir les prêts relatifs à la réalisation ou financement desdits projets. (Op. Cit. p. 423)

TABLEAU XXVI

Ventilation par secteur et pays du 2ème volet des interventions
du FOSIDEC (en millions de Fr. CFA)

<u>Projets</u>	<u>Montant</u> %	<u>Pays</u>
Etude de faisabilité de l'usine de produits pharmaceutiques et vétérinaires	10.200 (0,30)	Burkina
Financement de l'étude de faisabilité pour la relance du centre agricole de Sutuba [*]	28.000 (0,82)	Mali
Garantie du prêt pour la construction d'une minoterie de froment et d'une usine de production de pâtes alimentaires (coût total 547.500.000)	90.000 (2,65)	Mauritanie
Garantie du prêt pour la construction d'une usine d'embouteillage d'eau minérale de Bennichab ^{**}	215.000 (6,34)	Mauritanie
Financement de 80% de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une usine de fabrication de boisson non alcoolisées et bonification pendant 4 ans du tiers du taux d'intérêt du crédit d'un montant de 20 millions pour la construction d'une boulangerie-pâtisserie	45.660 (1,34)	Niger
Garantie de prêt pour l'extention et refonte d'une cimenterie	3,000,000 (88,52)	Sénégal
<u>TOTAL:</u>	<u>3.388.860</u> (100%)	

Source: Marchés tropicaux, 24 avril 1981, p. 1182.

^{*} Financement remboursable en cas de réalisation du projet.

^{**} Projet dont l'étude de faisabilité (10 millions de Fr.CFA) était financé par le FOSIDEC au cours de l'exercice 1976.

L'examen des tableaux XXV et XXVI démontrent en effet que les interventions de la FOSIDEC entre 1979 et 1984 étaient surtout concentrés dans des projets (industriels) à caractère local ou national plutôt que dans les entreprises à vocation communautaire. En fait, 3 projets seulement pouvaient à la rigueur avoir une orientation communautaire; le projet de construction d'usine d'eau minérale, de complexes agro-industriels de traitement de manioc et des feuilles de Kinkelibetts et de l'usine de produits pharmaceutiques.

Les projets qui ont obtenu la majorité de financement: complexe hôtelier, 300 millions de CFA; briquerie, 3 milliards de CFA et brasserie, 250 millions sont surtout d'orientation nationale*. Autrement dit, ils avaient peu de rapport avec la répartition équitable des bénéfices de la CEAO, c'est-à-dire l'amélioration de la balance du commerce intra-communautaire des pays les moins industrialisés et de leur capacité de profiter des effets d'induction résultant de l'intégration.

Somme toute, par la nature de ses interventions, le FOSIDEC fonctionne, toute proportion gardée, comme n'importe quelle banque de financement (investissement) plutôt que de mécanisme de correction, donc d'amélioration des rapports de force et de part de marché des pays membres les moins avancés au sein de la CEAO.

NOTA: Les produits pondérés, volumineux et périssables, en effet sont généralement peu exportables à de longues distances vu le coût élevé du transport ou le risque de gaspillage.

R.C. Estall et R.O. Buchanan, Op.Cit., pp. 26-29

CONCLUSION

CONCLUSION

Nous avons essayé dans cette thèse d'analyser la problématique de la répartition inégale des bénéfices dans les regroupements économiques africains en utilisant une approche distincte de la démarche habituelle, plus précisément en insistant sur le rôle des facteurs de localisation des industries dans la répartition des bénéfices de l'intégration.

Selon l'hypothèse générale, l'introduction des mécanismes de sauvegarde, de compensation et, surtout, de correction, c'est-à-dire des mesures dérogatives, du traitement de faveur, de la péréquation et les interventions aux projets de développement en faveur des pays les moins avancés, constitue la solution à la répartition inégale des bénéfices dans les intégrations économiques africaines.

Cependant, selon notre perspective, l'écart des niveaux d'industrialisation et, surtout, des infrastructures des pays membres des regroupements africains étant tellement grands, l'application ou l'introduction de mesures "traditionnelles" de redistribution et, notamment, les interventions au niveau des superstructures ne suffisent à

garantir une répartition équitable des bénéfices et de l'industrialisation. A vrai dire, ils ne peuvent qu'entretenir l'inégalité.

La localisation des industries à l'échelle régionale étant déterminé principalement par la disponibilité des infrastructures de communication et énergétique, c'est-à-dire par le coût de production, une répartition équitable des bénéfices et de l'industrialisation dans les regroupements économiques africains ne peut être atteinte sans un équilibre dans ce niveau entre pays membres. Cela étant, selon notre hypothèse, les regroupements économiques africains ne peuvent atteindre une répartition équitable des bénéfices et d'industrialisation que s'ils interviennent aux niveaux des facteurs de localisation des industries à l'échelle communautaire (régionale), c'est-à-dire s'ils harmonisent la capacité d'attraction des pays membres. En un mot, plus un regroupement économique dont les pays membres possèdent des économies peu équilibrées intervient au développement de facteurs de localisation des industries à l'échelle régionale dans les pays les moins avancés, plus il est en mesure d'atteindre une répartition équitable des bénéfices.

Au terme de cette recherche, nous pouvons en effet conclure que l'équilibre en facteurs de localisation des industries à l'échelle régionale entre les pays membres est fondamentale pour la répartition équitable des bénéfices de l'intégration dans les regroupements économiques africains.

Malgré la présence au sein de la CEAO des mécanismes de redistribution, c'est-à-dire de la taxe de coopération régionale (TCR); du Fonds communautaire de développement (FCD) et du FOSIDEC, en n'intervenant pas dans la mise en valeur des facteurs de localisation des industries à l'échelle régionale dans les pays les moins avancés, ceux-ci ont eu peu de résultats (d'impact) dans la répartition équitable des bénéfices. En fait, leurs interventions ont surtout entretenu la dépendance des pays les moins avancés, au lieu de contribuer au développement de leurs capacités à profiter directement de l'élargissement des marchés.

Vu la disparité du niveau d'industrialisation et des infrastructures des pays membres lors de la création de la CEAO et l'absence de programme de répartition des industries ou de spécialisation par secteurs de pays membres, les mécanismes de redistribution de la CEAO devaient se concentrer prioritairement à l'amélioration ou l'harmonisation de la capacité d'attraction industrielle des pays membres, c'est-à-dire à la mise en valeur des facteurs de localisation

des industries à l'échelle régionale dans les pays les moins avancés: infrastructure des communications inter-Etats et infrastructure énergétique. Car, en effet, le lieu (pays) d'implantation des nouvelles industries à vocation communautaire était déterminé principalement par le coût le plus bas de production.

La réduction des tarifs douaniers (TCR) et l'introduction des mécanismes de redistribution (F.C.D. et FOSIDEC) accordant la priorité aux pays les moins avancés seuls ne suffisaient donc pas à intégrer les marchés de la CEAO et à garantir la répartition équitable des bénéfices. Il aurait fallu parallèlement oeuvrer à la réduction du coût de transport inter-Etat et de production entre les pays membres. En l'absence d'une harmonisation des coûts de production, les pays les moins avancés étaient désavantagés à profiter directement de l'intégration: d'une part ils étaient peu attractifs aux investissements à vocation communautaire et, d'autre part, leurs produits, en dépit du tarif préférentiel ne pouvaient qu'être peu concurrentiels dans les marchés de la communauté. Et ce même par rapport à certaines importations extra-communautaires ne bénéficiant pas de tarifs préférentiels. Bref, plus que les tarifs douaniers, les coûts de transport et de production sont les principaux obstacles ou barrières à l'intégration et à la répartition équitable des bénéfices et de l'industrialisation au sein de la CEAO.

Certes, la grande disparité de potentialités d'industrialisation des pays côtiers à celles des pays d'hinterland et la Mauritanie rend difficile une intégration élargie des marchés et une répartition équitable des bénéfices, particulièrement de l'industrialisation au sein de la CEAO. Toutefois, une mise en valeur commune des facteurs de localisation des industries à l'échelle régionale et, partant, l'implantation de quelques industries à vocation communautaire (orientée sur les marchés de la communauté) dans les pays les moins avancés allaient accroître leur capacité de profiter directement de l'intégration, c'est-à-dire du commerce et le potentiel de répartition équitable des bénéfices de la CEAO.

Les industries à vocation communautaire en effet, grâce à leur accessibilité à un grand marché, à leur plus grande productivité et effets d'entraînement allaient augmenter la capacité industrielle des pays les moins avancés, et, par voie de conséquence, améliorer substantiellement leur balance du commerce intra-communautaire des produits manufacturés agréés à la TCR.

Somme toute, la CEAO devait intervenir à la mise en valeur des infrastructures nécessaires à la répartition des industries: infrastructures routières et énergétiques. Les interventions aux niveaux de la superstructure: La T.C.R., le

F.C.D., et les différents bureaux spécialisés ne peuvent jouer pleinement leur rôle et bénéficier équitablement à tous que s'il y a compétitivité des prix de produits et équilibre en nombre d'entreprises ou mieux de produits agréés à la T.C.R. entre pays membres. Tel est la disparité du niveau d'industrialisation et des infrastructures des pays membres, ces mesures ne peuvent qu'avantager les produits et l'industrialisation des pays les plus avancés et, partant, accroître la polarisation.

Par ailleurs, étant donné sa faible capacité de revenu, la CEAO devait limiter ses interventions à un petit nombre de projets industriels réellement intégrateurs, c'est-à-dire à vocation communautaire. En élargissant son champs d'intervention aux secteurs non productifs et aux projets industriels à faible capacité d'entraînement, la CEAO a limité son efficacité. Les projets (de développement) de nature non lucrative tels de la santé, d'hydraulique villageoise, d'aide à la famine et de l'éducation devraient être laissés aux Etats individuellement et aux organismes d'aide internationaux.

De plus, au lieu d'instituer deux Fonds d'intervention à capacité de financement très faible, la création d'un seul Fonds à capacité financière assez grand aurait été plus adapté.

Grosso modo, la CEAO devrait fusionner le Fonds communautaire de développement (FCD) et le FOSIDEC, et limiter son champs d'intervention aux projets industriels à vocation communautaire et d'infrastructure de communication inter-Etat et énergétique.

Cela dit, malgré ses modestes résultats quant à la répartition équitable des avantages de l'intégration entre les pays membres les plus avancés et les moins avancés, la CEAO est dans le contexte africain un "succès": d'une part elle est parvenu à augmenter ou mieux libéraliser les échanges intra-communautaires et à amener au bout certains projets (communautaires) dans les pays les moins avancés et, d'autre part, elle est parvenu à la signature d'un accord de non-aggression et d'assistance en matière de défense - juin 1977. Ces quelques réalisations témoignent en effet de la volonté politique des pays membres de corriger les inégalités et leur attachement à la communauté. Bref, par comparaison à d'autres tentatives ou expériences d'intégration africaine, la CEAO s'est acquittée assez bien de ses objectifs.

La CEAO est par ailleurs un instrument d'une grande importance dans la coordination du commerce entre les pays membres et, notamment, la mise en oeuvre commune de stratégies

de coopération avec d'autres regroupements économiques et au sein des organisations économiques multilatérales.

Elle avait en effet accru le pouvoir de négociation des pays membres auprès des puissances économiques aux intérêts dans la communauté (la France par exemple) et au sein des institutions économiques internationales, les A.C.P.-C.E.E. et l'ECOWAS par exemple. Particulièrement en ce qui concerne l'ECOWAS, la CEAO est d'un grand recours: en dépit d'en faire partie individuellement, celle-ci leur permet de faire le contrepois au Nigéria. En somme, du point de vue de ses effets dynamiques et de son potentiel en tant qu'institution de coopération économique et, notamment, politique, la CEAO est une institution valable et viable.

APPENDICE

TABLEAU XXVII

Indices des prix à l'exportation entre 1970 et 1984

Base 100: année 1970, pour les années 1971 et 1975
 Base 100: année 1975, pour les années 1976 et 1984.

Années	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali*	Mauritanie*	Niger	Sénégal
1970	100,0	100,0			100,0	100,0
1971	104,8	n.d			102,2	110,9
1972	99,3	n.d			122,1	108,4
1973	109,3	116,7			117,0	128,5
1974	160,7	149,9			61,4	244,3
1975	162,0(100)	135,3(100)			196,5(100)	206,6(100)
1976	128,7	133,2			120,2	97,6
1977	144,4	210,9			128,1	117,2
1978	137,5	182,6			184,9	126,6
1979	140,8	196,0			190,3	135,5
1980	153,5	216,7			198,2	132,6
1981	169,3	195,7			188,7	181,8
1982	195,0	207,1			202,6	176,0
1983	222,0	236,0			256,2	211,6
1984	234,2	309,6			n.d	275,6

Source: B.C.E.A.O., Statistiques économiques et monétaires, no. 331, mai 1984, no. 351, janv. 86 et no. 371, mai 1988 pour le Niger; no. 325, mars 1984 et no. 369, mars 1988 pour le Sénégal, p. 27; no. 298, oct. 1981, p. 38; et no. 358, mars 1987, p. 29 pour la Côte d'Ivoire; no. 330, août-sept. 1984, p. 24 et no. 354, nov. 1986, p. 24 pour le Burkina.

Nota: (*) Ayant eu pour seul source pour les données de l'indice des prix à l'exportation, la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), il a été impossible de réunir les indices de prix à l'exportation du Mali et de la Mauritanie. Le 1er n'y ayant adhéré qu'en 1984 et le second ayant cessé d'y appartenir en juillet 1973. Par ailleurs, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire et le Niger, leurs indices des prix à l'exportation, respectivement, pour 1971, 1972 et 1984, ne sont pas disponibles dans les sources consultées.

TABLEAU XXVIII

Indices des prix à l'exportation entre 1970 et 1984

Base 100: année 1975

Années	Burkina	Côte d'Ivoire	Niger	Sénégal
1970	61,7	73,9	50,9	48,4
1971	64,7	n.d	52,0	53,7
1972	61,3	n.d	62,1	52,5
1973	67,4	86,2	59,6	62,2
1974	99,2	110,8	31,3	118,2
1975	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	128,7	133,2	120,2	97,6
1977	144,4	210,9	128,1	117,2
1978	137,5	182,6	184,9	126,6
1979	140,8	196,0	190,3	135,5
1980	153,5	216,7	198,2	132,6
1981	169,3	195,7	188,7	181,8
1982	195,0	207,1	202,6	176,0
1983	222,0	236,0	256,2	211,6
1984	234,2	309,6	n.d	275,6

Nota: (*) L'indice des prix à l'exportation de 1970 à 1975 ont été converti sur base de 100 = 1975 par nous-mêmes en multipliant le quotient de l'indice, (c'est-à-dire la division par 100 de l'indice des prix à l'exportation en 1975) par l'indice des prix à l'exportation des années 1970, 1971, 1972, 1973, 1974 et 1975 (de l'ancienne série, c'est-à-dire obtenue sur base de 100 = 1970). (Pour de plus amples détails sur la formule, voir R. Vaidyanathan et G. Vaidyanathan, College Business Statistics with Canadian Applications, Toronto, Allyn and Bacon Inc., 1987, pp. 127 - 129.

LISTE DES ENTREPRISES ET DES PRODUITS AGRÉÉS À LA T.C.R.
(1978) PAR PAYS MEMBRES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

Société Abidjanaise d'Expansion Chimique (SAEC)

Vernis, peintures, pigments broyés du genre de ceux servant à la fabrication des peintures - Mastics et enduits - Solvants ou diluants composites pour vernis ou produits similaires.

Société Abidjanaise de Torréfaction (SAT)

Café torréfié moulu.

Abidjan Industrie (ABI)

Pompes à bras - Machines et appareils pour la récolte et le battage de produits agricoles (tarares).

Société Abinader et Fils

Chewing-gum - Autres sucreries sans cacao.

Société Africaine de Bonneterie (SAB)

Bas, sous-bas, chaussettes, soquettes bonneterie non élastique ni caoutchoutée pour bébés, hommes, femmes et enfants - Sous-vêtements id. - Vêtements de dessus id. - Accessoires de vêtement et autres articles de bonneterie id.

Société Africaine de Fabrication de Formulation et de Conditionnement (SOFACO)

Véhicules automobiles dits "Baby-Brousse".

Société des Ateliers Métalliques et d'Entreprises de Laon Afrique (SAMELA)

Constructions et parties de construction (hangars etc.) en fonte, fer ou acier: pour le transport de l'énergie électrique, poteaux d'éclairage, vannes d'entrée en charpentes, portes blindées à fermeture étanche etc. - Toiles métalliques, grillages et treillis en fil de fer ou d'acier - Constructions et parties de constructions en alluminium.

Bata SA Ivoirienne

Sandalettes, sandalettes et autres chaussures en caoutchouc, matière plastique artificielle, cuir naturel, artificiel, reconstitué, etc.

Société des Brasseries de Côte d'Ivoire (BRACODI)
Bières.

CERAM-ANTEN

Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement.

Compagnie Ivoirienne de l'Aluminium (IVOIRAL)

Constructions et parties de constructions en aluminium
- Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique en aluminium.

Compagnie Ivoirienne de Produits Alimentaires (CIPA)

Sucreries sans cacao - Pâtes alimentaires - Biscuits secs sans cacao contenant 15% au moins de sucre.
Autres produits de biscuiterie.

Comptoir Ivoirien des papiers (CIP)

Papiers pour duplication et report découpés à format -
Articles de correspondance, papier à lettre en bloc etc. - Papiers en feuilles pour imposition -
Emballages en papier ou carton - Articles scolaires en papier ou en carton, classeurs, chemises et couvertures à dossiers etc...

Compagnie des Scieries Africaines (SCAF)

Bois contreplaqués, dits "artificiels ou reconstitués", portes planes ou isoplanes.

Ets. R. GONFREVILLE

Fils coton conditionnés ou non pour la vente au détail, écrus ou autres dont fil à pêche - Tissus de coton divers contenant au moins 85% en poids de coton - Autres tissus de coton écrus, teints, fabriqués avec des fils de couleur, imprimés etc. - Tissus de fibres textiles synthétiques discontinues - Mèches pour lampes, réchauds ou similaires - Vêtements de dessus pour bébés, hommes et femmes - Couvertures de coton - Linges de lit, de table, de toilette.

Impression sur tissus de Côte d'Ivoire (COD)
Tissus de coton imprimés.

Société Industrielle Textile de Côte d'Ivoire (SOTEX)
Tissus de coton imprimés.

Société Ivoirienne de Fabrication de Lubrifiants
(SIFAL)
Huiles lubrifiantes.

Société Ivoirienne des Tabacs (SITAB)
Cigares et cigarillos - Cigarettes importées pour le
compte du monopole des tabacs.

Société Ivoirienne de textiles artificiels et
Synthétiques (SOCITAS)
Tissus de fibres textiles synthétiques discontinues
pour pneumatiques, voilages, imprimés et autres.

LAMECO
Bois dits "améliorés".

Société des Limonaderies et Brasseries d'Afrique
(SOLIBRA)
Bières.

Manufacture Africaine de Cycles (MAC)
Chambres à air pour vélocipèdes et vélocipèdes à
moteur auxiliaire - Parties, pièces détachées et
accessoires destinés à l'industrie de montages des
vélocipèdes, cyclomoteurs, véhicules automobiles.

Manufacture de Caoutchouc de Côte d'Ivoire (MACACI)
Poires à injection, poires pour compte-gouttes et
similaires - Gants en caoutchouc vulcanisé non durci
tapis de sol id - Siges en caoutchouc spongieux pour
automobiles - Sommier et articles de literie en
caoutchouc spongieux ou cellulaire.

Manufacture Ivoirienne des Plastiques Africains (MIPA)
Ustensiles de table ou de cuisine, casiers à
bouteilles en matières plastiques - Sandales,
sandalettes et autres chaussures en matières
plastiques - Crayons à bille de type ordinaire.

Manufacture de Reconditionnement de Pneumatiques (MRP)
Pneumatiques usagés rechapés - Paires à injection,
pour compte-gouttes et similaires - Bottes et
demi-bottes en caoutchouc.

NICHOLAS-S-A.

Produits non alcooliques pour les soins de la peau et
le maquillage.

PANACH

Insecticides présentés sous forme de serpentins.

POLYPLAST

Articles de conditionnement (sacs, sachets bonbonnes,
bouteilles, flacons etc) en matières plastiques -
Ustensiles de table ou de cuisine, casiers à
bouteilles etc. en matières plastiques - Sandales,
sandalettes et autres chaussures en matière plastique.

SEWARD

Talc en emballages immédiats de 1kg au moins - Parfums
liquides alcooliques - Produits pour les soins de la
peau et pour le maquillage - Produits pour l'hygiène
bucale, dentifrice - Produits capillaires - Talc
parfumés.

Scieries du Bandama - Georges Jacob

Bois contreplaqués, portes planes ou isoplanes.

S.N.C.V.

Chewing-gum - Autres scieries sans cacao.

SOVEA (Fabrique de chaussures)

Sandales, sandalettes et autres chaussures en
caoutchouc ou matière plastique.

Société de Transformation Industrielle des Produits Agricoles
(SOTRIPA)

Ouates et gazes à pansement; bandes de coton
hydrophile - Serviettes hygiéniques en ouate de
cellulose, couches hygiéniques pour bébés - Coton
hydrophile ou blanchi, à lustrer, cardé.

Société de Transformation Industrielle du Papier (SOTIPA)
Papier hygiénique.

Société de Transformation Industrielle de Côte d'Ivoire
(SOTICI)
Produits de polymérisation: tubes et tuyaux pour
canalisations et autres.

Société de Tréfilerie et Clouterie de la Côte d'Ivoire (SOTREC)
Fils de fer ou d'acier nus ou revêtus à l'exclusion
des fils isolés pour l'électricité - Toiles
métalliques, grillages et treillis en fil de fer ou
d'acier - Pantès et clous - Vis à bois.

Société UNIWAX
Tissus de coton imprimés par un procédé à la cire.

Société Africaine de Fabrication des Automobiles RENAULT
(SAFAR)
Voitures automobiles pour le transport des personnes
ou des marchandises.

Société ALLIBERT
Polyéthylène - Tubes et tuyaux - Articles de
conditionnement (sacs, sachets, bonbonnes, bouteilles,
flacons etc) en matières plastiques - Ustensiles de
table ou de cuisine, casiers à bouteilles etc en
matières plastiques - Articles de voyage, sacs,
cartables etc., portefeuilles, porte-monnaie, etc. -
Sandales, sandalettes et autres chaussures en matière
plastique.

Société des Brasseries de Bouaké (SBR)
Bières.

Société Industrielle Ivoirienne des Bois (SIBOIS)
Bois contreplaqués.

Société Ivoirienne de Cartonnage et d'Emballage (SICE)
Emballages en carton de fabrication ordinaire.

Société Ivoirienne de Fabrication et de Montage Automobile
(SIFMA)

Remorques et semi-remorques pour le transport des
marchandises, des bois en grume, à benne basculante de
plus de 6 m³ etc.

Union Carbide de Côte d'Ivoire (UCCI)

Acétate de polyvinyle - Piles électriques du type R
20.

Ets Abile Gal SA

Café torréfié moulu.

Atelier de Kahankro (ADK)

Sièges avec bâti en bois rembourrés ou non - Meubles
en bois.

"Le Bagage SA"

Articles de voyage, sacs, cartables, portefeuilles,
porte-monnaie etc. - Fermetures à glissière prêtes à
l'emploi.

Blohorr SA

Huiles végétales épurées ou raffinées, conditionnées
ou non, arachide, palme, palmiste, coprah - Acides
gras industriels - Lessive glycériqueuse - Margarine -
Tourteaux d'arachide, de coprah, de palmiste, Savons
ordinaires, de toilette, de parfumerie.

Société Blue Bell - Côte d'Ivoire

Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets.

Bois Transformés d'Afrique (BTA)

Bois contreplaqués.

Compagnie Africaine de Préparations Alimentaires et Diététiques
(CAPRAL)

Extraits ou essences de café - Cubes Maggi.

Chausson-Afrique

Accumulateurs électriques au plomb - Radiateurs à eau
(et leurs parties) pour automobiles.

Chemical Shoes Industry

Sandalettes, sandalettes et autres chaussures en matière plastique.

Construction Métallique Tropicale (CMT)

Constructions et parties de constructions (hangars etc.) en fonte, fer ou acier, tôles; feuillardés, profilés etc. - Récipients en fer ou en acier pour gaz comprimés ou liquéfiés - Fonds bombés - Remorques et semi-remorques.

Ficellerie de Bouaké (FIBAKO)

Ficelles, cordes et cordages non tressés - Filets de déchargement - Brosses à badigeon en sisal.

Fabrique Ivoirienne de Nuoc-Mam (FINUMA)

Nuoc-Mam.

Ivoirienne de Peintures et Laques (IPL)

Vernis et peintures, pigments broyés du genre de ceux servant à la fabrication des peintures - Mastics et enduits - Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires.

Industries Réunies de l'Afrique Noire (IRAN)

Bougies.

Lubrifiants Texaco SA (LUBTEX)

Huiles lubrifiantes.

Manufacture Ivoirienne d'Articles de Ménage (MIAME)

Articles de ménage en fer ou en acier, en tôle émaillée.

Produits Ivoiriens Tubulaires (PRIMA)

Brouettes métalliques.

Société Africaine de Biscuiterie (SABI)

Biscuits secs sans cacao contenant 15% ou moins de sucre.

Société Africaine de Conserveries (SAFCO)

Tranches d'ananas en conserve - Jus d'ananas sans addition de sucre.

Société Africaine de Fabrication et d'Impression de Cahiers (SAFICA)

Articles de correspondance, papier à lettre en blocs etc. - Articles scolaires en papier ou en carton.

Société Africaine de Fabrication Industrielle et de Représentation (SAFIR)

Sacs à main, lames de scies.

Société des Ananas de la Côte d'Ivoire (SALCI)

Tranches d'ananas en conserve - Jus d'ananas sans addition de sucre.

Société Africaine de Produits Chimiques et de Synthèse (SAPROCSY)

Eau de javel - Produits capillaires non alcooliques - Bains moussants - Préparations tensio-actives, pour lessives avec ou sans savon - Pâtes et poudres à récurer - Désinfectants - Insecticides.

Société de Compoundage de Côte d'Ivoire (SCCI)

Produits de polymérisation, chlorure de polyvinyle.

Société d'Extrusion et de Tissage de Côte d'Ivoire (SETCI)

Monofils, lamés etc. en matières textiles synthétiques - Tissus de fibres textiles synthétiques - Ficelles, cordes et cordages non tressés - Sacs et sachets d'emballage en tissu.

Sicabofer

Carrosseries de véhicules automobiles.

Société Ivoirienne de Fabrication de Colles et Liants (SIFACOL)

Dextrine et colles de dextrans, colles préparées, produits de toute espèce à usage de colle.

Société Industrielle de Parfumerie et de Cosmétiques (SIPARCO)

Produits non alcooliques pour les soins de la peau et le maquillage - Talcs parfumés.

- Société Ivoirienne de Peintures et Colorants (SIPEC)
Vernis et peintures, pigments broyés du genre de ceux servant à la fabrication des peintures - Mastics et enduits - Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires.
- Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène (SIVOA)
Electrodes pour soudage à l'arc.
- Société Industrielle Ivoirienne de textiles (SIVOITEX)
Tissus de coton bouclés du genre "éponge" - Couvertures de coton, d'autres matières textiles - Linge de toilette, d'office ou de cuisine - Torchons, wassingues.
- Société Industrielle de la Côte d'Ivoire (SOCICIV)
Sandales, sandalettes et autres chaussures en matière plastique - Eponges métalliques - Parties, pièces détachées et accessoires pour industrie de montage de vélocipèdes et cyclomoteurs, pour véhicules automobiles - Peignes à coiffer en plastique.
- Société Tropicale des Allumettes (SOTROPAL)
Allumettes - Boîtes vides pour allumettes avec frottoirs - Bois préparés pour allumettes - Boîtes vides pour allumettes - Etiquettes pour boîtes d'allumettes.
- Tôles Ivoire - SA (TISA)
Tôles de fer ou d'acier revêtues ou plaquées, zinguées plombées, ondulées ou nervurées - Tôles pour construction - Réservoirs, foudres, cuves etc.
- Plastiques et Elastomères de Côte d'Ivoire (PECI)
Polyuréthanes.

REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Société Africaine de Pneumatique (SAP)

Tubes et tuyaux en caoutchouc destinés à la
 fabrication des chambres à air - Chambre à air pour
 vélocipèdes et vélocipèdes à moteur auxiliaire -
 Pneumatiques id.

Brasseries de Haute-Volta (BRAVOLTA)

Bière.

Cartoucherie Voltaïque (CARVOLT)

Cartouches pour la chasse et le tir sportif.

Société Sucrière de Haute-Volta (SOSUHV)

Sucre de canne à l'état solide-raffiné-aggloméré en
 morceaux, lingots, tablettes y compris les candis; en
 poudre, granulé ou cristallisé.

Société Africaine de Produits Plastiques (FLEXIFOAM)

Ustensiles de table ou de cuisine en matière plastique
 - Polyuréthanes - Produits de polymérisation (tubes et
 tuyaux).

Société Voltaïque de Tanneries et des Industries du Cuir
(SOVOLTA)

Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel,
 artificiel ou reconstitué, en caoutchouc ou en matière
 plastique artificielle.

REPUBLIQUE DU MALI

Compagnie des Textiles (COMATEX)

Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail, écrus ou autres, conditionnés pour la vente au détail dont fil à pêche - Tissus de coton contenant au moins 85% du poids du coton - Autres tissus de coton, écrus, teints ou fabriqués avec des fils de couleurs - Sous-vêtements en coton pour bébés, hommes et garçonnetts, femmes et fillettes - Vêtements de dessus et pour bébés.

Société d'Emballage et de Galvanisation du Mali (SEGMA)

Articles de ménage en fer ou en acier, en tôle émaillée.

Grande Confiserie du Mali

Chewin-gum - Autres sucreries sans cacao.

Société Malienne de Biscuiterie et de Pâtes Alimentaires (SOMABIPAL)

Pâtes alimentaires - Biscuits secs sans cacao contenant 15% ou moins de sucre - Autres produits de biscuiterie.

Société Malienne de Fabrication d'Articles Métalliques (SOMAFAM)

Chambres à air pour vélocipèdes et vélocipèdes à moteur auxiliaire - Pointes et clous - Parties, pièces détachées et accessoires destinés à l'industrie de montage des cyclomoteurs, vélocipèdes etc.

Société Malienne de Sacherie (SOMASAC)

Ficelles, cordes et cordages etc. obtenus par tressage - Sacs set sachets d'emballage en toile de jute ou autre fibres textiles libériennes - Autres articles en tissus (toiles d'emballage).

Société Mamadou Diallo et Frères

Vinaigre comestible d'alcool - Eau de javel.
Bobonnes, Bouteilles, flacons etc., ustensiles de
table ou de cuisine, casiers à bouteilles en matières
plastiques.

Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM)

Allumettes - tabacs pour la pipe ou la cigarette -
Cigarettes importées pour le compte du monopole des
tabacs - Autres cigarettes.

Industrie Textile du Mali (ITEMA)

Tissus divers de coton contenant au moins 85% en poids
de coton - Autres tissus de coton.

Société des Conservees du Mali (SCCOMA)

Sirop de table (tamarin) - Jus de fruits non fermenté
avec addition de sucre - Purées de tomates en
emballage 900 gr. et plus.

REPUBLIQUE DU NIGER

Société d'Exploitation des Produits d'Arachides du Niger
(SEGANI)

Huile d'arachide brute non conditionnée pour la vente
au détail - Tourteaux d'arachide.

Société Nigérienne des Textiles (NITEX)

Tissus écrus contenant en poids au moins 85% de coton
- Fils de coton conditionnés ou non pour la vente au
détail.

Société des Produits Chimiques du Niger (SPCN)

Savons ordinaires durs, en barres, plaques ou morceaux
- Savons de toilette en morceaux frappés - Savons de
parfumerie.

Office de l'Energie solaire (ONERSOL)

Chauffe-eau solaires - Distillateurs solaires de
boissons.

Société Nigérienne de Tannerie (SONITAN)

Peaux de caprins tannées ou travaillées après tannage.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Bata-Afrique

Plaques "EVA" en ethyl-vinyl-açétate - Plaques, feuilles, bandes et profiles en caoutchouc spongieux ou cellulaire ou vulcanisé - Cuirs et peaux de bovins tannés, corroyés ou travaillés après tannage - Cuirs et peaux vernis - Sandales, sandalettes et autres chaussures en caoutchouc, matières plastiques, cuir naturel, artificiel ou reconstitué.

Société des Brasseries de l'Ouest Africain (SOBOA)
Bières.

Société de Bonneterie et de Confection Dakaroise (SOBOCO)
Bas, sous-bas, chaussettes, soquettes... de bonneterie non élastique ni caoutchoutée pour bébés, enfants, hommes et femmes - Sous-vêtements id. - Vêtements de dessus, accessoires de vêtement et autres articles de bonneterie id.

Compagnie Sénégalaise des Lubrifiants (CSL)
Huiles lubrifiantes.

Cotonnière du Cap Vert
Fils de coton conditionnés ou non pour la vente au détail - Fils à pêche.

Société Commerciale et Industrielle du Sac (SOCOSAC)
Sacs, sachets et toiles d'emballage en textiles.

Etablissements GUIEYESSE
Produits de la biscuiterie.

Société de Fabrication et de Transformation (SAFT)
Papier hygiénique - Mouchoirs en papier.

Société Industrielle du Vêtement (SIV)
Vêtements de dessus pour hommes, garçonnets, femmes, fillettes et jeunes enfants.

Société Industrielle et Commerciale (SIC)
Fermetures à glissières prêtes à l'emploi.

Laboratoire Valdafrique

Sucreries sans cacao - Alcool de menthe - Médicaments conditionnés ou non pour la vente au détail - Pastilles "Valda" pharmaceutiques - Produits non alcooliques pour les soins de la peau et le maquillage - Insecticides en bombes aérosols.

La Seigneurie Afrique

Vernis, peintures à l'eau et autres - Pigments broyés du genre de ceux servant à la fabrication des peintures - Mastics et enduits - Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires.

Manufacture des Tabacs de l'Ouest Africain (MTOA)

Cigarettes dont cigarettes importées pour le compte du monopole des tabacs - Gants de protection en cuir.

Moulins SENTENAC S.A.

Couscous, pâtes alimentaires - Légumes et plantes potagers en boîtes - Préparations fourragères ou autres pour l'alimentation des animaux.

Manufacture de Bonneterie Sénégalaise (MABOSE)

Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes... de bonneterie non élastique ni caoutchoutée pour les bébés, enfants, hommes et femmes - Sous-vêtements id. - Vêtements de dessus, accessoires de vêtements et autres articles de bonneterie id.

Nouvelle Emaillerie Sénégalaise (NEMAS)

Articles de ménage en tôle émaillée.

Société Routière Colas (SRCOA)

Emulsions de bitume.

Société Sénégalaise d'Emallage et de Galvanisation (SOSEG)

Articles de ménage en fer ou en acier, en tôle émaillée.

Société Sénégalaise de Construction Mécanique et de Matériels Agricoles (SISCOMA)

Charrues à socs et à disques et autres engins agricoles, tarares, trieurs à oeufs, à fruits etc. - Charettes et autres véhicules à traction animale.

Société Sénégalaise des Automobiles Berliet

Voitures automobiles pour le transport en commun des personnes, des marchandises; bennes basculantes.

Société Sénégalaise du Rotin

Meubles en rotin.

Société de Teinture, Blanchiment, Apprêts et Impressions Africaines (SOTIBA-SIMPAFRIC)

Fils de coton conditionnés ou non pour vente au détail - Fils à pêche - Tissus de coton teints ou fabriqués avec des fils de couleurs, imprimés par un procédé à la cire ou autre - Tissus de fibres textiles synthétiques discontinues imprimés.

Tricotage Mécanique du Sénégal (TMS)

Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes... de bonneterie non élastique ni caoutchoutée pour bébés, enfants, hommes et femmes - Sous-vêtements id. Vêtements de dessus, accessoires de vêtement et autres articles de bonneterie id.

Manufacture Sénégalaise des Papiers Transformés (MSPT)

Articles scolaires en papier ou en carton.

Société Africaine des Industries du Bâtiment (SAIB)

Portes planes ou isoplanes en bois - Ouvrages de menuiserie en bois (huisserie, charpente etc) - Constructions et parties de constructions en aluminium - Sièges avec bâti en bois.

Compagnie Sénégalaise pour la Transformation des Métaux (CSTM)

Anses d'articles de ménage en tôle émaillée.

Société Electrique et Industrielle du Baol (SEIB)

Margarine - Vinaigre d'alcool - Eau de javel - Produits capillaires alcooliques ou non.

Société Industrielle de Papeterie au Sénégal (SIPS)
Papiers pour duplication et report découpés à format -
Articles de correspondance, papier à lettre en blocs
etc. - Papiers en feuilles pour impression - Articles
scolaires en papier ou en carton, classeurs,
blocs-notes, registres etc.

**Société Industrielle Sénégalaise pour le Linge de Maison
(ISLIMA)**
Linge de maison.

Société Tropicale des Piles (TROPIC)
Piles électriques du type R 20.

Compagnie Africaine Forestière et des Allumettes (CAFAL)
Allumettes - Bois préparés pour allumettes -
Étiquettes pour boîtes d'allumettes.

Société Cotonnière Transocéanique (SCT)
Couvertures de coton, de laine ou de poils fins.

Société Gervais
Glaces de consommation alimentaires.

Gaufretterie Industrielle Africaine (GINA)
Produits de la biscuiterie.

Industrie Cotonnière Africaine (ICOTAF)
Tissus de coton contenant au moins 85% de poids de
coton; tissus de coton teints ou fabriqués avec fils
de couleur; autres tissus de coton - Tissus de fibres

ENTREPRISES REQUÉRANTES D'AGRÉMENT À LA T.C.R. EN 1978

SNCV - Abidjan	Confiseries contenant du cacao - additionnées de matières grasses
S.I.G. - Côte d'Ivoire	Produits de la biscuiterie
SOCAS - RS(*)	Purée de tomates autrement présentée
COSMIVOIRE - RCI(*)	Insecticides - autres
CCIS - Sénégal	Chlorure de polyvinyle contenant du plastifiant
SOVOLPLAS-Haute-Volta et CCIS - Sénégal	Tubes et tuyaux en chlorure de polyvinyle
SOVOLPLAS-Haute-Volta	Profilés en chlorure de polyvinyle Tubes et tuyaux en polyéthylène Profilés en polyéthylène Autres (feuillards) Polypropylène autrement présenté (feuillards) OUVRAGES EN MATIÈRE PLASTIQUE: Tubes et tuyaux Articles de conditionnement Autres (bonbonnes, bouteilles...) Ustensiles de table ou de cuisine Vêtements et accessoires (imperméables) Sacs à main Portesfeuilles, porte-monnaie, etc. Autres articles (cabas, sacs pour le marché) Tissus synthétiques continus Sacs et sachets d'emballage Poupées en matière plastique Autres jouets en plastique

(*) Nota: R.C.I. = République de Côte d'Ivoire
R.S. = République du Sénégal

BATA SA - RCI	Plaques en éthyle-vinyle-acétate Semelles - autres
SONACO - RCI	Emballages en carton
SOCITAS - RCI	Tissus de fibres textiles synthétiques continues - pour pneumatiques - obtenus à partir de lames polyéthylène ou polypropyl - tissus clairs pour vitrage - autres tissus de ces fibres Tissus de fibres artificielles continues
COTIVO - RCI	Fils de coton écrus
ICODI - RCI	Autres tissus de coton - obtenus à partir d'écrus CEAO - teints pesant moins de 200 g - imprimés Tissus de fibres textiles synthétiques discontinues
COTIVO - RCI	Couvertures de coton Autres articles confectionnés (serpillères et wassingues)
BONA - RCI	Sous-vêtements, vêtements et autres articles de bonneterie en coton
MROMIR - RCI	Autres miroirs en verre
SOTREC - RCI	Rences artificielles
TIM - RCI	Pointes et clous
SAFIR - RCI	Couteaux et lames tranchantes pour machines

COGIP - RCI SOPIVOLTA - RHV(*) SOMAPIL - MALI	Piles électriques du type R 20
SICABLE - RCI	Fils, câbles électriques et autres articles
SIMEA - RCI	Voitures pour le transport en commun
SAFAR - RCI	Jeep Bandama
SERIA - RCI	Bennes basculantes Remorques et semi-remorques à benne basculante Remorques et semi-remorques - autres
SEPC - RCI	Sièges - non rembourrés Sièges rembourrés Autres meubles en bois

(*) Nota: RHV = République de Haute-Volta (Burkina-Faso)

Plus de 350 produits de 154 entreprises sont déjà agréés au régime de la TCR.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

La stratégie de recherche

- Almond, Gabriel A., "Comparative Politics" in International Encyclopedia of the Social Sciences, vol. 12, pp. 331-36
- Beer, Samuel H., "The Comparative Method and the Study of British Politics", Comparative Politics, 1, (Oct. 1968), p. 19
- Brown, Bernard E., "The Case Method in Comparative Politics", in: James Christoph and B.E. Browns (eds). cases in Comparative Politics, Boston: Little, Brown, 1976, pp. 3-18.
- Bretton, Henry L. "Political Science Field Research in Africa" in: Comparative Politics, vol. 2, no. 3, avril 1970, pp. 613-443.
- Eckstein, Harry, "A Perspective on Comparative Politics, Past and Present", in Eckstein and David E. Apter, eds., Comparative Politics: A Reader, New York: Free Press of Glencoe, 1963) p. 3.
- Eckstein, Harry, "Case Study and Theory in Political Science", in: H. Eckstein and D.E. Apter (eds.), Comparative Politics, Glencoe: Free Press, 1963, pp. 79-135.
- Eisenstadt, Samuel N., "Social Institutions: Comparative Study", in David L. Sills, ed., International Encyclopedia of the Social Sciences, vol. 14, New York: Macmillan in Free Press, 1968, p. 423.
- Ewing, A.F., Industrie en Afrique, Paris, Mouton, 1970.
- Kalleberg, Arthur L., "The Logic of Comparaison: A Methodological Note on the Comparative Study of Political Systems", World Politics, 19, October 1966, p. 72
- Lijphart, Arend, "Comparative Politics and the Comparative Method", in: Roy C. Macridis and Barnard E., Comparative Politics Notes and Readings, 1977, pp. 50-65.
- Sartori, Giovanni, "Concept Misformation in Comparative Politics", American Political Science Review, no. 64, December 1970, p. 1033-1053.

Smelser, Neil J., "Notes on the Methodology of Comparative Analyse of Economic Activity", Transactions of the S. World Congress of Sociology, Evian: International Sociological Association, 1966, vol.2, pp. 101-17.

Dictionnaire des économies contemporaines, Paris, Dunod, 1974.

PREMIÈRE PARTIE

La stratégie de substitution aux importations

- Abeelee, Michel Vanden, "Le développement industriel des pays A.C.P.: Mythes et réalités" dans: Mondes en développement, no. 49, 1985, Paris, pp. 65-75.
- Agbobli, Edo Kodjo, Géographie et structures économiques de l'Afrique, Lome. Nouvelle édition africaine, 1982.
- Aka, Claude, A Political Economy of Africa, USA, Longman Inc., 1981.
- Alexander, Robert, "The Import Substitution Strategy of Economic Development", Journal of Economic Issues, December 1967, pp. 297-308.
- Alschuler, Lawrence R., Multinationals and Maldevelopment: Alternative Development Strategies in Argentina, the Ivory Coast and Korea, London, MacMillan Press, 1988
- Alschuler, Lawrence R., "Le développement latino-américain et l'ordre économique international: vers une formulation des lois du mouvement du capitalisme périphérique", dans Revue canadienne des études latino-américaines, Vol. VI, no. 11, 1981, pp. 53-66.
- Amin, Samir, L'Afrique de l'Ouest bloquée: l'économie politique de la colonisation 1880-1970, Paris, les ed. de minuit, 1971.
- Asante, S.K., The Political Economy of Regionalism in Africa: a Decade of the ECOWAS, New York, Ed. Praeger, 1986.
- Baer, Werner, "Import Substitution and Industrialisation in Latin America, Experiences and Interpretation", Latin American Research Review, Vol. VII, 1, Spring, 1972, pp. 95-122.
- B.I.T., Introduction à l'économie: Manuel d'éducation ouvrière, Genève, B.I.T., 1983.

- Bernier, Bernard et Yves Simon, Macrocéonomie, Tome 2, Paris, Dunod, 1972.
- Berry, Albert et F. Thouri, "Import Substitution and Beyond: Colombia", World Development, 1977, Vol. 5, no. 1 et 2, janvier et février, pp. 89 - 111.
- Blomstron, M. et B. Hettne, Development, Theory in Transition: the Dependence Debate and Beyond: Third World Responses, London, Zéd. Books, 1984.
- Brasseul, Jacques, "Intégration monétaire et développement économique: le cas de la zone franc", in: Mondes en développement, no. 52, 1985, pp. 505-529.
- Cevallos, G., Intégration économique de l'Amérique latine, Genève, Librairie Droz, 1968.
- De Bernis, G.D., "Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale", in: Economie appliquée, 1966, pp. 415-472.
- Dia, Mamadou, Dialogue des nations, Alger, S.N.E.D., 1980
- Dimassi, Hamid, "Blocage de l'import substitution: le cas tunisien", dans Revue tunisienne de Sciences sociales, no. 50-51, 1977, pp 147-175.
- Dugre, R. et P. Vézina, Initiation à la vie économique, Tome II, Montreal, CPP 1968.
- Esseks, John D., L'Afrique: de l'indépendance politique à l'indépendance économique, Paris, Maspero, 1975.
- Estall, R.C. et R.O. Buchanan, Industrial Activity and Economy Geography, London, ed. Hutchinson et co., 1969.
- F.M.I., Etudes générales sur les économies africaines, Tome 3., Washington, F.M.I., 1970.
- Fréchette, P. et compagnie, L'économie du Québec, Montréal, les éd. HRW, 1979.
- Friedman, J. et W. Alonso, ed., Regional Development and Planning, Cambridge, the M.I.T. Press, 1965.
- Furtado, C., Economic Development of Latin America, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1970.
- Gendarme, René, "Un nouveau regard sur les firmes multinationales et le tiers-monde", in: Mondes en développement, no 34, 1981, pp. 13-47.

- George, Pierre, Précis de géographie économique, Paris, Presses universitaires de France, 1975.
- Habovzit, J.-M. et G. Bonefons, Les techniques du commerce extérieur, Paris, les éditions Foucher, 1973.
- Humphrey, David B., "Note on Import Substitution: the Case of Brazil", The Journal of Development Studies, Vol.3, October No. 1, pp. 76-86.
- Kuuya, Masette, "Import Substitution as an Industrial Strategy: the Tanzanian Case" in: Industrialization and Income Distribution in Africa, Dakar, Codesria Book Series, 1980, pp. 69-91.
- Lacrois, J.L., Industrialisation au Congo; la transformation des structures économiques, Paris, la Haye Morton, 1966.
- Leftwich, Richard H., Le système des prix et la répartition des ressources, Montreal, les éditions HRW Ltée, 1975.
- Leland, J. Johnson, "Problems of Import Substitution: the Chilean Automobile Industry", Economic Development and Cultural Change, Janvier 15, pp. 202-216, 1967.
- List, F., The National System of Political Economy, London, edited by W.O. Henderson, 1983.
- Little, Ian et All, Industrie et commerce international dans quelques pays en voie de développement, Sillery, les Presses de l'Université du Québec, 1975.
- Masson, Claude, Éléments d'économie politique, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1986.
- Mérigot, Jean et Roland Froment, Notions essentielles de la géographie économique, Tome 1, Paris, Sillery, 1963.
- Palloix, Christian, L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales, Tome 1, Paris, éd. Maspero, 1975.
- Raynauld, André, Institutions économiques canadiennes, Montreal, Ed. Beauchemin, 1964.
- Reboud, Louis, Systèmes fiscaux et marché commun, Paris, Sirey, 1961.
- Rezsöszay, Le fonctionnement de l'économie, Louvain, ATDC, 1962.
- Rocher, Guy, Introduction à la sociologie générale, Tome 3, Montréal, éd. HMH, 1969.

Salles, P., Initiation économique et sociale, Paris, Dunod, 1974.

Samuelson, Paul A., L'Economique Tome 1, Paris, Librairie Armand Colin, 1972.

Sid Amed, A., Croissance et développement: théories et politiques, Tome 1 et II, Alger, 1979.

Troupin, Jean-Louis, "L'Industrialisation des pays en développement et leur intégration à une division internationale du travail en mutation" in: Mondes en développement, no. 33, 1981, Paris, pp. 131-151.

Latin America in the Post-Import-Substitution Era
in: World Development (numéro spécial), vol 5, no. 1/2, 1977.

Crane, David, A Dictionnaire of Canadian Economies, Edmonton, Hurtig-Publisher, 1980

DEUXIÈME PARTIE

La théorie de l'intégration régionale

Arkhurst, F.S., "Problems of Economic Integration in Africa", in: Arkhurst, F.S., ed. Africa in the Seventies and Eighties, New-York, ed. Praeger, 1970, 405 p.

Balassa, Bela, "Types of Economic Integration" in Economic Integration Worldwide, Regional, Sectorial, Budapest, Fritz Machlup ed., 1974.

Balassa, Bela, "Toward a Theory of Economic Integration" in: Miguel Wionczek, (ed.), Latin American Economic Integration, New York: Praeger, 1966, pp. 21-31.

Balassa, Bela, The Theory of Economic Integration, Homewood, Illinois: Irwin, 1961.

Balassa, Bela, Economic Integration among Developing Countries, Washington, World Bank, 1974.

Baza, G., "Pour une stratégie de l'intégration économique africaine (la coordination des investissements)", Cahiers économiques et sociaux, Kinshasa, 1968, pp. 177-202.

Baza, G., "Aspects structurels du commerce extérieur des pays africains et intégration économique", Cahiers économiques et sociaux, Kinshasa, décembre 1964.

- Bazin, Henri, "Problèmes et perspectives de la coopération économique à l'intérieur du tiers-monde", Développement et civilisations, 24, décembre 1965, pp. 52-62.
- Biarnes, Pierre, "Une union douanière qui profite surtout au Cameroun", dans Le Monde, du 9 avril 1968.
- Biarnes, Pierre, "La création de l'UEAC ne résout pas les problèmes du Tchad et de la RCA", dans Marchés tropicaux, no. 1173 du 4 mai 1968, pp. 1201-1202.
- Bourguinat, Henri, Les marchés communs des pays en voie de développement, Genève, Droz, 1968.
- Bye, C.F.M., Relations économiques internationales, Paris, Dalloz, 1971.
- Caire, G., "Chances et difficultés d'avenir des organisations économiques régionales en milieu sous-développé (ex. L'OAMCE)", dans Développement et civilisation, 16, décembre 1963, pp. 53-67.
- Chabonneau, Chevallard et Francine Orbon, Quelques expériences étrangères d'intégration économique, Ministère des affaires intergouvernementales, Gouvernement du Québec, edit. officiel, 1978.
- CNUCED, Problèmes actuels d'intégration économique: répartition des avantages et des coûts dans l'intégration entre P.V.D., New York, Nations-Unies, 1973, TD/B/594.
- Dehem, Roger, On the Meaning of "Economic Association", Canada, C.D. Howe Research Institute, 1978.
- Diagne, P., Pour l'unité ouest-africaine, micro-Etats et intégration économique, Paris, éd., anthropos, 1972.
- Diouf, Makhtar, Intégration économique perspective africaine, Paris, ed. Published, 1984.
- Diouf, Makhtar, "Le problème du développement inégal dans les expériences africaines d'intégration économique", Afrique et Développement, III, juillet-décembre 1978, pp. 17-27.
- Diouf, Makhtar, Intégration économique: Perspectives africaines, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1981.
- Dreux-Breze, J. de, Le problème du regroupement en Afrique équatoriale, Paris, R. Pichon et R. Durand - Auzias, 1968.
- Espen, P. Van, "La répartition des bénéfices de l'intégration dans le MCEA: une analyse critique de la littérature", Culture et développement, 3, 1971, pp. 269-293.

- Fall, Ely, "L'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest confrontée aux solides liens de dépendance des Etats africains de l'extérieur", in Africa Development, vol IX, no. 1, jan-mar 1984, pp. 41-55.
- Jamas, Joseph et al., Intégrations régionales entre pays en voie de développement, Bruges, Tempel, 1982.
- Haberger, Gohfried, "Defects in the Concept of Regionalism to solve trading problems" in: Indian Journal of Economics, July 1957.
- Habouzit, J.M., Les techniques du commerce extérieur, Paris, les éd. Foucher, 1973.
- Hiroshi, Kitamura, "Economic Theory and the Economic Integration of Underdeveloped Regions" in: Miguel Wionczek, (ed.), Latin American Economic Integration, New York, Praeger, 1966.
- Kahnert, F. et al, Integration économique entre pays en voie de développement, Paris, OCDE, 1969.
- Kamara, L., "Intégration fonctionnelle et développement accéléré en Afrique", Revue tiers-monde, 11, oct.-déc. 1970, pp. 701-732.
- Kitamura, Hiroshi, "Economic Theory and the Economic Integration of Underdeveloped Regions" in Miguel Wionczek, (ed.), Latin American Economic Integration, New York, Praeger, 1966, pp. 42-63.
- Lipsey, R.G., "The Theory of Customs Unions: Trade Diversion and Welfare", Economica 24, Fev. 1957, pp. 40-46.
- Luchaire, F., et H.F. Von Stein, "The Consequences for African Federation of Association with the European Economic Community", in: Currie, ed. Federalism and the New Nations of Africa, Chicago, the University of Chicago, 1964.
- Lukusa, Théophile, "Intégration économique et donnée nationales: la création de l'Union des Etats d'Afrique centrale", Etudes congolaises, no. 11, avril-juin 1968, pp. 68-119.
- Marchal, André, L'intégration territoriale, Paris, Presse universitaires de France, 1965, (col. Que sais-je).
- Masson, Claude, Elément d'économie politique, Sillery, Presses universitaires du Québec, 1986.

- Michalet, Charles-Albert, Le défi du développement indépendant, Paris, les ed. Rochevignes, 1983.
- Mytelka, Lynn K., "Fiscal Politics and Regional Redistribution: Bargaining Strategies in Asymmetrical Integrative Systems", Journal of Conflict Resolution, 19, March 1975, pp. 138-160.
- Mytelka, Lynn K., "Common Market with some Uncommon Problems" in Africa Report, October 1970, pp. 14-17.
- Mytelka, Lynn K., "The Saliency of Gains in Third World Integrative Systems", World Politics, XXV, January 1973, pp. 235-270.
- Mytelka, Lynn K., "Regional integration in the Third World: some Internal Factors", dans Dimensions internationales de l'intégration régionale dans le tiers-monde, Ottawa, IDIC, 1975, pp. 15-39.
- Mytelka, Lynn, Regional Development in a Global Economy: the Multinational, Corporation, Technology and Andean Integration, New Haven and London, Yale University Press, 1979.
- Nations-Unies, La coopération et l'intégration économique en Afrique: trois études régionales, New York, ONU, 1969, ST/ECA/109.
- Nations-Unies, Problèmes actuels d'intégration économique: répartition des avantages et des coûts dans l'intégration entre pays en voie de développement, New York, 1973.
- Perroux, F., "Integration économique qui intègre? Au bénéfice de qui s'opère l'intégration?", Economie appliquée, 1966, pp. 387-414.
- Reboud, L, Systèmes fiscaux et marché commun, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1961.
- Robson, Peter, Current Problems of Economic Integration, Fiscal Compensation and the Distribution of Benefits in Economic Groupings of Developing Countries, New York, 1971.
- Robson, P., Economic Integration in Africa, Londres, George Allen and Unwin, 1988, p. 153 à 198.
- Robson, Peter, "Economic Integration in Equatorial Africa", in Hazelwood ed., African Integration and Desintegration, cases studies in Economic and Political Union, Oxford Univ. Press, 1967, pp. 27-69.

- Rolf, J. Langhammer, "Results and Experiences of Industrialization Policies in the Central African Customs and Economic Union" in: Economic Integration: Concepts, Theories, and Problems
- Puyana de Palacios, Alicia, Economic Integration among unequal partners: the Case of the Andean Group, New York: Pergamon Press, 1982.
- Saint-Marc, M., "L'union monétaire ouest-africain", Revue française d'études politiques africaines, 37, janvier 1969, pp. 51-69.
- Salgado, Germanico, "Integration économique des pays en voie de développement et rôle d'une planification industrielle commune", dans Journal de la planification du développement, no.8, New York, Nations-Unies, 1970, pp. 97-239.
- Tchanque P., "L'union douanière économique de l'Afrique centrale", in Le Courrier, no. 44, juillet-août, 1977, p.44.
- Vajda, Imre, "Intégration, Union économique et Etat nation", Revue tiers-monde, X, Janv.-Mars 1969, pp. 25-47.
- Van Esten, P., "Les unions douanières dans le tiers-monde, une approche théorique", Culture et développement, 3, 1971, pp. 445-530.
- Viner, J. The Customs Union Issue, New York: Carnegie Endowment for International Peace, 1950.
- W. Andrew, Axline and Lynn Mytelka, "Société multinationale et Intégration régionale dans le groupe andin et dans la communauté des Caraïbes", dans Etudes internationales, 7 juin 1976, pp. 173-192.
- W. Andrew, Axline, "Underdevelopment, Dependence, and Integration: the Politics of Regionalism in the Third World", dans International Organization, vol. 31, Winter, 1977, pp. 83-105.
- Yadi, Melchiade, "Promotion du développement industriel équilibré des pays membres de l'UDEAC", Etudes internationales VI, mars 1975, pp. 66-102.
- Yondo, Marcel, Dimensions nationales et développement économique: théorie, application dans l'UDEAC, Paris, Libr. générale de droit et de jurisprudence, 1970.
- Economic Integration and Third World Development, Westport Conn., Greenwood Press, 1984.

TROISIÈME PARTIE
(CEAO)

- Adedji, A., "Prospects of Regional Economic Cooperation in West Africa" dans Journal of Modern African Studies, 8, 1970, pp. 213-232.
- Adu, A.L., "Post Colonial Relationship: Some Factors in the Attitudes of African States", African Affairs, 66, Oct. 1967, pp. 295-309.
- Afana, O., L'économie de l'Ouest africain, perspective de développement, Paris, ed. F. Maspero, 1966.
- Allaya, Mohmoud, "Etude des marchés et des perspectives d'échanges céréaliers des pays de l'Afrique de l'Ouest: Sénégal, Mali, Haute Volta, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Cameroun", dans: Afrique et Développement, Vol. IX, no. 2, 1984, pp. 93-143.
- Amin, Samir, L'Afrique de l'Ouest bloquée, Paris, les éditions de minuit, 1971
- Anguile, André G. et Jacques E. David, L'Afrique sans frontières, Monaco, Société des éditions Paul Bory, 1965.
- Arboussier, G. D', "Development in French Speaking West Africa", in: Currie, D., ed., Federalism and the New Nations of Africa, Chicago, The University of Chicago, 1964.
- Balassa, Bela, "Possibilités d'intégration en Afrique de l'Ouest", dans: Cahiers économiques et sociaux, (spécial colloque sur l'intégration), Vol. XVI, no.2, juin 1978, pp.125-147.
- BCEAO, L'économie ouest africaine, no. 196, juin 72, no. 202.
- _____, Indications économiques, no. 222, déc. 1973, no. 243-mars 77; no. 233-déc. 74.
- _____, Note d'information, no. 205-avr. 73.

- BCEAO, Statistiques économiques et monétaires, no. 352-août-sept.86; no. 384-juillet 89; no. 297 août-sept.81; no. 299-nov.81; no. 363 août-sept.87; no.323 janv.84; no.351-juillet 86; no.331-oct.84; no.371 mai 88; no. 281-mars 80; no. 297 août-sept.81; no 325 mars 84; no. 373 juillet 88; no. 369 mars 88; no. 353 oct.86; no. 279, janv.80; no. 298-oct.81; no. 330 août-sept.84; no. 354-nov.86; no. 358, mars 87; no. 370-avril88; no. 282-avril80; no. 298-oct. 81; no. 370-avril 88.
- Biarnes, P., "De l'AOF au Conseil de l'Entente et à l'OERS", Revue française d'études politiques africaines, Oct. 1968, pp. 54-63.
- Bookel, Alain, "Intégration régionale ouest-africaine et relations verticales: Afrique de l'Ouest en Eurafrique?", Cahiers économiques et sociaux, 16 (2e), juin 1978.
- Bonnet, Philippe, "La minorité française en Côte-d'Ivoire: pouvoir économique et indépendance nationale", L'Afrique et l'Asie moderne, no. 118, 1978, pp. 24-40.
- Brasseul, Jacques, "Intégration monétaire et développement économique: le cas de la zone franc", in: Monde en développement, no. 52, 1985, pp. 505-528. CEAO, Annuaire économique et juridique de la CEAO, Dakar, 1978.
- CEAO, Le rapport d'activité de la CEAO 1979-1980, Ouagadougou, 1980.
- Crowder, M., "Colonial Rule in West Africa: Factor for Division or Unity", Civilisations, 14, 1964, pp. 167-178.
- David, Jacques E., "La communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.): Communauté de développement et espace de solidarité" in: Marchés tropicaux, 13 juillet 1973, pp. 2185-2194.
- Derrienic, Hervé, Famine et domination en Afrique noire: paysans et éleveurs du Sahel, Paris, éd. Harmattan, 1977.
- Diagne, Pathé, Pour l'unité ouest-africaine, micro-états et intégration économique, Paris, éditions anthropos, 1972.
- Djibril, Moudjib, "CEAO: le sommet de la maturité", in: Le moniteur africain, no. 756, juin 1977, pp. 7-9.
- Diarra, D. Eloi, "Les dépenses de la CEAO", in: Marchés tropicaux, 10 décembre 1982, pp. 3246-3247.
- Diouf, El-Hadj, "Les marchés commun africains: CEAO et CEDEAO, des modèles viables ou des faux-fuyants? in: Le moniteur africain, no. 747, août-sept, 1976, pp. 7-11.

- Diouf, Makhtar, "Le problème du développement inégal dans les expériences africaines d'intégration économique", in: Africa Development, vol. III, no. 3, 1978, pp. 17-27.
- Diouf, Makhtar, Intégration économique: perspective africaine, Paris, éd. publiée; Dakar: nouvelles éditions africaines, 1984, 281 p.
- Dunn, J., West African States: Failure and Promise, London, Cambridge University Press, 1978.
- Durand, François, "CEAO: des pays en symbiose", Jeune Afrique, no. 901, 12 avril 1978.
- ECOWAS, Sixième sommet de la CEDEAO, no. 209, 1983.
- Edozien, E.C. et E. Osagie, éd., Economic Integration of West Africa, Ibadan, Ibadan University Press, 1982.
- El Hassen Ould Sidi, Mohammed, "Qu'est-ce que la CEAO? La CEDEAO? dans Jeune Afrique, no. 821, Octobre 1976
- Ewing, A.F., "Prospects for Economic Integration in Africa", in: Journal of Modern African Studies, mai 1967, pp. 53-67.
- Ezenwe, Uka, Ecovas and the Economic Integration of West Africa, London, C. Hurst and Company, 1983.
- Fall, Ely, "L'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest confrontée aux solides liens de dépendance des Etats africains de l'extérieur", in: Africa Development, Vol. IX, no. 1, 1984, pp. 41-55.
- Foire internationale de Dakar, L'essentiel sur le commerce extérieur de l'Afrique de l'Ouest, éd. S.A.E.-G.I.A., décembre 1974.
- Gam, P., "Les causes de l'éclatement de la fédération du Mali", Revue juridique et politique, Indépendance et coopération 20(3), juil-sept., 1966, pp. 411-470.
- Gaufron, J.C., "Le régionalisme africain et le modèle interaméricain", Annales africaines, (Dakar), 1966, pp. 49-86.
- Gaufron, J.C., "Note sur certains aspects internationaux des relations de travail en Afrique de l'Ouest", Annuaire française de droit international, 16, 1970, pp. 705-719.
- Ghurbi, Samir, Jeune Afrique, no. 1094, 23 décembre 1983.

- Guillaumont, Patrick et Sylvaine, "La zone franc en Afrique", dans: Zaire-Afrique, no. 243, mars 1990, pp. 139-145.
- Jacquot, J., "Les regroupements douaniers dans les Etats d'expression française", Penaut 73, octobre-décembre 1963, pp. 494-502.
- Jeune Afrique, La CEAO: politiser l'organisation pour faire revivre la communauté, 13 mai 1977, p. 33.
- Julienne, R., "The Experience of Interpretation in French Speaking Africa", in: Hazlewood, A., ed., East African Economic Reviews, 3, décembre 1967.
- Hazlewood, Arthur, African Integration and Disintegration, Case Studies in Economic and Political Union, edited by Arthur Hazlewood, Oxford univ. Press, London, 1967.
- Hedrich, Manfred et Von Der Ropp, Klaus, "Perspectives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest", Afrique contemporaine, no. 98, juillet-août 1978, pp. 8-14.
- Hosmalin, Guy, "Les associations CEE/Etats africains et l'intégration économique régionale en Afrique" in: Revue du Marché commun, no. 123, mai 1969.
- Ighoauodha, Frederick J. Ofoafo, International Political Economy of External Economic Dependence and Foreign Investment policy Outputs as a component of National Development Strategy: Nigeria, 1954-1980, North Texas State Univ., 1986, 197 p.
- Kabiona, Budagwa, "Pour une coopération industrielle en Afrique", in: Zaire-Afrique, no. 222, fev. 1988, pp. 74-77.
- Kamara, L, "L'intégration territoriale et conflits institutionnels en Afrique", Tiers monde, 32, oct-déc, 1970, pp. 701-732.
- Kouadio, François, "L'Adhésion du Bénin à la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et les perspectives d'élargissement de la communauté", in: Le mois en Afrique, oct-nov, 1985, pp. 67-104.
- Kurtz, D.M., "Political Integration in Africa: the Mali Federation", Journal of Modern African Studies, 8, (3), Oct. 1970, pp. 405-427.
- Leygnac, Gerard, "Aide extérieure et intégration économique régionale en Afrique de l'Ouest", dans Publication du Cerdj, Université de Clermont, Cahiers de développement international, no. 1, 1972.

- Leygnac, Gérard, "Aide extérieure et intégration économique régionale en Afrique de l'ouest", publication du Cerdi de l'université de Clermont I, Cahiers de développement international, no. 1, 1972.
- Mendy, Justin, "CEAO: Demarrage des actions communautaires, Mise en application de la TCR et du FCD", in: Le moniteur africain, no 706, Ioma; 1975, pp. 7-16.
- Mytelka, Lynn K., "Common Market with Some Uncommon Problems: UDEAC Chooses Cooperation Despite Unequally Shared Poverty and some Severe Clashes in Interest", in: Africa Report, oct. 1970, pp. 14-17.
- NDongko, W.A., Economic Cooperation and Integration in Africa, Dakar, Codesria, 1985.
- NDongko, W.A., "Regional Economic Cooperation in West Africa, the Case of CEAO", in: W.A. NDongko ed., Economic Cooperation and integration in Africa, pp. 154-197.
- Nyongo, P. Anyand, "Liberal Models of Capitalist Development in Africa: Ivory Coast", Africa Development, vol. III, no. 2, April-June 1978, pp. 5-20.
- Odou, R. , "Communauté économique d'Afrique de l'Ouest: l'étape de Bamako", Afrique nouvelle, no. 1532, 8 au 14 nov. 1978, pp. 12-15.
- Onwuka, Ralph I, Development and integration in West Africa: the Case of the Ecowas, Ile-Ife (Nigeria), 1982.
- Ouali, K., Integration africaine: le cas de la CEAO, Paris, Economica, 1982.
- Ouali, Kamadini, L'Economie de l'Afrique de l'Ouest: croissance et développement comparés, Ouagadougou, C.E.D.R.E.S., 1983.
- Ouali, Kamadini. "La CEAO: un aperçu", in: Le mois en Afrique, avril-mai 1985, pp. 57-67.
- Penouil, Marc, "Bilans et perspectives économiques de pays d'Afrique noire francophones", in: Problèmes économiques, no. 1315, le 28 mars 1973, p. 22.
- Penouil, Marc, "L'Afrique de l'Ouest: uniformité et diversités vers un développement dualiste", in: Mondes en développement, no. 10, 1975, pp. 274-301.
- Plessz, N.G., Problems and Prospects of Economic Integration in West Africa, Montreal, McGill University Press, 1968.

- Ropp, Klaus Von Der, "Perspectives d'intégration régionales en Afrique de l'Ouest", Afrique contemporaine, no 98, juillet-août, 1978, pp. 8-14.
- Reninger, John P., Multinational Cooperation for Development in West Africa, Published for Unitar, N.Y.: Peronmon Press, 1979.
- Robson, Peter, Intégration, développement et Equité: l'intégration économique en Afrique de l'Ouest, Paris, Economica, 1987.
- R.O. "CEAO: l'étape de Bamako", in: Afrique nouvelle, 8, 14 nov. 1978, pp. 12-15.
- Somerville, Carolyn M., Drought and Aid the Sahel: a Decade of Development Cooperation, Colorado, Westview Press, 1986.
- Suret-Canale, Jean, Afrique et capitaux, Tome I et II, Paris, Ed. L'arbre verdoyant, 1987.
- Tchanque, P., "L'Union douanière économique de l'Afrique centrale", dans Le Courrier, no. 44, juillet-août 1977.
- Thiam, D., "Le fédéralisme africain, ses principes et ses règles", présence africaine 79, 3ème trimestre 1971, pp. 51-64.
- Touré, Amado, "Structures économiques et intégration: les principaux freins et blocages ou mécanismes d'intégration de la CEAO", Etudes internationales XIII, sept. 1982, pp. 515-524.
- Touré, Amadou, Intégration et Structures économiques: le cas de la CEAO, (thèse de doctorat), Nancy, Univ. de Nancy II, Fac. de droit et sc. économique, 1979.
- Tuinder, Bastian A., Ivory Coast: The Challenge of Success, Report by the World Bank, Baltimore, John Hopkins University Press, 1978.
- Unesco, Annuaire statistiques 1986, Paris, 1986.
- Usoyo, E.P., "Past and Present Attempts at Economic Integration in West-African", in: E.C. Edozien and E. Osagie, ed., Economic Integration of West Africa, Ibadan, Ibadan Univ. Press, 1982.
- Vaidyanathan, R. et Vaidyanathan, G., College Business Statistics with Canadian Applications, Toronto, Allyn and Bacon Inc., 1987

Welch, C.E. Jr., Dream and Unity: Pan Africanism and Political Unification in West Africa, Ithaca, NY, Cornell Univ. Press, 1966.

Wodie, F., Les institutions internationales régionales en Afrique occidentale et centrale, Paris, librairie générale de droit et de jurisprudence, 1970.

World Bank, Direction of Trade Yearbook (DOT), 1975.

World Bank, Direction of Trade Yearboob (DOT), 1979,

Le moniteur africain, no. 75, 756, juin 1977.

Le moniteur africain, avril 1975.

L'industrie africaine, 1975, no. spécial du Bulletin de l'Afrique noire.

Marchés tropicaux, 6 juillet 1990.

"CEAO: après le sommet de Niamey: UN programme d'actions économiques", in: Marchés tropicaux, 25 avril 1975, pp. 1244-1245.

"CEAO: la taxe de coopération régionale et le fonds communautaire de développement", in: Marchés tropicaux, 12 sept 1975, p. 2555.

"CEAO: une solidarité agissante", in: Marchés tropicaux, 15 juin 1979, p. 1599.

"CEAO: financement de projets dans les Etats membres", in: Marchés tropicaux, 13 février 1976, p. 37.

"CEAO: 650 millions CFA pour le développement des Etats membres les plus défavorisés", in: Marchés tropicaux, 17 sept. 1976, p. 2392.

"CEAO", in: Marchés tropicaux, 15 oct. 1976, p. 2648.

"CEAO: missions dans les Etats membres", in: Marchés tropicaux, 17 fev. 1978, p. 537.

"Coopération renforcée au sein de la CEAO", in: Marchés tropicaux, 12 oct. 979, pp. 2747-2748.

"CEAO: deuxième conférence des ministres chargés des transports", in: Marchés tropicaux, 3 juin 1983, p. 1388.

"CEAO: Community Projects", in: Africa Research Bulletin, 15 oct.- 14 nov. 1981, p. 6201.

- "Le statut des sociétés plurinationales dans la CEAO", in: Marchés tropicaux, 7 janvier 1983, pp. 21-23.
- "CEAO: La CEAO et les problèmes énergétiques", in: Marchés tropicaux, 9 juin 1978
- "Solidarité pour le développement", in: Marchés tropicaux, 3 nov. 1978, p. 2879.
- "CEAO: une solidarité agissante", in: Marchés tropicaux, 15 juin 1979, p. 1599.
- "Coopération renforcée au sein de la CEAO", in: Marchés tropicaux, 12 oct. 1979, 2747.
- "Le Sommet du réalisme" in: Marchés tropicaux, 26 oct. 1979, p. 2871.
- "CEAO: "Sommet" à Niamey du 27 au 29 octobre", in: Marchés tropicaux, 26 sept. 1980, p. 2353.
- "CEAO: M. Moussa N'Gom dresse le bilan de dix ans d'existence de la CEAO", Marchés tropicaux, 18 mai 1984, p. 1251.
- "CEAO: douzième anniversaire de l'organisation", in: Marchés tropicaux, 3 mai 1985, p. 1119.
- "CEAO: dixième anniversaire de l'organisation", in: Marchés tropicaux, 20 avril 1984, p. 1022.
- "CEAO: Projets communautaires: le financement de sept projets représentant 45 milliards de francs CFA", in: Marchés tropicaux, 30 oct. 1981, p. 2752.
- "CEAO: deuxième session du Conseil d'administration du FOSIDEC", in: Marchés tropicaux, 23 mai 1981, p. 1204.
- "CEAO: Les conclusions de la sixième session du Comité des administrateurs du FOSIDEC", in: Marchés tropicaux, 24 av. 1981, p. 1182.
- "CEAO: réunion d'experts à Ouagadougou avnat le Conseil des ministres", in: Marchés tropicaux, 10 av. 1981, p. 998.
- "CEAO: Marché d'études pour l'école supérieure des industries textiles", in: Marchés tropicaux, 20 fév. 1981, p. 423.
- "CEAO: le FOSIDEC intervient pour des investissements au Mali, en Mauritanie et au Sénégal", in: Marchés tropicaux, 6 fev. 1981, p. 306.
- "CEAO: la réunion des bailleurs de Fonds à Ouagadougou", in: Marchés tropicaux, 24 oct. 1980, p. 2610.

"CEAO: un plan à court terme", in: Moniteur africain, no. 707, 17 avril 1975, pp. 21-23.

Moniteur africain, no. 707, avril 1975.

L'industrie africaine en 1975, (Numéro spécial du Bulletin de l'Afrique noire), Paris, ediafric, 1975.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1968.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1969.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1970.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1971.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1972.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1973.

Memento de l'économie et de la planification africaine, 1974.

"CEAO: des pays en symbiose", in: Jeune Afrique, (Supplément), no. 901, 12 avril 1978, pp. 2-19.

Jeune Afrique Economie, no. spécial: "Diagnostic 82, l'Afrique et le Moyen-Orient pays par pays", no. 12, sept. 1982.

Memento de l'économie africaine, 1970.

Memento de l'économie africaine, 1969.

Memento de l'économie africaine, 1968.

Memento de l'économie africaine, 1974.

"Railways in Africa", in African Business, no. 70, June 1984, pp. 61-75.

"Transports africains: ça grince mais ça roule", dans Jeune Afrique Economie, (Numéro spécial), juin 1983, pp. 51-55.